

RAPPORT ANNUEL 2017



LA VISION
d'un chez-soi d'abord

TABLE DES MATIÈRES

Notre cadre du plan d'entreprise pour 2017	2
L'année en un coup d'œil	3
Points saillants sur le rendement	4
Message du président sortant du Conseil	5
Message du nouveau président du Conseil	5
Message du président	6
Message de la chef des finances	8
Rapport de gestion	9
Contexte opérationnel	10
Perspectives pour 2018	12
Stratégie nationale sur le logement	13
Gestion des risques	15
Résumé des résultats financiers consolidés	18
Rendement des activités	20
Modifications comptables à venir	45
Données historiques	46
États financiers consolidés	47
Gouvernance de la Société	110
Conseil d'administration	111
Cadres supérieurs	112
Glossaire	114



NOTRE CADRE DU PLAN D'ENTREPRISE POUR 2017

NOTRE MANDAT

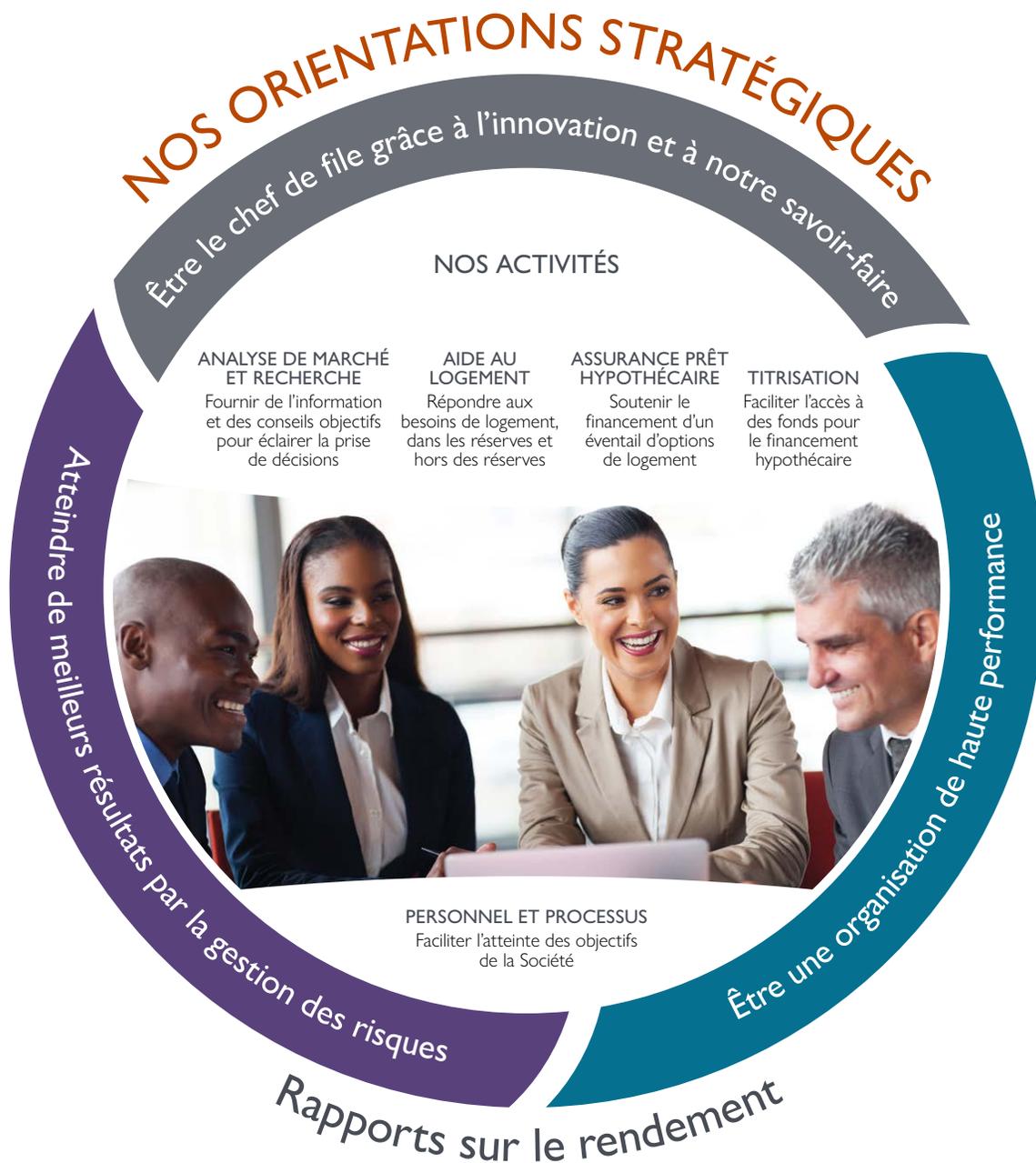
Faciliter l'accès · Contribuer à la stabilité financière

NOTRE MISSION

Nous aidons les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement

NOTRE VISION

Au cœur d'un système de logement de classe mondiale



RÉSULTATS À LONG TERME

Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur
Les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables et convenables

L'ANNÉE EN UN COUP D'ŒIL

En 2017, nos orientations stratégiques nous ont guidés dans notre prise de décisions et l'établissement de nos priorités. Voici quelques-unes des réalisations de la SCHL en 2017 :



ÊTRE LE CHEF DE FILE GRÂCE À L'INNOVATION ET À NOTRE SAVOIR-FAIRE

Pour proposer des solutions de logement et soutenir une prise de décisions éclairées, nous avons...

- **renforcé** la diffusion de données sur le logement à l'intention des Canadiens en établissant un partenariat avec Statistique Canada;
- **produit** de nouvelles publications sur les tendances du crédit hypothécaire et du crédit à la consommation;
- **tenu** le premier symposium pancanadien Parlons femmes et logement.



ÊTRE UNE ORGANISATION DE HAUTE PERFORMANCE

Pour produire des résultats pour les Canadiens et fournir un excellent service à nos clients, nous avons...

- **poursuivi** notre projet de transformation technologique et opérationnelle en devenant une organisation moderne qui pense numérique;
- **créé** un cadre pour l'acquisition de talents afin de tenir compte de l'évolution de nos besoins opérationnels;
- **élaboré** une architecture de carrière pour soutenir les employés dans leur perfectionnement professionnel et le développement de leur leadership.



ATTEINDRE DE MEILLEURS RÉSULTATS PAR LA GESTION DES RISQUES

Pour favoriser l'abordabilité du logement et la stabilité financière, nous avons...

- **élaboré** des politiques et annoncé la toute première Stratégie nationale sur le logement (SNL) du Canada;
- **renforcé** nos capacités de base en gestion des risques, au moyen d'un cadre amélioré de gouvernance des risques et d'appétit pour le risque, et révisé nos modèles de capital économique et de simulation de crise;
- **accru** l'offre de logements locatifs en lançant l'initiative Financement de la construction de logements locatifs et le Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable;
- **aidé** plus de 250 000 ménages au pays à répondre à leurs besoins en matière de logement en effectuant les investissements dans l'infrastructure sociale prévus dans le budget de 2016.



POINTS SAILLANTS SUR LE RENDEMENT



Cautionnements de **127,2 milliards** de dollars de titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*

et de **40,0 milliards** de dollars d'Obligations hypothécaires du Canada



254 252 logements¹

couverts par nos produits d'assurance :

Assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité : **113 374**

Assurance pour immeubles collectifs : **119 738**

Assurance de portefeuille : **21 140**



Les commentaires des clients interrogés demeurent favorables :

91 % trouvent que l'information issue de nos activités d'analyse de marché et de recherche est utile;

89 % trouvent que nos nouvelles publications visant à combler les lacunes dans les données sont pertinentes.



250,000 ménages et plus ont accès à un logement abordable et convenable grâce aux dépenses prévues dans le budget de 2016



6 396 logements neufs

par l'intermédiaire du Centre du logement abordable

3 648 logements abordables

en vertu du Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable

589 logements abordables

en vertu de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs²



Nous avons réalisé des progrès dans toutes

les catégories de risques que nous comparons : mandat, structure organisationnelle, capacités, présentation de l'information, gouvernance et contrôle.

¹ Seulement les nouveaux prêts, pas les substitutions.

² Auparavant le Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable, dans le Résumé du Plan d'entreprise 2017-2021—L'innovation en tout et pour tout.

MESSAGE DU PRÉSIDENT SORTANT DU CONSEIL



Au nom du Conseil d'administration, je suis heureux de vous présenter le Rapport annuel 2017 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), intitulé *La vision d'un chez-soi d'abord*. Tout au long de l'exercice, notre Conseil a continué d'assurer une surveillance et une orientation opérationnelles pour appuyer la réalisation du mandat de la SCHL.

La SCHL a continué d'exercer ses activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation de manière rentable. En juin, elle a franchi une étape importante dans le maintien de la discipline financière en mettant en place un cadre de dividendes. La Société a par la suite déclaré des dividendes de 4,7 milliards de dollars au cours de l'exercice.

En 2017, le gouvernement du Canada a manifesté sa confiance envers la SCHL en lui confiant l'élaboration et la mise en œuvre de la première Stratégie nationale sur le logement du Canada. Au cours de la dernière année, la SCHL a réussi à imaginer comment concrétiser cet ambitieux plan décennal de 40 milliards de dollars pour faire en sorte que les Canadiens aient un chez-soi abordable qui répond à leurs besoins.

Alors que s'achève mon mandat à titre de président, j'aimerais remercier du fond du cœur mes collègues du Conseil d'administration, ainsi que les membres de l'équipe de gestion et du personnel dévoué qui ont si bien contribué à l'évolution de la SCHL durant mon mandat, tout en soulignant l'apport de chacun d'eux. Ensemble, nous avons adopté de nombreuses mesures importantes qui ont renforcé la contribution de la SCHL à la stabilité financière du Canada et permis à la Société de mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement. Ce fut un véritable honneur et un privilège de faire partie de cette grande organisation.

Robert P. Kelly

Président du Conseil d'administration

MESSAGE DU NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL



Un logement sûr et abordable est le fondement sur lequel notre pays peut s'appuyer pour bâtir un avenir meilleur et plus prospère pour tous les Canadiens. Ma nomination à titre de président du Conseil d'administration de la SCHL en décembre 2017 a donc été un grand honneur pour moi.

La Stratégie nationale sur le logement permettra de concrétiser l'engagement renouvelé du gouvernement à l'égard du logement. La SCHL a été priée d'assumer à nouveau un rôle de leadership en matière de logement au sein de l'administration fédérale. En collaboration avec ses partenaires de partout au pays, la SCHL joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre et l'exécution de la Stratégie. J'ai hâte de travailler avec mes collègues du Conseil d'administration, ainsi qu'avec la direction et les employés de la SCHL pour aider à tracer l'avenir du logement au Canada.

Derek Ballantyne

Président du Conseil d'administration (en poste en avril 2018)



MESSAGE DU PRÉSIDENT

En septembre dernier, j'ai eu la chance de rencontrer Miriam—une femme qui m'a parlé avec passion de son périple au Canada comme réfugiée, et de l'expérience qui a changé le cours de sa vie, soit le moment où elle a trouvé un logement sûr et abordable pour elle et sa fille. Pour Miriam—et pour nous tous—, le logement, c'est plus qu'un toit et quatre murs. Le logement représente l'espoir. C'est une fondation stable sur laquelle on peut s'appuyer pour prendre soin de sa famille, étudier, trouver et garder un emploi. Et depuis plus de 70 ans, aucune organisation n'a eu de contribution plus déterminante que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour faire en sorte que les Canadiens aient un chez-soi.

Une rencontre comme celle de Miriam est inspirante pour tous les employés de la SCHL et nous incite à veiller à ce que l'organisation anticipe les besoins des Canadiens en matière de logement et y réponde pendant encore longtemps. Voilà pourquoi nous avons travaillé d'arrache-pied au cours des dernières années pour transformer nos façons de faire afin de devenir une organisation plus agile, plus performante. Les parcours de ce genre sont inégaux et nous avons certes connu des revers, mais nous les avons utilisés comme des occasions d'apprendre, de nous adapter et de nous améliorer.

Au départ, nous nous sommes concentrés sur nos «matériaux tangibles»—notre mission, notre vision, nos valeurs, notre stratégie et notre gestion du rendement. Nous avons poursuivi notre transformation technologique et celle de nos outils opérationnels, tout en continuant à renforcer notre capacité de gestion des risques et à créer une nouvelle architecture de carrière pour guider le perfectionnement continu de nos employés. Nous avons comblé plusieurs lacunes dans notre base d'information sur le logement et nous continuons d'investir dans la recherche afin de mieux comprendre les facteurs complexes qui influent sur les marchés de l'habitation au Canada et d'intervenir de la meilleure façon possible.

Ce travail nous a permis d'accomplir une réalisation historique en 2017 : l'annonce de la toute première Stratégie nationale sur le logement du Canada. Le gouvernement fédéral a confié à la SCHL l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie, annoncée en novembre dernier par le premier ministre Justin Trudeau et notre ministre, l'honorable Jean-Yves Duclos. Les retombées de cet investissement sans précédent de 40 milliards de dollars sur dix ans seront impressionnantes. La Stratégie permettra de réduire l'itinérance chronique de 50 % et comblera les besoins en matière de logement de 530 000 ménages.

Les Canadiens comptent également sur la SCHL pour veiller au maintien de la stabilité du marché du logement. Comme on l'indique dans le présent rapport, la SCHL demeure une institution financière d'importance systémique au Canada. Nous continuons d'appuyer nos clients et les Canadiens par nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. D'ailleurs, nous avons récemment reconfiguré notre segment de l'assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs résidentiels afin de mieux soutenir le secteur du logement locatif et les quelque 30 % de Canadiens qui vivent dans une habitation louée.

Notre gestion responsable de ces activités profite à tous les Canadiens. En 2017, nous avons navigué dans un environnement réglementaire en mutation qui a eu d'importantes répercussions sur nos volumes d'assurance prêt hypothécaire. Nous avons néanmoins dégagé un résultat net de 1,8 milliard de dollars, principalement en raison de certains gains ponctuels sur nos placements et d'une baisse des demandes de règlement découlant de résultats économiques supérieurs aux prévisions. En 2017, nous avons déclaré quelque 4,7 milliards de dollars en dividendes à notre unique actionnaire, le gouvernement du Canada. Un dividende supplémentaire de 1 milliard a été déclaré le 22 mars 2018. Cette décision, qui repose sur nos solides résultats financiers, nous incite à continuer de gérer nos ressources de façon efficiente et à être rigoureux dans notre prise de décisions.

« Nous bâtissons petit à petit une société plus forte et plus agile au service des Canadiens. »

PARCOURS FUTUR

Nous aspirons toujours à améliorer la vie des Canadiens. Ce faisant, nous continuerons de mettre l'accent sur quatre domaines prioritaires :

nous outiller pour notre travail, réduire les besoins en matière de logement, penser numérique et adhérer à la gestion des risques.

Nous continuerons d'offrir à nos employés les outils dont ils ont besoin pour faire leur travail. Dans le cadre de notre initiative appelée « L'avenir du travail », nous examinerons la façon dont nous travaillons, en tenant compte d'éléments comme les gens, l'espace et la technologie qui favoriseront la haute performance pendant de nombreuses années.

Enfin, pour transformer véritablement la SCHL, nous devons élargir notre champ d'action et passer des « matériaux tangibles » à des « matières malléables » plus subtiles : bâtir la culture et les compétences nécessaires pour prospérer dans un climat de changement perpétuel. Pour ce faire, nous comptons sur le dynamisme, le dévouement et la persévérance de tous les employés de la SCHL.

Nous bâtissons petit à petit une société plus forte et plus agile au service des Canadiens. J'ai hâte de travailler en 2018 avec les membres du Conseil d'administration renouvelé et diversifié. Je tiens à remercier personnellement Bob Kelly pour le leadership dont il a fait preuve et le mentorat qu'il a exercé au cours des cinq dernières années.

Comme toujours, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux 1 900 employés de la SCHL de partout au pays, dont le travail se reflète dans ce rapport annuel. Les efforts qu'ils consacrent à accomplir notre mission sont pour moi une source d'inspiration quotidienne et je me sens privilégié de pouvoir les considérer comme des collègues.

Evan Siddall

Président et premier dirigeant



MESSAGE DE LA CHEF DES FINANCES

En tant que chef des finances, je dois m'assurer qu'en aidant les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement, nous gérons nos ressources de façon responsable et transparente au nom de tous les Canadiens. À cette fin, j'ai le plaisir de vous présenter un résumé de nos résultats financiers pour l'exercice 2017.

Nous avons enregistré un excellent rendement financier dans tous nos secteurs d'activité, accompagné d'une augmentation des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement et d'une croissance continue des bénéfices attribuables à nos activités commerciales. Nos produits ont totalisé 6,2 milliards de dollars, et nous avons dégagé un résultat net consolidé de 1,8 milliard de dollars.

En 2017, nous avons investi 3,2 milliards de dollars pour construire des logements indispensables pour les Canadiens à revenu faible et moyen dans tout le pays et ainsi soutenir plus de 240 000 ménages. Ces dépenses, qui dépassent le niveau d'investissement de 2016, représentent une augmentation de plus de 50 % rendue possible grâce à la hausse des crédits parlementaires prévue dans le budget fédéral de 2016. Au cours de la prochaine décennie, nous continuerons d'aider les Canadiens ayant besoin d'un toit à avoir accès à des logements convenables et abordables, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement fédéral dont nous assumons la direction.

En ce qui a trait à nos activités d'assurance prêt hypothécaire, les nouvelles règles mises en place à la fin de 2016, notamment l'adoption d'une simulation de crise pour l'ensemble des prêts hypothécaires assurés, ont entraîné une diminution de 28 % du nombre de nouveaux prêts hypothécaires assurés. Nous avons néanmoins aidé plus de 250 000 Canadiens à accéder à un logement aux quatre coins du pays. Près des deux tiers d'entre eux étaient des accédants à la propriété et environ 14 %, des acheteurs établis dans des collectivités rurales. De plus, grâce à l'importance accrue que nous avons accordée au logement locatif en 2017, nous avons assuré près de 120 000 logements locatifs au cours de l'exercice—soit un sommet en cinq ans qui témoigne de la vigueur soutenue de la demande de produits d'assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs que nous offrons.

Dans l'ensemble, nos activités d'assurance ont produit un résultat net de 1,4 milliard de dollars et généré un rendement de 13,6 % sur notre capital immobilisé. À la clôture de l'exercice, le total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire atteignait 15,2 milliards de dollars, ce qui représente 184 % de notre cible de capital minimal réglementaire. Cette diminution de 52 % par rapport à l'exercice précédent découle d'un recalibrage des ratios de capital en conformité avec la nouvelle réglementation, et de la mise en œuvre d'un cadre relatif aux dividendes payés à notre unique actionnaire, le gouvernement du Canada. À la fin de l'exercice, le total des contrats d'assurance en vigueur s'établissait à 480 milliards de dollars, soit une baisse de 6 %. Grâce à la vigueur de l'économie et aux tendances positives en matière d'emploi à l'échelle nationale, nos règlements d'assurance payés ont diminué de 13 %.

Nos programmes de titrisation continuent d'assurer la stabilité financière du Canada. En 2017, ils représentaient une source de financement pour un peu moins du tiers de l'encours du crédit hypothécaire au Canada. Nous avons fourni des cautionnements pour plus de 127 milliards de dollars de titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et de 40 milliards de dollars d'Obligations hypothécaires du Canada.

Le résultat net et le rendement des capitaux propres liés à nos activités de titrisation ont augmenté pour s'établir à 295 millions de dollars et 13,4 % respectivement, à la suite des changements de prix observés en 2015 et 2016. À la clôture de l'exercice, le total des cautionnements en vigueur s'établissait à 477 milliards de dollars, soutenu par un capital correspondant à 135 % de notre cible de capital. En 2018, nous envisageons de déclarer des dividendes sur nos activités de titrisation.

En assumant mes nouvelles fonctions de chef des finances, je m'engage à ce que la SCHL exerce une surveillance financière rigoureuse qui lui permettra de remplir son mandat. J'ai bien hâte de collaborer avec tout le monde dans le cadre de la concrétisation de notre vision, c'est-à-dire de veiller à ce que les Canadiens aient un chez-soi.

Lisa Williams CPA, CA
Chef des finances



RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion, qui traite de la situation financière et des résultats opérationnels, a été préparé pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et approuvé par le Conseil d'administration le 22 mars 2018. Il doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités. Sauf indication contraire, l'information financière fournie dans le présent rapport est préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), et les montants sont libellés en dollars canadiens.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Notre rapport annuel contient des énoncés prospectifs qui comprennent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs à nos perspectives du contexte réglementaire au sein duquel nous exerçons nos activités, aux perspectives et aux priorités pour chacune des activités, ainsi qu'au contexte en matière de risque. En raison de leur nature, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et ils comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient faire en sorte que les résultats réels s'écartent significativement des attentes exprimées dans les énoncés prospectifs.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires, qui sont préparés conformément aux IFRS, et peuvent être utiles pour analyser le rendement et comprendre les mesures prises par la direction ou influant sur ses décisions financières et opérationnelles. Les mesures non définies par les IFRS qui sont utilisées dans le rapport annuel figurent dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS.



CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Les événements suivants ont influé sur nos activités en 2017.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET INDICATEURS DU LOGEMENT

La croissance économique canadienne, mesurée par le produit intérieur brut (PIB), a atteint 3,0 % en 2017, comparativement à 1,4 % en 2016. Une croissance plus forte que celle prévue a contribué à des résultats financiers supérieurs aux attentes.

La reprise s'étend à tous les secteurs de l'économie et ramène les conditions nécessaires pour soutenir la croissance générale. En 2017, les ménages canadiens ont continué d'être le principal moteur de la croissance économique, car les dépenses de consommation ont solidement progressé à un taux annuel de 3,5 %, malgré la faiblesse des gains réalisés dans l'emploi et les salaires. Les dépenses dans les infrastructures et les investissements des entreprises ont également soutenu la croissance économique.

Bien qu'elles dressent un portrait positif de la situation, ces données masquent la faiblesse persistante du secteur canadien du commerce de détail. La croissance des exportations de produits de base a légèrement diminué en 2017³ à la suite de la récente appréciation du dollar canadien, sauf dans le secteur de l'énergie où les exportations ont fortement augmenté. Un autre risque découle des mesures protectionnistes de l'administration Trump et de l'incertitude connexe entourant l'Accord de libre-échange nord-américain.

L'endettement accru des ménages continue à soulever des préoccupations concernant la croissance économique, puisqu'un endettement élevé pourrait influencer défavorablement sur les dépenses de consommation. En 1990, le ratio d'endettement des ménages par rapport au revenu disponible s'élevait à 88 %, ce qui signifie que l'endettement des ménages était inférieur à leurs gains. En 2010, ce ratio avait grimpé à 161 % et, au troisième trimestre de 2017, l'endettement des ménages avait atteint 173 % du revenu disponible.

Les marges de crédit sur l'avoir propre foncier (MCAPF) contribuent aussi à accroître l'endettement des ménages. Le pourcentage de consommateurs ayant un prêt hypothécaire s'est accru depuis 2014, particulièrement à Toronto et à Vancouver. Les données indiquent aussi que, chez les emprunteurs qui disposent d'une MCAPF, la dette garantie par l'avoir propre foncier est beaucoup plus importante, bien que la tranche inutilisée du crédit disponible à partir de la MCAPF ait augmenté en 2017. Dans l'ensemble, ces données semblent indiquer que les consommateurs disposent toujours d'une marge de manœuvre importante pour accroître leur dette à la consommation déjà élevée.

Les marchés de l'habitation ont continué d'afficher un solide rendement en 2017. Le nombre total de mises en chantier d'habitations au Canada, qui s'élevait à 197 915 en 2016, est monté à 219 763 en 2017. Après avoir atteint un niveau record de 535 909 en 2016, les ventes MLS® sont demeurées proches de ce record en se chiffrant à 514 437 en 2017. Le prix MLS® moyen au Canada a augmenté de 4,2 %, en passant de 498 871 \$ en 2016 à 510 179 \$ en 2017.

En 2017, la demande a augmenté plus rapidement que l'offre dans le segment des appartements construits expressément pour le marché locatif, ce qui a fait baisser le taux d'inoccupation global. Dans les centres urbains du Canada, le taux d'inoccupation global est descendu à 3,0 % en 2017, après s'être établi à 3,7 % en 2016.

BUDGET FÉDÉRAL DE 2017

Le budget de 2017 incluait une Stratégie nationale sur le logement prévoyant de nouveaux investissements fédéraux de plus de 11,2 milliards de dollars sur 10 ans pour le logement,

³Statistique Canada, tableau CANSIM 228-0065



de même que le maintien du financement du logement social et l'ajout de nouveaux prêts à faible coût pour appuyer le logement abordable. Ces montants s'ajouteront aux investissements fédéraux supplémentaires de 5 milliards de dollars prévus dans le budget de 2016, dont une tranche est prise en compte dans les dépenses des programmes de logement de la SCHL pour 2017. Il y a lieu de se reporter à la section sur l'aide au logement pour en savoir plus.

CADRE DE CAPITAL ET DES DIVIDENDES

En février 2017, le gouvernement du Canada a approuvé son *Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière*. Le but de ce cadre est de s'assurer que les sociétés d'État appliquent des méthodes appropriées pour déterminer leurs exigences de capital, qu'elles gèrent efficacement leur capital en fonction du risque et qu'elles paient des dividendes à leur actionnaire lorsque le capital est supérieur aux niveaux exigés pour l'atteinte des objectifs. Ce cadre énonce également les obligations d'information minimales concernant le risque, le rendement du capital et le rendement financier. La SCHL a profité de cette occasion d'améliorer la discipline financière et a commencé à payer un dividende au gouvernement du Canada. Pour en savoir plus, il y a lieu de se reporter à la note 10 complémentaire aux états financiers consolidés, *Gestion du capital*.

CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES DES EXIGENCES DE CAPITAL POUR LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES À L'HABITATION

Une nouvelle version du préavis du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à l'intention des assureurs hypothécaires, *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales*, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Avec ce préavis, le BSIF instaure une nouvelle méthode normalisée qui met à jour les exigences de capital pour le risque d'assurance et qui augmente la probabilité que les assureurs hypothécaires soient en mesure d'éponger des pertes importantes, mais plausibles. Ces exigences sont plus sensibles aux risques et incorporent des vecteurs de risque supplémentaires, comme le pointage de crédit, la période d'amortissement résiduelle et le solde du prêt.

Cible interne : le Conseil d'administration a approuvé le changement de la cible interne de capital pour les activités d'assurance. La cible selon le test du capital minimal (TCM) est ainsi passée de 205 à 155 %. Le Conseil d'administration a également approuvé le changement du niveau du capital de fonctionnement de la SCHL, lequel est passé de 220 à 165 % selon le TCM. La Société a mis en œuvre les nouvelles cibles et exigences du TCM le 1^{er} janvier 2017.

En 2017, à la suite de l'examen des nouvelles exigences de capital, nous avons majoré les primes d'assurance prêt hypothécaire de nos produits d'assurance de portefeuille et d'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité. Pour en savoir plus, il y a lieu de se reporter à la note 10 complémentaire aux états financiers consolidés, *Gestion du capital*.

CHANGEMENTS DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À L'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE ET DES EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ À L'ASSURANCE DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES À FAIBLE RAPPORT PRÊT-VALEUR

En 2016, le gouvernement du Canada a annoncé des changements des règles de l'assurance prêt hypothécaire garantie par l'État qui ont influé sur nos activités tout au long de 2017. Depuis octobre 2016, l'admissibilité d'un emprunteur à l'assurance prêt hypothécaire à rapport prêt-valeur (RPV) élevé doit être déterminée en appliquant une simulation de crise visant le taux hypothécaire. Selon la nouvelle exigence de simulation de crise, l'admissibilité doit être établie en appliquant le plus élevé des taux suivants : le taux d'intérêt contractuel ou le taux d'intérêt fixe des prêts ordinaires à cinq ans affiché par la Banque du Canada. Le gouvernement a aussi annoncé des changements des exigences d'admissibilité à l'assurance des prêts hypothécaires à faible RPV. Depuis le 30 novembre 2016, tous les prêts hypothécaires à faible RPV doivent, pour être assurés et garantis par l'État, répondre aux mêmes critères d'admissibilité que ceux établis pour les prêts hypothécaires à RPV élevé. Ces changements ont entraîné une diminution de la taille du marché de l'assurance et influé directement sur le volume d'assurance en 2017. Il y a lieu de se reporter à la section sur l'assurance prêt hypothécaire pour en savoir plus.

DIFFUSION DES RÉSULTATS DE L'EXAMEN SPÉCIAL EN 2018

Un examen spécial a eu lieu en 2017, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et les coexamineurs de la SCHL en présenteront les résultats au Conseil d'administration en 2018. Le Conseil d'administration souscrit à des pratiques de bonne gouvernance interne et considère les résultats des examens spéciaux comme une valeur ajoutée pour la SCHL.

PERSPECTIVES POUR 2018

Sachant qu'une stratégie doit constamment être revue, raffinée et améliorée, la SCHL adopte à compter de 2018 un nouvel énoncé stratégique qui guidera son travail :

Nous élaborons et mettons en œuvre des solutions de logement fédérales intégrées pour aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement. Fondée sur une culture de collaboration et d'inclusivité, notre transformation SCHL en mouvement nous rendra plus agiles et plus innovateurs en tant que chef de file mondial de la gestion du risque lié au logement.

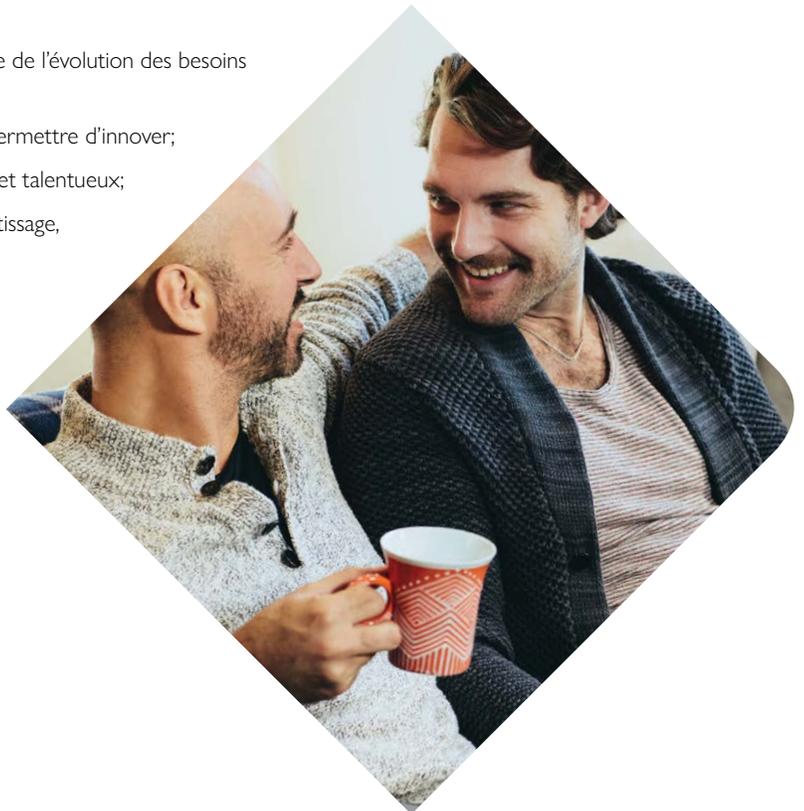
Bien que notre stratégie évolue, nous continuerons à concentrer nos efforts sur les quatre priorités suivantes : Réduire les besoins en matière de logement, Penser numérique, Adhérer à la gestion des risques et Nous outiller pour notre travail.

Pour réduire les besoins en matière de logement, nous allons :

- mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement et les investissements supplémentaires annoncés dans le budget de 2018 pour l'initiative Financement de la construction de logements locatifs;
- continuer d'accroître la collecte et l'échange d'informations et de données fiables sur le logement et proposer des solutions de données ouvertes;
- soutenir les objectifs de la SNL en modifiant nos programmes d'assurance prêt hypothécaire;
- améliorer et accroître le parc de logements locatifs abordables;
- réévaluer le rôle du gouvernement dans le financement de l'habitation;
- procéder à une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) visant l'ensemble de nos activités, en incluant nos activités commerciales.

Pour penser numérique, adhérer à la gestion des risques et nous outiller pour notre travail, nous allons continuer à :

- renforcer nos capacités de base en gestion des risques et instaurer une culture omniprésente axée sur la sensibilisation aux risques et sur leur gestion;
- transformer la SCHL en une organisation moderne et numérique au fait des technologies actuelles;
- transformer le milieu de travail de la SCHL pour tenir compte de l'évolution des besoins opérationnels et des employés;
- mobiliser, responsabiliser et inspirer les employés pour leur permettre d'innover;
- attirer, embaucher et maintenir en poste un effectif diversifié et talentueux;
- aider les employés à atteindre leurs buts en matière d'apprentissage, à perfectionner leur leadership et à réaliser leurs ambitions professionnelles.



STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

La Stratégie nationale sur le logement (SNL), la toute première stratégie pancanadienne en matière de logement, a été annoncée le 22 novembre 2017. Son objectif est de faire en sorte que les Canadiens de l'ensemble du pays aient accès à des logements qui répondent à leurs besoins et qui sont abordables.

Prenant appui sur les investissements annoncés dans les budgets de 2016 et de 2017, la SNL est un plan décennal détaillé de 40 milliards de dollars qui donnera des résultats et bénéficiera aux Canadiens—notamment par l'ajout de logements abordables, accessibles, inclusifs et durables.

En 2016, la SCHL a dirigé les consultations nationales sur la vision, les thèmes, les principes et les résultats attendus de la SNL. Nous avons tiré des leçons importantes des consultations qui ont eu lieu dans le cadre de la campagne Parlons logement, et la SNL n'en est que plus solide. La SCHL continuera à jouer un rôle clé dans la mise en place de la SNL et de veiller à ce qu'un plus grand nombre de Canadiens partout au pays aient un chez-soi.

Le principal but de la SNL sera de répondre aux besoins en matière de logement des populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants fuyant des situations de violence familiale, les aînés, les Autochtones, les personnes handicapées, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance, les anciens combattants et les jeunes adultes. De plus, la SNL témoigne de l'engagement pris par le gouvernement du Canada d'utiliser l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) en veillant à ce que les programmes ne discriminent pas les Canadiens en raison de leur sexe et d'autres facteurs liés à l'identité.

Pour faire de la SNL un succès, nous aurons besoin de la collaboration et de l'engagement de plus de partenaires que jamais, dans le cadre d'une approche pangouvernementale cohérente et intégrée. La SCHL fera le suivi des réussites, fera rapport à ce sujet et adaptera son approche et ses priorités au besoin, au fur et à mesure que la SNL sera déployée.



UN INVESTISSEMENT QUI NE SE PRÉSENTE QU'UNE FOIS PAR GÉNÉRATION

Un plan sur 10 ans qui permettra à plus de Canadiens d'avoir un chez-soi

15,9 milliards de dollars

pour le Fonds national de co-investissement pour le logement

9,1 milliards de dollars

pour les initiatives de logement communautaire*

2,5 milliards de dollars

pour le Partenariat fédéral-provincial-territorial sur le logement, en incluant le Nord*

4,0 milliards de dollars

pour l'Allocation canadienne pour le logement*

9,8 milliards de dollars

dans le cadre des ententes existantes

2,2 milliards de dollars

pour la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

241 millions de dollars

pour la recherche, la collecte de données et des démonstrations

200 millions de dollars

pour l'Initiative des terrains fédéraux pour le logement abordable

*En incluant les contributions équivalentes des provinces et des territoires.



DES COLLECTIVITÉS PLUS FORTES. DE MEILLEURES POSSIBILITÉS.



100 000

logements neufs



300 000

logements réparés
ou renouvelés



385 000

logements communautaires
protégés



530 000

ménages n'ayant
plus de besoins en
matière de logement



Réduction de 50 %

du nombre estimé d'utilisateurs
chroniques des refuges
pour sans-abri



300 000

ménages qui reçoivent
en moyenne 2 500 \$
par an comme soutien
à l'abordabilité grâce à
l'Allocation canadienne
pour le logement



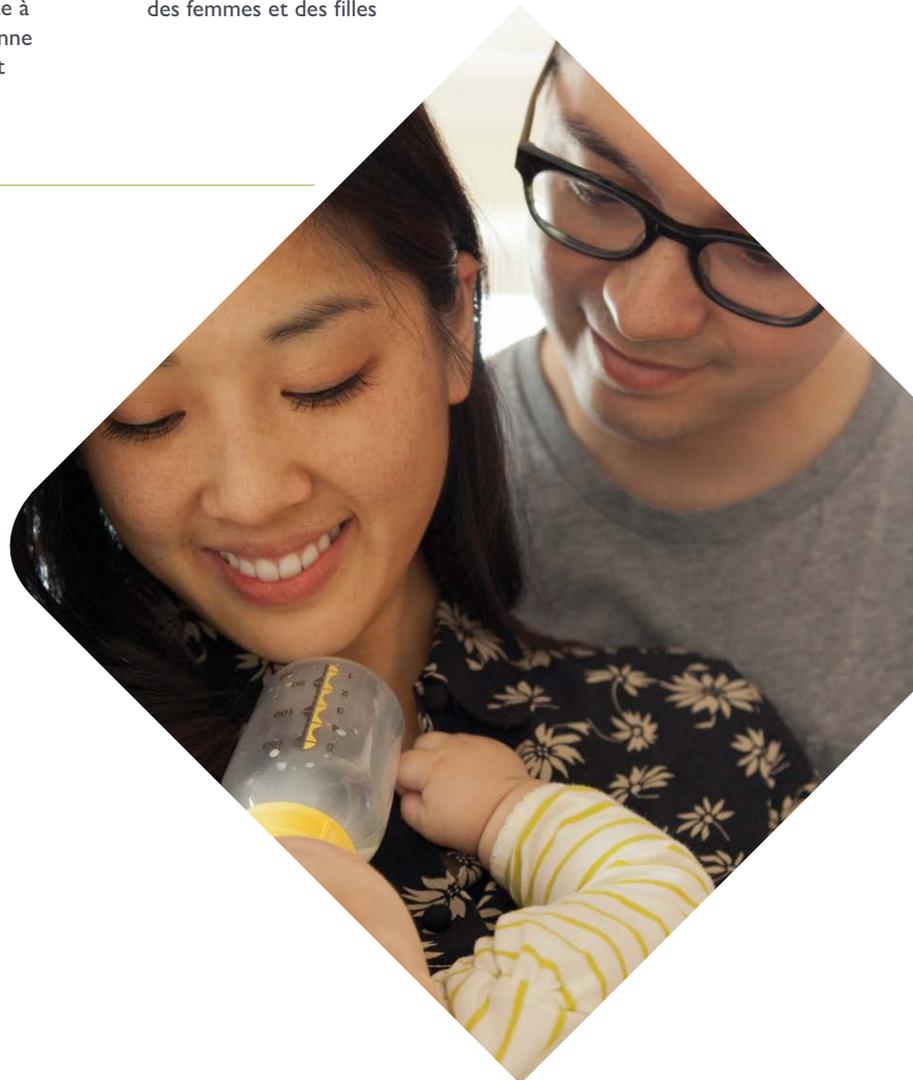
Au moins 33 %

des investissements pour
soutenir des initiatives qui
ciblent les besoins particuliers
des femmes et des filles

NOUVEAUX OUTILS ET PARTENARIATS

- Nouvelle gamme de services et de structures de soutien pour le logement communautaire et le logement abordable
- Nouvelles données et recherches pour combler les lacunes dans les connaissances
- Nouvelles ressources pour le logement communautaire
- Projets de démonstration et laboratoires d'innovation pour échanger des idées et faire connaître des occasions
- Création du Conseil national du logement et nomination d'un défenseur fédéral du logement, dont le rôle consistera à fournir continuellement des conseils sur les politiques, les programmes et la recherche liés à la Stratégie nationale sur le logement
- Offre de terrains et de bâtiments fédéraux excédentaires, à prix faible ou nul, pour la production de logements abordables

chezsoidabord.ca



GESTION DES RISQUES

CE QUE NOUS FAISONS

Dans notre travail visant à favoriser la stabilité du système canadien du logement, nous sommes exposés à divers risques. Nous mettons tout en œuvre pour protéger notre réputation et les ressources publiques qui nous sont confiées, et nous nous efforçons d'être un chef de file mondial en gestion des risques liés à l'habitation.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

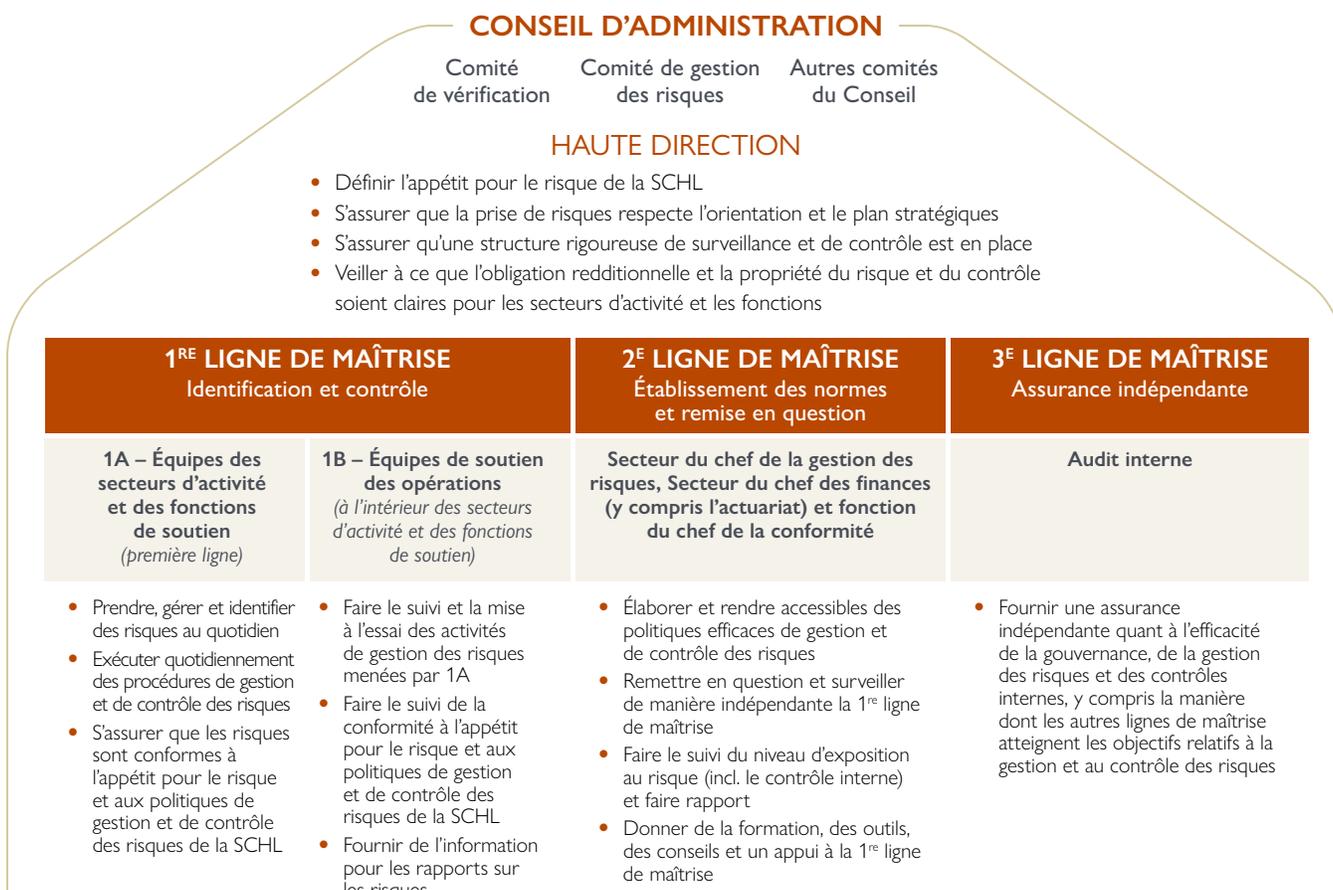
Notre cadre exhaustif de gestion des risques d'entreprise guide nos activités et favorise une sensibilisation au risque caractérisée par des activités rigoureuses d'évaluation et de gestion des risques à l'échelle de la Société. Ce cadre s'articule autour de quatre dimensions clés, décrites ci-dessous, qui contribuent ensemble à la solidité de nos pratiques et de notre culture de gestion des risques.

GOVERNANCE DES RISQUES

Cette dimension englobe notre structure de gouvernance des risques, nos politiques de gestion des risques et un modèle de gouvernance des risques à trois lignes de maîtrise qui définit les rôles et les responsabilités à l'échelle de la Société.

Notre modèle inclut :

- le Conseil d'administration, responsable de gérer les affaires et la bonne marche des activités de la SCHL, y compris de veiller à ce que les risques majeurs soient déterminés et gérés;
- le Comité de gestion des risques du Conseil d'administration, responsable d'aider ce dernier à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance des risques, notamment en matière de conformité législative et réglementaire;
- tous les membres de la haute direction, qui contribuent de manière essentielle à la détermination, à la surveillance et à la communication des risques dans leurs secteurs de responsabilité et aux activités de surveillance menées à l'intérieur des trois lignes de maîtrise et entre elles;
- l'ensemble des employés, fondement du modèle à trois lignes de maîtrise représenté dans le schéma ci-dessous.





NOTRE CULTURE DU RISQUE

APPÉTIT POUR LE RISQUE

Notre appétit pour le risque définit le niveau et le type de risque que nous sommes prêts à accepter pour réaliser notre stratégie, y compris en période de crise. Notre mandat exige que nous gérons les risques stratégique, opérationnel et financier au moyen de solides capacités de gestion des risques convenant à notre taille, à notre complexité et à notre importance systémique.

En 2017, nous avons revu notre cadre d'appétit pour le risque pour mieux l'adapter à notre mandat et à nos orientations stratégiques. Il en a découlé de nouveaux énoncés d'appétit pour le risque qui englobent les comportements souhaités en matière de risque en temps normal et advenant une conjoncture économique tendue.

COMPORTEMENTS EN MATIÈRE DE RISQUE

Nous continuons d'offrir des activités de formation et d'éducation qui favorisent les comportements souhaités en matière de risque et soutiennent la capacité de notre personnel à gérer les risques. Notre culture du risque est définie par des énoncés ambitieux qui favorisent les comportements souhaités en matière de risque, ce qui inclut l'innovation, la prise de décisions fondées sur le risque et la compréhension de la gestion des risques à l'échelle de la Société.

GESTION DES RISQUES

Nous améliorons continuellement nos programmes de gestion des risques pour favoriser la détermination, l'évaluation, la mesure et la communication des risques importants pour l'ensemble de nos activités. Nous procédons également à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (dispositif ORSA) afin de déterminer les risques et d'évaluer les besoins en capital et les niveaux de solvabilité actuels et futurs.

Simulation de crise

Une simulation de crise, essentielle pour notre dispositif ORSA, est menée chaque année à l'échelle de la Société. Nous l'utilisons pour évaluer les incidences éventuelles de divers scénarios économiques et opérationnels extrêmes sur le rendement financier, les exigences de capital et la résilience opérationnelle. Notre programme annuel de simulation de crise, créé à l'issue d'un processus structuré de consultation à l'échelle de la Société, confirme dans tous les cas notre capacité à résister à des scénarios graves mais extrêmement improbables. Afin d'accroître la transparence, nous publions les résultats de la simulation de crise depuis 2015.

Surveillance et communication des risques

Nous déterminons, classons et évaluons les risques existants et potentiels appartenant à sept catégories de risques : stratégique, d'atteinte à la réputation, opérationnel, d'assurance et de cautionnement, de crédit, de marché et de liquidité. Nos processus de communication et de surveillance des risques donnent une vue globale de notre profil de risques, permettent de repérer les risques principaux et émergents et favorisent la discussion sur les mesures d'atténuation.

Le tableau qui suit illustre nos sept catégories de risques et leur évaluation au 31 décembre 2017.

RISQUE STRATÉGIQUE	RISQUE D'ATTEINTE À LA RÉPUTATION	RISQUE OPÉRATIONNEL	RISQUE D'ASSURANCE ET DE CAUTIONNEMENT	RISQUE DE CRÉDIT	RISQUE DE MARCHÉ	RISQUE DE LIQUIDITÉ
MODÉRÉ	MODÉRÉ	ÉLEVÉ	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE

Étant donné que nous poursuivons notre transformation et nos efforts visant à délaissier les technologies héritées, le risque opérationnel est jugé élevé. Nous le suivons de près, la cybersécurité et les changements organisationnels ayant été classés parmi les principales préoccupations de la Société. Les nombreuses initiatives de changement et de transformation de nos activités qui sont en cours accroissent l'efficacité et l'efficience de nos processus et de nos contrôles internes, améliorent notre infrastructure technologique vieillissante et augmentent nos capacités de cybersécurité. La lassitude face aux changements est surveillée de près durant le déploiement de ces diverses initiatives.

ÉNONCÉS SUR LA CULTURE DE GESTION DES RISQUES

- Nous suivons les meilleures normes de gestion de notre catégorie.
- Nous prenons les bons types de risque afin de réaliser notre stratégie et de favoriser l'innovation.
- Nous gérons les risques de façon à accroître le rendement et les résultats.
- Nous assumons tous la responsabilité des risques et nous nous remettons en question les uns les autres.

Notre risque stratégique et notre risque d'atteinte à la réputation sont jugés modérés en raison de la rapidité à laquelle évoluent nos environnements interne et externe. L'incertitude économique, conjuguée aux changements réglementaires en matière de crédit hypothécaire, à la transformation de notre technologie et de nos activités et aux attentes accrues de nos nombreux intervenants depuis le lancement de la SNL, contribue au caractère incertain de notre environnement et pourrait influencer sur notre réputation et sur l'exécution de notre stratégie. Les risques d'assurance et de cautionnement, de crédit, de marché et de liquidité sont jugés faibles.

Gestion du capital

Cadre de capital

Conformément à notre cadre de gestion du capital, nous validons chaque année et calibrons, si nécessaire, notre cible interne de capital et la cible de capital de fonctionnement immobilisé. Nos cibles de capital permettent de veiller à la suffisance du capital pour contrebalancer les fluctuations normales des résultats financiers et des besoins opérationnels. Nous fixons nos niveaux de capital de manière à promouvoir la discipline de marché, non pas pour en maximiser le rendement.

Nous appliquons le dispositif ORSA afin de déterminer les risques et d'évaluer les besoins en capital et les niveaux de solvabilité qui sont constatés actuellement et qui sont probables dans l'avenir.

Dividendes

Pendant l'exercice, nous avons déclaré un dividende de 4,7 milliards de dollars payable à notre actionnaire, le gouvernement du Canada, y compris un dividende exceptionnel non récurrent de 4 milliards de dollars qui sera payé sur une période maximale de deux ans. À la clôture de l'exercice, une tranche de 2,7 milliards de dollars avait été payée. Un dividende de 1 milliard a été déclaré le 22 mars 2018.

Nous avons l'intention de continuer à remettre le capital excédentaire au gouvernement du Canada en tenant compte de l'évaluation de nos besoins en capital à long terme et de la stabilité de notre dividende, afin de maintenir notre situation de capital à peu près en équilibre par rapport à notre capital opérationnel. Ainsi, nous remettons au gouvernement les bénéfices non affectés aux réserves, à la capitalisation ou aux besoins de la Société en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) ou de la Loi sur la SCHL ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Les paiements, qui sont faits en conformité avec la LNH, la Loi sur la SCHL, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et nos politiques, sont aussi conformes à notre Cadre de gestion du capital.

Le montant du dividende dépend des facteurs suivants :

- la correspondance entre les besoins en capital et notre profil de risques précis et les informations tirées de nos modèles de capital économique et de la simulation de crise;
- le capital affecté selon les exigences réglementaires;
- une marge pour les incertitudes et une provision pour risques inconnus, selon notre appétit pour le risque, notre simulation de crise et notre analyse des scénarios.

DÉVELOPPER UNE SOLIDE CULTURE DU RISQUE

Un séisme, un choc pétrolier prolongé, la déflation à l'échelle mondiale sur une longue période sont quelques-uns des scénarios graves mais improbables que nous utilisons pour soumettre nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation à une simulation de crise. Les résultats de la simulation de crise montrent que nous sommes en bonne position pour résister à un choc important, ce qui est une excellente nouvelle. L'an dernier, nous avons choisi de prendre un risque en poussant cet exercice encore plus loin.

Nous avons décidé de publier non seulement nos résultats, mais aussi notre méthode de simulation de crise, afin de nous aider à améliorer nos modèles et la fiabilité de nos résultats. Cette ouverture dont nous faisons preuve a été saluée par le secteur des services financiers, et notre transparence a créé des occasions d'apprentissage avec nos clients.

Ce travail n'est qu'un exemple de ce que nous faisons pour transformer et renforcer notre gestion et notre culture du risque afin de réaliser notre mandat.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ RÉSUMÉ

(EN MILLIONS)	2017	2016
Total de l'actif	267 115	259 532
Total du passif	249 374	238 542
Total des capitaux propres du Canada	17 741	20 990

Le total des capitaux propres du Canada a diminué de 3 249 millions de dollars (15 %) principalement en raison de la déclaration d'un dividende de 4 675 millions, partiellement contrebalancée par le résultat global de 1 426 millions pour l'exercice.

L'augmentation de 7 583 millions de dollars (3 %) du total de l'actif s'explique principalement par des émissions d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) qui ont entraîné une augmentation de 10 634 millions (5 %) des prêts—prêts et créances, contrebalancée par la baisse de 3 317 millions des autres actifs financiers ayant servi principalement à payer des dividendes de 2 675 millions et à rembourser à l'échéance les emprunts contractés auprès du gouvernement.

Le total du passif s'est accru de 10 832 millions de dollars (5 %), surtout en raison de l'augmentation de 10 436 millions (5 %) des emprunts—autres passifs financiers qui concorde avec celle des prêts—prêts et créances liée aux émissions d'OHC. De plus, le dividende à payer au gouvernement était de 2 000 millions de dollars au 31 décembre 2017.

Ces augmentations ont été contrebalancées par une diminution de 1 341 millions de dollars des emprunts contractés auprès du gouvernement.

ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(EN MILLIONS)	2017	2016
Total des produits	6 152	4 625
Total des charges	3 772	2 806
Impôt sur le résultat	577	441
Résultat net	1 803	1 378
Autres éléments du résultat global	(377)	(27)
Résultat global	1 426	1 351

PRODUITS

Le total des produits s'est accru de 1 527 millions de dollars (33 %), principalement en raison :

- d'une augmentation de 1 076 millions de dollars (50 %) des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement découlant essentiellement d'une hausse des dépenses pour de nouvelles initiatives prévues dans le budget de 2016;
- des gains nets de 198 millions de dollars (388 %) sur les instruments financiers, réalisés sur la vente de placements en valeurs mobilières à la suite du rééquilibrage du portefeuille pour le rendre conforme à notre politique d'investissement; de plus, les charges de retrait de la circulation des OHC ont baissé à la suite des hausses des taux d'intérêt;
- d'une augmentation de 152 millions de dollars des primes et droits acquis et des autres produits, principalement en raison d'une hausse des primes et droits perçus dans le cadre de nos activités de titrisation et d'assurance prêt hypothécaire.

Les autres produits se sont accrus de 85 millions de dollars (224 %), surtout en raison d'une augmentation de 82 millions des gains latents à la suite d'une réévaluation des immeubles de placement.

CHARGES

Le total des charges s'est accru de 966 millions de dollars (34 %) du fait des hausses de 1 076 millions des dépenses des programmes de logement, qui cadrent avec l'augmentation des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement, et de 77 millions (24 %) des charges opérationnelles en raison de l'augmentation des charges liées à notre projet de transformation technologique et opérationnelle, partiellement contrebalancées par une diminution des règlements d'assurance.

Cette hausse du total des charges a été contrebalancée par la diminution de 187 millions de dollars des règlements d'assurance (56 %) attribuable à une réduction du nombre de contrats d'assurance en vigueur, à une amélioration du taux de chômage à l'échelle nationale et à une augmentation importante des prix des logements, particulièrement en Ontario et en Colombie-Britannique. Cette amélioration de la conjoncture économique a entraîné une diminution des défauts de paiement survenus et une réduction de notre provision pour défauts de paiement survenus mais non déclarés. Nous avons aussi réduit notre provision pour prêts hypothécaires pour logements sociaux et prêts hypothécaires indexés étant donné une exposition moindre aux risques découlant d'une baisse des soldes impayés. De plus, nous avons diminué la provision comptabilisée pour les prêts de sauvetage de manière à refléter les flux de trésorerie futurs attendus.

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Nous avons comptabilisé une perte de 377 millions de dollars, en hausse de 350 millions par rapport à 2016. Cette hausse pour 2017 est principalement attribuable aux pertes nettes latentes sur les instruments financiers disponibles à la vente et à une augmentation des pertes sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées.

Pendant l'exercice, nous avons comptabilisé des pertes nettes latentes supplémentaires de 126 millions de dollars sur nos instruments financiers disponibles à la vente, principalement des titres à taux fixe, puisque les taux d'intérêt applicables ont augmenté tout au long de l'exercice. De plus, en rééquilibrant notre portefeuille de placements pendant l'exercice, nous avons reclassé dans les gains nets sur les instruments financiers des gains latents de 136 millions de dollars auparavant inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global, comparativement à 37 millions en 2016.

Les pertes sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées sont principalement attribuables à une diminution du taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations en 2017, partiellement contrebalancée par le rendement réel de l'actif des régimes supérieur aux attentes. Il en a découlé une augmentation du passif au titre des prestations déterminées. En 2016, la diminution du taux d'actualisation avait été moindre, et elle avait été plus que contrebalancée par le rendement de l'actif des régimes supérieur aux attentes. Le passif au titre des prestations déterminées avait diminué en conséquence.

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN POUR 2017

(EN MILLIONS)	2017	
	RÉEL	PLAN
Total des produits	6 152	5 885
Total des charges	3 772	4 013
Impôt sur le résultat	577	451
Résultat net	1 803	1 421
Total de l'actif	267 115	269 234
Total du passif	249 374	247 222
Total des capitaux propres du Canada	17 741	22 012

Le total des produits a été de 267 millions de dollars (5 %) supérieur au Plan, ce qui s'explique essentiellement par des gains nets sur les instruments financiers attribuables à la vente de placements en valeurs mobilières et par la baisse des charges de retrait de la circulation des OHC à la suite des hausses des taux d'intérêt.

Le total des charges a été de 241 millions de dollars (6 %) inférieur au Plan, ce qui s'explique essentiellement par une diminution des règlements d'assurance attribuable à l'amélioration de la conjoncture économique et par une diminution de la provision comptabilisée pour les prêts de sauvetage de nos activités d'assurance prêt hypothécaire.

Pendant l'exercice, nous avons déclaré des dividendes de 4 675 millions de dollars; de ce montant, une tranche de 2 000 millions n'avait pas encore été payée au 31 décembre 2017. Notre Plan n'en tenait pas compte, ce qui explique essentiellement la diminution de 2 119 millions (1 %) du total de l'actif, l'augmentation de 2 152 millions (1 %) du total du passif et la diminution de 4 271 millions du total des capitaux propres du Canada.



RENDEMENT DES ACTIVITÉS

Pour nous aider à atteindre les résultats souhaités, nous établissons des indicateurs de rendement pour nos activités liées à nos orientations stratégiques et pour nos activités de base.

Notre rendement de 2017 est évalué en fonction de nos résultats réels, selon les indicateurs de rendement présentés dans le Résumé du Plan d'entreprise 2017-2021 de la SCHL, et de nos cibles.

En 2017, nous avons satisfait à deux de nos trois orientations stratégiques ainsi qu'à nos activités de base. Notre orientation stratégique d'« être une organisation de haute performance » n'a été satisfaite qu'en partie en raison des retards dans notre projet de transformation technologique et opérationnelle et de la sous-représentation dans trois des quatre groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi.

Pour chaque secteur de nos activités, la cote de rendement est indiquée par couleur de la manière suivante :

- **Vert** : le rendement réel atteint la cible ou est inférieur à celle-ci de moins de 2 %.
- ◆ **Jaune** : le rendement réel est inférieur à la cible de 2 % à 5 %.
- **Rouge** : le rendement réel n'atteint pas la cible ou est inférieur à celle-ci de plus de 5 %.



AIDE AU LOGEMENT

CE QUE NOUS FAISONS

Nous aidons les Canadiens dans le besoin à accéder à des logements abordables et convenables.

COMMENT NOUS LE FAISONS

- Nous recevons des crédits parlementaires pour financer nos programmes de logement, et les activités liées à ces programmes sont exercées selon le seuil d'équilibre puisque, chaque année, le total des crédits parlementaires est égal aux dépenses.
- Nous offrons à nos partenaires des prêts à des taux inférieurs au marché ainsi que du soutien pour les logements non subventionnés; nos activités d'octroi de prêts sont exercées à long terme selon le seuil d'équilibre, ce qui permet de réduire les charges de fonctionnement des ensembles et, par conséquent, les subventions directes.
- Nous collaborons et travaillons avec tous les ordres de gouvernement, les organismes sans but lucratif, les sociétés du secteur privé et les communautés des Premières Nations, partout au Canada.

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

NOS OBJECTIFS

Les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables et de taille convenable.

RÉSULTAT À COURT TERME (12 MOIS)	RÉEL *	CIBLE*
Les Canadiens ont un meilleur accès à des logements abordables grâce aux programmes en place et à la mise en œuvre des mesures du budget de 2016.	● 32 % des crédits du budget de 2016 dépensés ¹	= 100 % ou 647 millions de dollars pour 2017-2018
	● 62 % des crédits affectés aux programmes de logement de l'Aide au logement ¹	= 100 % ou 2 476 millions de dollars pour 2017-2018
	● Engagements visant la production de 377 logements dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves ¹	≥ 852 pour 2017-2018
	● 6 396 logements abordables dont la production a été facilitée par le Centre du logement abordable	≥ 4 300
RÉSULTAT À MOYEN TERME (2 À 3 ANS)	RÉEL *	CIBLE*
Les fournisseurs de logements ont la capacité d'offrir un plus grand nombre de logements abordables et convenables.	● Augmentation de 252 367 ménages ayant accès à un logement abordable et convenable grâce aux dépenses prévues dans le budget de 2016 (d'avril 2016 à décembre 2017).	≥ 198 660 d'ici 2017-2018 (cible cumulée sur deux ans)
Un plus grand nombre de Canadiens dans le besoin vivent dans un logement abordable qui répond à leurs besoins.		

* Au 31 décembre 2017 (sauf indication contraire).

¹ Pour les cibles de 2017-2018 qui couvrent la clôture de notre exercice, la cote de rendement est fondée sur les résultats prévus au 31 mars 2018.

● La figure est colorée en vert pour indiquer que le rendement réel atteint la cible ou est inférieur à celle-ci de moins de 2 %.



APERÇU DU RENDEMENT

Nous avons collaboré avec nos partenaires afin de mettre en œuvre les mesures du budget de 2016 visant à investir dans le logement, en plus des structures de financement et des programmes déjà en place, en :

- effectuant les investissements dans l'infrastructure sociale;

PROGRAMME DE LOGEMENT	MILLIONS DE DOLLARS	MÉNAGES AIDÉS
Investissement dans le logement abordable	314,2	119 767
Rénovation et amélioration de logements sociaux hors réserves	495,0	98 635
Logements abordables pour les aînés	108,4	3 611
Refuges pour victimes de violence familiale	63,0	4 720
Logements dans le Nord	44,5	500
Programmes dans les réserves	59,6	2 779
Développement des compétences et du potentiel dans les réserves	5,5	39

- poursuivant les initiatives du Fonds d'innovation pour le logement locatif abordable, qui encouragent la mise au point de nouveaux modèles de financement et de techniques de construction innovatrices dans le secteur du logement locatif. Au 31 décembre 2017, la SCHL avait engagé 33 millions de dollars au moyen du Fonds pour soutenir la création de 3 700 logements, dont 3 648 logements abordables;
- réalisant les initiatives du budget de 2016 : nous avons lancé l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (FCLL) qui offre des prêts assurés à faible coût aux promoteurs immobiliers, aux organismes sans but lucratif et aux municipalités pendant les étapes initiales de l'aménagement d'un ensemble de logements locatifs. Au 31 décembre 2017, la SCHL avait engagé 142,6 millions de dollars dans le cadre de la FCLL pour appuyer la construction de 627 logements, dont 589 logements abordables.

AUTRES RÉALISATIONS

- Nous avons examiné de plus près la façon dont les programmes sont offerts aux collectivités des Premières Nations, y compris la formation sur le développement du potentiel et des compétences, afin de mieux les adapter aux besoins particuliers de ces collectivités et d'améliorer les logements sociaux existants.
- Nous avons continué à soutenir les objectifs d'autonomie, de contrôle et d'autodétermination des Autochtones en ce qui concerne les programmes de logement et leurs résultats, en collaboration avec nos partenaires des Premières Nations. Il en a découlé une amélioration, d'un exercice à l'autre, de la satisfaction générale à l'égard de notre rendement parmi les gestionnaires affectés au logement dans les réserves.
- Nous avons élaboré une réponse et un plan d'action pour donner suite aux recommandations découlant de l'évaluation des programmes de logement en vertu de l'article 95 de la *Loi nationale sur l'habitation* pour les collectivités des Premières Nations vivant dans les réserves.
- Nous avons également géré les actifs transférés du Fonds fédéral de stabilisation des coopératives d'habitation (Fonds de stabilisation) depuis la résiliation de l'acte de fiducie du Fonds en avril 2010. Les actifs transférés du Fonds de stabilisation peuvent servir à soutenir les coopératives en difficulté qui ont un prêt hypothécaire indexé (PHI). Les prêts hypothécaires transférés administrés ont diminué pendant l'exercice, passant de 44,1 à 44 millions de dollars à la clôture. Les autres actifs du Fonds de stabilisation transférés à la SCHL et pouvant servir à aider les coopératives avec des difficultés financières qui bénéficient d'un PHI s'élevaient à 37,2 millions de dollars à la clôture de l'exercice, dont 0,8 million en fonds affectés destinés à des engagements de prêts approuvés, mais qui n'ont pas encore été payés.

GESTION DE NOS RISQUES

RISQUE D'ATTEINTE À LA RÉPUTATION

En raison de l'évolution de la conjoncture économique, le rôle de la SCHL et du gouvernement dans le logement social et le marché de l'habitation est surveillé de plus près, tout comme l'efficacité des politiques en vigueur. Nous mettons en œuvre un certain nombre de stratégies et de méthodes proactives afin de mobiliser ou d'informer les intervenants, ce qui signifie notamment que nous conseillons le gouvernement sur les options de logement social.

RISQUE DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2017, la juste valeur estimée des prêts liés aux programmes d'octroi de prêts s'établissait à 7,9 milliards de dollars, et le solde des prêts en cours de remboursement, à 7,1 milliards.

Dans le cadre de notre processus de gestion du risque de crédit, nous examinons régulièrement les rapports annuels des ensembles, y compris les états financiers audités soumis par les organismes de parrainage des logements sociaux. Ces rapports nous permettent de déceler les problèmes potentiels et d'intervenir, au besoin, si un ensemble a des difficultés financières. Les sauvetages et les restructurations, qui peuvent nécessiter une aide ou un financement supplémentaire, sont entrepris au cas par cas.

Au 31 décembre 2017, nous étions certains de recouvrer entièrement le capital et les intérêts courus de 76 % de nos prêts (77 % en 2016). Les autres prêts, qui constituent 24 % du total (consentis principalement aux termes du Programme de prêts pour les infrastructures municipales), sont évalués de manière périodique pour déterminer si une provision pour pertes est nécessaire.

RISQUE DE MARCHÉ

Une tranche d'environ 6,52 % des prêts de la SCHL présente un risque de remboursement anticipé. Pour évaluer le risque de la Société, une analyse a été réalisée pour estimer les incidences financières des remboursements anticipés et réinvestissements du capital dans le contexte courant des taux d'intérêt.

La SCHL atténue le risque de taux d'intérêt des portefeuilles de prêts en concluant des swaps de taux d'intérêt et en surveillant la concordance des flux de trésorerie. Au 31 décembre 2017, une tranche de 98 % du portefeuille de prêts de la SCHL est couverte ou financée à parts égales.

Nos politiques de gestion des risques indiquent que le risque maximal pour la marge de financement découlant des fluctuations des taux d'intérêt, selon un niveau de confiance de 95 %, est limité à 1,5 million de dollars sur une période de 12 mois. Au 31 décembre 2017, la sensibilité des produits d'intérêts nets aux fluctuations des taux d'intérêt était de 1,2 million de dollars.

RÉSULTATS FINANCIERS

Les réalisations suivantes ont contribué à nos résultats financiers.

FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS

En avril 2017, nous avons lancé l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (FCLL), qui permettra d'offrir 2,5 milliards de dollars en prêts à faible coût pour encourager la construction de logements locatifs. L'initiative a été annoncée dans le cadre du budget de 2016 et elle devrait permettre de financer la construction de 10 000 logements locatifs au Canada. Aux termes de cette initiative, jusqu'à 625 millions de dollars de prêts par année, pendant quatre ans, seront mis à la disposition des municipalités, des promoteurs du secteur privé, des constructeurs et des organismes sans but lucratif pour encourager la construction de logements locatifs.

L'initiative est conçue de façon à ce que nous détenions les prêts pendant une période de 10 ans, au terme de laquelle l'emprunteur devra obtenir du financement auprès d'un prêteur agréé par la SCHL. Les prêts ne seront pas remboursables par anticipation et nous les financerons au moyen d'emprunts auprès du gouvernement. Les prêts et les emprunts connexes, une fois émis, seront comptabilisés dans nos activités d'aide au logement, dans le cadre de nos programmes de prêt.

Les prêts seront assurés par la SCHL pendant toute la période d'amortissement, qui pourrait atteindre 50 ans. Les primes d'assurance prêt hypothécaire seront prélevées sur les crédits parlementaires affectés au logement, tandis que les taxes de vente provinciales devront être acquittées par l'emprunteur. Les primes perçues et acquises, les règlements d'assurance et les passifs connexes seront comptabilisés dans les activités d'assurance prêt hypothécaire.

SOUTENIR LES CANADIENS DANS LE BESOIN

Anca Sultana, directrice du Centre Mechtilde, s'est penchée sur les réalisations de son organisme et en a éprouvé de la fierté. Situé à Gatineau (Québec), le Centre fournit aux femmes et à leurs enfants un endroit sûr où se réfugier depuis 1979.

Soutenu en partie par le Fonds consacré à l'infrastructure sociale, le groupe fait maintenant œuvre de pionnier dans le cadre d'un projet unique en son genre. Le centre offrira 31 logements de transition dans un immeuble rénové qui ouvrira ses portes au printemps 2018. Les logements abordables aménagés fourniront à des femmes en situation d'itinérance et à des mères monoparentales vivant des problèmes de violence familiale un endroit sûr où se réfugier.

« Les maisons de transition aident les femmes à regagner leur autonomie et à renforcer leur confiance en elles afin de les préparer à ce qui les attend, affirme Anca. Il y a un travail de collaboration entre les résidentes qui s'entraident et le personnel qui offre des connaissances et de l'encadrement. »

La collaboration est au cœur du Centre Mechtilde et sera essentielle pour mieux répondre aux besoins des femmes et des filles partout au pays. La Stratégie nationale sur le logement reconnaît que les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par les besoins en matière de logement. Au moins un tiers de tous les investissements iront à des initiatives destinées aux femmes, aux filles et à leurs familles.

GESTION DU CAPITAL

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL. Une tranche des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques de taux d'intérêt et de crédit inhérents à nos prêts. Les variations latentes de la juste valeur marchande ainsi que les pertes découlant de la réévaluation des régimes à prestations déterminées sont imputées aux résultats non distribués.

Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

Pour en savoir plus, il y a lieu de se reporter à la note 10 complémentaire aux états financiers consolidés, *Gestion du capital*.

ANALYSE FINANCIÈRE

(EN MILLIONS)	2017	2016
Produits d'intérêts nets	13	13
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	3 229	2 153
Autres produits ¹	113	(22)
Total des produits	3 355	2 144
Dépenses des programmes de logement	3 229	2 153
Charges opérationnelles	27	17
Total des charges	3 256	2 170
Résultat avant impôt	99	(26)
Impôt sur le résultat	19	(12)
Résultat net (perte)	80	(14)

¹ Les autres produits comprennent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers.

Le total des produits a augmenté de 1 211 millions de dollars (56 %), tandis que les dépenses totales se sont accrues de 1 086 millions (50 %), en raison surtout de l'augmentation des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement qui a découlé d'une hausse de 1 075 millions des dépenses associées à de nouvelles initiatives du budget de 2016.

Les autres produits ont augmenté de 135 millions de dollars (614 %) principalement en raison d'une augmentation de 74 millions des gains latents à la suite de la réévaluation des immeubles de placement. De plus, en 2016 nous avons subi une perte de 51 millions découlant de la variation des flux de trésorerie estimés sur les emprunts inclus dans les autres passifs financiers découlant des remboursements anticipés de capital prévus alors que les gains nets sur les instruments financiers ont été nuls en 2017.

SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIONS)	2017	2016
Total de l'actif	9 949	11 172
Total du passif	9 715	10 976
Total des capitaux propres du Canada	234	196

Le total de l'actif a diminué de 1 223 millions de dollars (11 %), principalement en raison des remboursements nets sur les programmes d'octroi de prêts actuels, mais on s'attend à ce que le total de l'actif augmente au cours des prochains exercices dans le cadre des initiatives de la FCLL et de la SNL. Les produits tirés des remboursements et nos activités d'investissement ont servi principalement à rembourser à l'échéance les emprunts contractés auprès du gouvernement, ce qui a entraîné une diminution de 1 261 millions de dollars (11 %) du passif.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les crédits autorisés par le Parlement et qui nous sont accordés pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant total que nous comptabilisons pendant notre exercice, qui correspond à l'année civile.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Montants prévus pour l'application des programmes de logement		
Montants autorisés en 2016-2017 (2015-2016)		
Budget principal des dépenses	2 028	2 026
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2}	1 070	-
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,2}	78	-
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2016 (2015)	(1 563)	(1 419)
Moins les crédits inutilisés pour 2016-2017 ³ (2015-2016)	(47)	(17)
Tranche de 2016-2017 (2015-2016) comptabilisée en 2017 (2016)	1 566	590
Montants autorisés en 2017-2018 (2016-2017)		
Budget principal des dépenses	2 735	2 028
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2,4}	41	1 070
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,2,5}	1	78
Budget supplémentaire des dépenses C ^{1,5}	1	-
Total des crédits de l'exercice	2 778	3 176
Moins la tranche à comptabiliser au cours des prochains trimestres	(1 089)	(1 566)
Crédits inutilisés prévus pour 2017-2018 ⁶ (réellement inutilisés en 2016-2017 ³)	(26)	(47)
Tranche de 2017-2018 (2016-2017) comptabilisée en 2017 (2016)	1 663	1 563
Total des crédits comptabilisés – Douze mois clos les 31 décembre	3 229	2 153

¹ Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent aux crédits supplémentaires votés par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

² Le budget de 2016 incluait du financement sur deux ans destiné à l'infrastructure sociale, de même que du financement sur cinq ans pour le nouveau Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable. Les crédits pour 2016-2017 et pour 2017-2018 tiennent compte de la première et de la deuxième année de ces investissements.

³ Les crédits inutilisés de 47 millions de dollars pour l'exercice 2016-2017 comprenaient une affectation bloquée de 35 millions pour tenir compte du transfert, de la SCHL à Affaires autochtones et du Nord Canada, de la mise en œuvre des fonds pour le logement des Inuits. Compte tenu de cette affectation bloquée, la tranche inutilisée de la SCHL se chiffrait en réalité à 12 millions de dollars.

⁴ Le budget de 2016 incluait du financement sur quatre ans pour favoriser la mise en œuvre de la FCLL, et le budget de 2017 prévoyait l'affectation de nouveaux fonds sur trois ans pour soutenir l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits, un programme existant de la SCHL. Les crédits pour 2017-2018 tiennent compte de la première année du financement destiné à ces deux programmes (respectivement, 37 millions et 4 millions de dollars).

⁵ Ce transfert provient d'autres ministères par suite de la réaffectation en cours d'exercice des ressources liées à la Stratégie emploi jeunesse. Ce financement supplémentaire sera utilisé pour soutenir l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits.

⁶ Les crédits inutilisés prévus de 26 millions de dollars pour l'exercice 2017-2018 comprennent une affectation bloquée de 15 millions pour tenir compte d'une réduction des pouvoirs de la SCHL attribuable à l'expiration des accords d'exploitation à long terme d'ensembles dans le cadre des programmes de logements sociaux existants (13 millions de dollars) et du report des fonds (2 millions de dollars) affectés à l'investissement dans le logement abordable à l'exercice 2019-2020. Compte tenu de cette affectation bloquée, la tranche inutilisée de la SCHL se chiffre en réalité à 11 millions de dollars.



ANALYSE DE MARCHÉ ET RECHERCHE

CE QUE NOUS FAISONS

Nous fournissons des analyses et des informations exactes, actuelles et fondées sur des données probantes afin d'éclairer les décisions en matière de politique du logement.

COMMENT NOUS LE FAISONS

- Nous produisons, interprétons et diffusons de l'information liée au logement pour appuyer la prise de décisions éclairées par les responsables des politiques sur le logement et les intervenants du secteur du logement.
- Nous travaillons et collaborons avec nos partenaires de l'extérieur pour collecter et échanger des informations.
- Nous menons des travaux de recherche et analysons des politiques sur divers sujets afin d'assurer le bon fonctionnement du système de logement, la stabilité financière et l'abordabilité en matière d'habitation.

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

NOS OBJECTIFS

Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et innovateur et les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables et convenables.

RÉSULTAT À COURT TERME (12 MOIS)	RÉEL*	CIBLE*
Les recommandations sur l'approche stratégique et les outils nécessaires pour combler les lacunes dans les données sont appliquées.	● Les recommandations en matière de politiques ont été mises en œuvre et les échéanciers ont été respectés, y compris le partenariat renforcé avec Statistique Canada et l'introduction d'une nouvelle publication trimestrielle sur les tendances du crédit hypothécaire et du crédit à la consommation, avec deux diffusions en 2017.	
Le gouvernement reçoit en temps opportun des conseils stratégiques fondés sur des faits.	● Les résultats des évaluations des programmes d'investissement dans le logement abordable et de logement sans but lucratif dans les réserves en vertu de l'article 95 ont éclairé la conception des politiques et des programmes de logement, y compris l'élaboration conjointe de l'Initiative canadienne de logement communautaire, du Cadre multilatéral fédéral-provincial-territorial sur le logement et des stratégies fondées sur les distinctions pour le logement des Autochtones dans le cadre de la Stratégie nationale du logement.	
	● 89 % des activités et des projets de politiques et de recherche sont en voie d'atteindre les principaux jalons.	≥ 85 %
Les intervenants de l'industrie et du secteur de l'habitation disposent d'informations pertinentes et à jour pour prendre des décisions éclairées.	● 91 % des clients sondés affirment que les informations de la SCHL sont utiles.	≥ 85 %
	● 89 % des clients sondés affirment que les nouveaux produits visant à combler les lacunes dans les données sont pertinents.	≥ 85 %

* Au 31 décembre 2017 (sauf indication contraire).

- La figure est colorée en vert pour indiquer que le rendement réel atteint la cible ou est inférieur à celle-ci de moins de 2 %.

RÉSULTAT À MOYEN TERME (2 À 3 ANS)

Des données exhaustives sur le logement sont disponibles pour la recherche, l'analyse et la prise de décisions.

INDICATEUR

Augmentation du pourcentage de clients sondés qui affirment que les informations de la SCHL sont utiles : de 85 % à ≥ 90 %

APERÇU DU RENDEMENT

Nous avons élargi notre gamme d'outils d'analyse et de publications sur le logement, en :

- produisant des rapports conviviaux et réalisant des sondages sur des sujets comme les tendances du crédit hypothécaire et du crédit à la consommation, l'effet d'entraînement des prix des logements et la structure de propriété des logements expressément construits pour être offerts en location. Nous avons également étudié les motivations des acheteurs récents de logements à Vancouver, Toronto et Montréal et finalisé un rapport sur l'escalade des prix des logements dans les grandes villes canadiennes, qui a été publié au début de 2018.

Nous avons accru l'offre d'informations et de données fiables sur le logement et proposé des solutions en matière de données ouvertes, en :

- concluant des partenariats avec des organismes comme Statistique Canada et UrbanSim (Université de Californie - Berkeley) afin d'accroître la disponibilité de données sur le logement pour les Canadiens;
- améliorant les enquêtes et l'infrastructure, comme le Relevé des mises en chantier et des achèvements et les estimations annuelles du parc de logements, afin de diffuser de nouvelles informations qui n'avaient pas été communiquées auparavant aux niveaux national et régional.

AUTRES RÉALISATIONS

- Nous avons dirigé la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement, qui a abouti à la publication d'un document de politique publique intitulé *Stratégie nationale sur le logement du Canada : Un chez-soi d'abord*, à l'occasion de la Journée nationale de l'habitation. Le document décrit les principes, les éléments individuels et les objectifs de la SNL. De plus, la préparation de la SNL s'est appuyée sur un certain nombre de projets de recherche de la SCHL entrepris spécifiquement pour éclairer son élaboration.
- Nous avons organisé un certain nombre d'activités auxquelles ont participé des organismes nationaux, régionaux, provinciaux et municipaux, des universités et des experts internationaux sur des sujets tels que les femmes et le logement (premier Symposium pancanadien : Parlons femmes et logement, en septembre 2017, à Toronto) et le financement du logement (Symposium sur le financement de l'habitation, en octobre 2017, à Ottawa). Ces événements positionnent la SCHL comme un chef de file international dans le domaine du logement et soulignent d'importantes conversations sur le financement du logement.

GESTION DE NOS RISQUES

RISQUE D'ATTEINTE À LA RÉPUTATION

Afin de répondre aux besoins des clients, nous devons fournir des informations et des conseils pertinents, exacts et actuels. Une large gamme de modes et de plateformes sert à communiquer les informations issues de nos activités d'analyse de marché et de recherche. L'équipe des communications et du marketing, notamment les responsables des relations avec les intervenants et avec les médias, assure la promotion du rôle de la SCHL dans la création du savoir et la diffusion des connaissances. Les clients internes et externes sont consultés pour que nos priorités tiennent compte des lacunes dans les données et des besoins en matière de politiques et de recherche. De plus, des sondages sont réalisés pour déterminer l'utilité de nos produits d'information.

RENFORCER NOS PARTENARIATS

En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, nous voulons nous assurer que les Canadiens comprennent les facteurs qui influencent le marché du logement et les aident à prendre des décisions éclairées lorsqu'ils cherchent un endroit où s'installer. Nous souhaitons être capables de répondre à leurs questions et nous avons besoin, pour y parvenir, de données plus précises qui nous permettront d'obtenir un portrait complet du marché canadien de l'habitation.

En 2017, nous avons conclu un protocole d'entente avec Statistique Canada afin de renforcer notre partenariat et réunir nos expertises, dans le but de mieux déterminer et combler les lacunes dans les données. Nous collaborons également avec Statistique Canada pour développer le programme Statistiques du logement au Canada (SLC), qui vise à offrir des données détaillées et complètes sur le logement au Canada. Ensemble, par le biais du programme SLC, nous avons déjà diffusé des données sur la propriété étrangère à Toronto et à Vancouver.

RÉSULTATS FINANCIERS

(EN MILLIONS)	2017	2016
Aide au logement (recouvrement)	62	56
Assurance prêt hypothécaire (recouvrement)	19	17
Total des produits	81	73
Analyse de marché	46	41
Recherche	35	32
Total des charges	81	73
Résultat net	–	–

Les coûts liés aux activités d'analyse de marché et de recherche sont recouverts auprès du secteur de l'Aide au logement, au moyen des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement, ainsi qu'auprès du secteur de l'Assurance prêt hypothécaire.

En 2017, le total des charges a augmenté de 8 millions de dollars (11 %) en raison de l'investissement que nous avons fait dans des ressources supplémentaires pour soutenir l'élaboration de la Stratégie nationale sur le logement. De plus, nous avons subi une augmentation de nos charges opérationnelles attribuable à notre projet de transformation technologique et opérationnelle.



ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

CE QUE NOUS FAISONS

Nous fournissons des produits d'assurance concurrentiels et un service à la clientèle d'avant-garde dans le secteur pour favoriser l'accès au financement de l'habitation et la stabilité des marchés financiers et de l'habitation du Canada.

COMMENT NOUS LE FAISONS

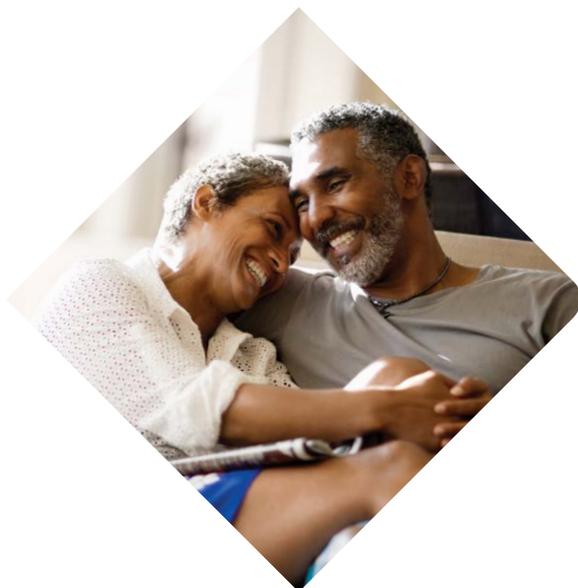
- La Société collabore étroitement avec des partenaires du secteur du crédit hypothécaire pour aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées en matière de logement.
- En tant que seul fournisseur d'assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs au Canada, nous offrons un soutien exclusif.

NOS PRODUITS

L'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité est obligatoire pour les prêteurs assujettis à la réglementation fédérale au Canada lorsqu'un acheteur a une mise de fonds de moins de 20 % du prix d'achat, mais elle est également offerte aux acheteurs dont la mise de fonds est de 20 % ou plus. En protégeant le prêteur en cas de défaut de l'emprunteur, nous permettons aux emprunteurs admissibles d'accéder au marché de l'habitation et d'obtenir des taux d'intérêt comparables à ceux qui sont consentis aux emprunteurs versant une mise de fonds plus élevée.

L'assurance de portefeuille permet d'assurer des prêts hypothécaires résidentiels à faible rapport prêt-valeur (propriétés comprenant 1 à 4 logements) qui sont regroupés pour former des blocs en vue de l'émission de titres hypothécaires dans le cadre des programmes de titrisation de la SCHL. L'assurance de portefeuille renforce la concurrence dans le secteur du crédit hypothécaire et élargit le choix offert aux acheteurs de logements au Canada.

L'assurance pour immeubles collectifs protège le prêteur en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt hypothécaire consenti pour la construction, l'achat ou le refinancement d'un immeuble collectif résidentiel comprenant cinq logements ou plus. De fait, nous sommes le seul assureur hypothécaire au Canada pour les immeubles collectifs résidentiels. Grâce à notre soutien exclusif, nous contribuons à faire en sorte que les Canadiens aient accès à des options de logement variées.



ÉTENDRE NOTRE GAMME DE PRODUITS POUR OFFRIR PLUS D'OPTIONS DE LOCATION ABORDABLE AUX CANADIENS

Nos produits et services facilitent l'accès au logement pour tous les Canadiens, pas seulement les acheteurs. Le marché locatif constitue une option importante de logement pour environ 30 % des Canadiens. Il est important que nous répondions aux besoins des Canadiens en la matière, tout en soutenant les efforts visant à accroître et à préserver l'offre de logements locatifs abordables.

Voilà pourquoi, en 2017, nous avons apporté une série d'améliorations à notre assurance pour immeubles collectifs. Nous avons notamment changé les politiques de souscription dans le but d'accroître notre participation dans les segments clés du marché de l'habitation, comme les logements locatifs ordinaires, les ensembles de chambres individuelles, les logements pour étudiants, les résidences pour personnes âgées et les ensembles de logements avec services de soutien.

Nous avons aussi amélioré les assouplissements relatifs aux logements abordables, nous avons ajouté des assouplissements supplémentaires en matière de souscription et nous avons ajusté notre barème de primes. Ces changements ont trouvé un écho auprès des emprunteurs qui achètent des immeubles collectifs, puisqu'ils disent que notre appui fait une différence et contribue au succès financier et social de tous les types de propriété résidentielle. De plus, nous avons vu les volumes d'assurance pour immeubles collectifs augmenter par rapport à 2016 et, pour la première fois depuis de nombreuses années, éclipser nos volumes d'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité, selon le nombre de logements assurés.

Ces changements ont aidé à préparer le terrain pour que nos produits d'assurance prêt hypothécaire contribuent davantage à aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de location.

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

NOS OBJECTIFS

Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et innovateur.

RÉSULTAT À COURT TERME (12 MOIS)	RÉEL *	CIBLE *
Nous offrons une gamme de produits d'assurance prêt hypothécaire et des tarifs répondant à tous les besoins, et la SCHL est présente dans toutes les régions tout au long du cycle économique.	254 252 prêts assurés : ¹ Logements de propriétaires-occupants : 113 374 Immeubles collectifs : 119 738 Portefeuille : 21 140	Aucune cible n'est fixée, aux fins de surveillance.
	● 64,9 % des demandes d'assurance approuvées concernaient des accédants à la propriété	≥ 60 %
	● 13,6 % des demandes d'assurance approuvées concernaient des régions rurales	≥ 13,5 %
RÉSULTAT À MOYEN TERME (2 À 3 ANS)	RÉEL *	CIBLE *
L'accès au financement de l'habitation est facilité par des produits et des services qui suivent l'évolution d'un marché de l'assurance prêt hypothécaire compétitif et profitable.	Selon le Recensement auprès des ménages de 2016, 67,8 % des ménages canadiens sont propriétaires de leur logement.	Aucune cible n'est fixée, aux fins de surveillance.
	● Ratio des charges opérationnelles de 20,4 %	≤ 23,8 % (≤ 21 % d'ici 2020)
	● Capital minimal requis de 184 %	≥ 165 % (≥ 165 % d'ici 2020)
	● Contrats d'assurance en vigueur de 480 milliards de dollars	≤ 512 millions de dollars
Les Canadiens ont accès à des produits d'assurance prêt hypothécaire concurrentiels répondant à leurs besoins.	● 64,9 % des demandes d'assurance approuvées concernaient des accédants à la propriété	≥ 60 % (maintien de la cible à moyen terme)
	● 13,6 % des demandes d'assurance approuvées concernaient des régions rurales	≥ 13,5 % (maintien de la cible à moyen terme)
La SCHL contribue à la stabilité du système de financement de l'habitation tout au long du cycle économique.	● Rendement de la cible de capital immobilisé de 13,6 %	≥ 11 % (rendement des capitaux propres requis ≥ 10,7 % d'ici 2020)

* Au 31 décembre 2017 (sauf indication contraire).

¹ Seulement les nouveaux prêts, pas les substitutions.

● La figure est colorée en vert pour indiquer que le rendement réel atteint la cible ou est inférieur à celle-ci de moins de 2 %.

APERÇU DU RENDEMENT

Nous avons repositionné nos activités de souscription des immeubles collectifs et revu les produits que nous offrons, en :

- apportant plus de changements aux politiques et aux produits pour les immeubles collectifs que nous ne l'avions fait en près de 20 ans, en améliorant notre définition d'abordabilité, en mettant en place d'autres assouplissements des règles de souscription et en ajustant notre barème de primes.

Nous avons fait évoluer nos produits d'assurance prêt hypothécaire pour mieux servir les emprunteurs et les prêteurs canadiens, en :

- apportant des améliorations au Manuel des prêteurs agréés par la SCHL dans le but de clarifier la souscription et l'administration des prêts assurés;
- offrant de nouveaux services d'évaluation garantie pour la gestion des risques liés aux biens du prêteur par le biais d'améliorations apportées à l'outil d'évaluation emili Bas ratio, en améliorant les données disponibles utilisées pour l'analyse du risque hypothécaire et en élaborant des modèles nécessaires pour les futures solutions de gestion des risques liés au logement;
- en adoptant le Service amélioré des demandes de règlement comme modèle opérationnel permanent, en améliorant l'efficacité et en permettant à nos clients de réaliser des économies.



Nous avons prodigué des conseils au gouvernement en matière de politique sur l'évolution appropriée de notre rôle dans le financement de l'habitation, en :

- recherchant des mesures visant à réduire les vulnérabilités associées à l'endettement élevé et à la hausse des prix des logements;
- élaborant un plan d'action visant à réduire la fraude hypothécaire au niveau du financement de l'habitation;
- évaluant les options de partage des risques avec les prêteurs.

AUTRES RÉALISATIONS

- Réalisations liées au budget de 2016 – Lancement de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (FCLL) qui offre des prêts assurés à faible coût aux promoteurs immobiliers, aux organismes sans but lucratif et aux municipalités pendant les étapes initiales de l'aménagement d'un ensemble de logements locatifs. Les prêts et les emprunts connexes, une fois émis, sont comptabilisés dans nos activités d'aide au logement. Les prêts seront assurés par la SCHL pendant toute la période d'amortissement, qui pourrait atteindre 50 ans. Les primes d'assurance prêt hypothécaire seront prélevées sur les crédits parlementaires affectés au logement, tandis que les taxes de vente provinciales devront être acquittées par l'emprunteur. Les primes perçues et acquises, les règlements d'assurance et les passifs connexes sont comptabilisés dans les activités d'assurance prêt hypothécaire. Au 31 décembre 2017, la SCHL avait engagé 142,6 millions de dollars dans le cadre de la FCLL pour appuyer la construction de 627 logements, dont 589 logements abordables. Les incidences financières des activités d'octroi de prêts sont indiquées à la section Aide au logement.

GESTION DE NOS RISQUES

RISQUE STRATÉGIQUE

Notre part de marché, qui est directement tributaire du marché canadien de l'habitation, est influencée par un certain nombre de facteurs, notamment les tendances des taux d'intérêt, l'inflation des prix des logements, le taux de chômage, la réglementation gouvernementale et la concurrence sur le marché canadien du financement de l'habitation. Tout changement touchant le contexte commercial, y compris les mesures prises par nos concurrents et nos clients, pourrait influencer sur notre part de marché.

RISQUE D'ASSURANCE

Dans le cadre de nos contrats d'assurance prêt hypothécaire, nous couvrons le risque de perte des prêteurs à la suite des défauts de paiement des emprunteurs, ce qui nous expose à l'incertitude liée au moment, à la fréquence et à l'importance des règlements futurs. Nous évaluons le risque d'assurance pour différents types de propriété résidentielle au moyen de notre système automatisé exclusif d'évaluation du risque et d'approbation des demandes d'assurance prêt hypothécaire ou encore d'un processus rigoureux de souscription, notamment un cadre de gestion du risque de fraude.

RISQUE DE CRÉDIT

Notre risque de crédit provient de diverses sources, tant directes (activités d'investissement et de couverture) qu'indirectes. Nous mettons en œuvre divers moyens pour atténuer le risque de crédit, notamment des notations minimales, des limites s'appliquant aux émetteurs et aux groupes, des limites de diversification, des restrictions de durée et des sûretés.

RISQUE DE MARCHÉ

Nous gérons le risque de marché au moyen de notre processus de répartition de l'actif, qui prend en considération l'ensemble du risque et du rendement dans la sélection d'une répartition stratégique de l'actif, d'indices de référence, de seuils de tolérance et de contrôles.

RÉSULTATS FINANCIERS

Les réalisations suivantes ont contribué à nos résultats financiers.

PRIMES D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Dans le cadre de l'examen annuel de nos produits d'assurance en 2016, nous avons augmenté les primes d'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et d'assurance de portefeuille afin de tenir compte des exigences réglementaires plus élevées en matière de capital annoncées par le BSIF. En moyenne, pour les acheteurs dont le prêt est assuré par la SCHL, la majoration des primes donnera lieu à une hausse d'environ 5 \$ des mensualités hypothécaires.

Nous avons également ajusté notre barème de primes pour les immeubles collectifs le 15 mai 2017 afin de continuer d'appuyer les efforts du gouvernement visant à accroître et à préserver le parc de logements locatifs abordables dans les segments clés du marché qui répondent aux besoins des Canadiens en matière de logement locatif. Il s'agit des segments suivants : logements locatifs ordinaires, logements pour étudiants, ensembles de chambres individuelles, résidences pour personnes âgées et ensembles de logements avec services de soutien.

LOGEMENTS LOCATIFS ABORDABLES

En plus du nouveau barème de primes susmentionné, nous avons également apporté d'autres changements à notre assurance pour immeubles collectifs. Ces changements sont entrés en vigueur le 15 mai 2017 et visent à favoriser la construction, l'achat et le refinancement de logements locatifs abordables. Ils comprennent des assouplissements en matière de souscription, qui permettent notamment des rapports prêt-valeur plus élevés et des coefficients de couverture de la dette inférieurs.

GESTION DU CAPITAL

Notre cadre de gestion du capital est conforme aux règles du BSIF à l'intention des assureurs relativement à l'application du TCM. Pour en savoir plus, il y a lieu de se reporter à la note 10 complémentaire aux états financiers consolidés, *Gestion du capital*.

Le tableau qui suit présente nos ratios de gestion du capital aux 31 décembre.

(EN POURCENTAGES)	2017	2016
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	184	384

Le capital disponible sur le capital minimal requis a baissé de 200 points de pourcentage. Cette baisse découle de ce qui suit :

- la révision, par le BSIF, de son préavis sur les exigences de capital à l'intention des assureurs hypothécaires qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et qui a entraîné une augmentation du capital minimal requis;
- une diminution du capital disponible découlant de la déclaration de dividendes de 4 675 millions de dollars.

La capitalisation de la SCHL demeure adéquate au 31 décembre 2017.

PARAMÈTRES FINANCIERS

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2017	2016
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	480	512
Assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité	249	264
Assurance de portefeuille	162	185
Assurance pour immeubles collectifs	69	63
Volumes d'assurance (nombre de logements)	294 899	452 321
Assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité	113 374	156 414
Assurance de portefeuille ¹	61 787	187 200
Assurance pour immeubles collectifs	119 738	108 707
Volumes d'assurance	53 569	84 275
Assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité	29 612	38 601
Assurance de portefeuille ¹	12 502	37 047
Assurance pour immeubles collectifs	11 455	8 627
Primes et droits perçus	1 438	1 558
Assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité	996	1 166
Assurance de portefeuille	60	91
Assurance pour immeubles collectifs	382	301
Règlements payés²	329	377
Assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité	268	316
Assurance de portefeuille	19	23
Assurance pour immeubles collectifs	42	38

¹ Les volumes d'assurance de portefeuille ont été ajustés; ils tiennent compte des substitutions par les prêteurs et des nouveaux prêts. Les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille se sont élevées à 40 647 logements et 7 337 millions de dollars en 2017 (96 525 logements et 12 920 millions en 2016).

² Les règlements payés n'incluent pas les demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.

Les contrats d'assurance en vigueur ont diminué de 32 milliards de dollars (6 %) en raison de la baisse des volumes de nouveaux contrats au cours du présent exercice par rapport aux exercices précédents et des contrats en vigueur qui ont pris fin. Les nouveaux prêts assurés ont totalisé 54 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement forfaitaire estimés se sont chiffrés à 86 milliards.

La diminution des volumes d'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité est imputable à la baisse des nombres de prêts pour achat et de refinancement. Cette diminution est essentiellement attribuable aux nouvelles règles annoncées par le gouvernement. De plus, les volumes d'assurance de portefeuille ont diminué en raison de la nouvelle tarification entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 qui a découlé de la hausse des exigences de capital. Cependant, l'augmentation du volume d'assurance pour immeubles collectifs a été attribuable à une augmentation du nombre de prêts de refinancement d'immeubles collectifs attribuable essentiellement à la faiblesse prolongée des taux d'intérêt.

Les primes et droits perçus ont connu une baisse de 120 millions de dollars (8 %). La baisse des volumes d'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité a été partiellement contrebalancée par une hausse des volumes d'assurance pour immeubles collectifs, tel qu'il est expliqué précédemment. Cette baisse a entraîné une diminution des primes et droits perçus qui a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des tarifs au cours du premier trimestre de 2017.

Les règlements payés ont fléchi de 48 millions de dollars (13 %) par suite d'une baisse du nombre de règlements présentés au titre de l'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et de l'assurance de portefeuille en Colombie-Britannique, en Ontario, au Québec et dans la région de l'Atlantique, en raison de l'amélioration de la conjoncture économique.

	2017		2016	
	NOMBRE DE PRÊTS EN SOUFFRANCE	TAUX DE PRÊTS EN SOUFFRANCE	NOMBRE DE PRÊTS EN SOUFFRANCE	TAUX DE PRÊTS EN SOUFFRANCE
Assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité	5 376	0,43 %	6 456	0,48 %
Assurance de portefeuille	1 362	0,13 %	1 563	0,13 %
Assurance pour immeubles collectifs	106	0,48 %	94	0,43 %
Total	6 844	0,29 %	8 113	0,32 %

Le taux de prêts en souffrance correspond au rapport, exprimé en pourcentage, de tous les prêts en souffrance depuis plus de 90 jours sur le nombre de prêts assurés en cours de remboursement. La baisse du taux global de prêts en souffrance de la SCHL est attribuable à une diminution des prêts en souffrance couverts par une assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité ou par une assurance de portefeuille. Une baisse du nombre de prêts hypothécaires nouvellement en souffrance a été constatée dans toutes les régions, à l'exception de la Saskatchewan et des territoires, ce qui concorde avec les tendances économiques pour ces régions.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Primes et droits acquis	1 557	1 505
Produits de placements	607	594
Autres produits ¹	156	58
Total des produits	2 320	2 157
Règlements d'assurance	147	334
Charges opérationnelles	318	256
Total des charges	465	590
Résultat avant impôt	1 855	1 567
Impôt sur le résultat	451	384
Résultat net	1 404	1 183

¹ Les autres produits comprennent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Les primes et droits acquis ont diminué de 52 millions de dollars (3 %) en raison surtout de l'augmentation des primes perçues au cours des exercices antérieurs et qui sont devenues acquises au fil du temps. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une révision des tendances en matière d'acquisition des primes au cours du quatrième trimestre de 2017, reflétant ainsi l'évolution des résultats en matière de règlements au titre de l'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité au cours des dernières années.

Les autres produits ont augmenté de 98 millions de dollars (169 %) surtout en raison des gains nets réalisés sur la vente de placements en valeurs mobilières qui a fait suite au rééquilibrage de notre portefeuille, effectué pour nous conformer à notre politique d'investissement.

Les règlements d'assurance ont chuté de 187 millions de dollars (56 %) en raison de la baisse du nombre de contrats d'assurance en vigueur et de la diminution des taux de chômage à l'échelle nationale. La forte hausse des prix des logements, surtout en Ontario et en Colombie-Britannique, a aussi contribué à cette diminution. L'amélioration de la conjoncture économique a entraîné une diminution des pertes subies et une baisse de notre provision pour défauts de paiement survenus mais non déclarés. Nous avons aussi réduit notre provision pour prêts hypothécaires pour logements sociaux et prêts hypothécaires indexés, étant donné qu'une baisse des soldes impayés a permis de réduire notre exposition aux risques. Pour tenir compte des flux de trésorerie attendus, nous avons réduit la provision pour prêts de sauvetage.

Les charges opérationnelles ont augmenté de 62 millions de dollars (24 %) en raison surtout d'une augmentation des charges liées à notre projet de transformation technologique et opérationnelle.

RATIOS

(EN POURCENTAGES)	2017	2016
Pourcentage de pertes	9,4	22,2
Ratio des charges opérationnelles	20,4	17,0
Ratio mixte	29,8	39,2
Indice de l'importance des règlements	32,2	31,9
Rendement des capitaux propres	8,3	6,5
Rendement de la cible de capital immobilisé	13,6	11,6

Le pourcentage de pertes a diminué de 12,8 points de pourcentage en raison principalement d'une baisse des règlements d'assurance et d'une hausse des primes et droits acquis, tel qu'il est expliqué précédemment. Le ratio des charges opérationnelles a progressé de 3,4 points de pourcentage en raison d'une augmentation des charges opérationnelles partiellement atténuée par la hausse des primes et droits acquis, tel qu'il est expliqué précédemment. Le ratio mixte est le total du pourcentage de pertes et du ratio des charges opérationnelles et il reflète la variation de chacun.

Le rendement des capitaux propres a progressé de 1,8 point de pourcentage en raison d'une augmentation du résultat net et de la diminution du capital de base, par suite de la remise du capital excédentaire au gouvernement au moyen de nos paiements de dividendes.

Le rendement de la cible de capital immobilisé s'est accru de 2,0 points de pourcentage en raison essentiellement de l'augmentation du résultat net ajusté.



SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIONS)	2017	2016
Trésorerie, équivalents de trésorerie, placements en valeurs mobilières et instruments dérivés	23 042	25 300
Intérêts courus à recevoir	140	149
Immeubles de placement, débiteurs et autres actifs	667	616
Total de l'actif	23 849	26 065
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	297	704
Créditeurs et autres passifs et instruments dérivés	114	113
Dividende à payer	2 000	-
Provision pour règlements	555	654
Primes et droits non acquis	5 352	5 472
Passif des régimes à prestations déterminées	266	226
Passif d'impôt différé	68	80
Total du passif	8 652	7 249
Total des capitaux propres du Canada	15 197	18 816

La trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements en valeurs mobilières et les instruments dérivés ont diminué de 2 258 millions de dollars (9 %) pour financer nos paiements de dividendes. Les immeubles de placement, les débiteurs et les autres actifs ont augmenté de 51 millions de dollars (8 %) principalement en raison de la réduction de la provision pour prêts de sauvetage.

Au cours de 2017, nous avons commencé à déclarer des dividendes afin de remettre le capital excédentaire au gouvernement. Au 31 décembre 2017, une tranche de 2 000 millions de dollars du dividende exceptionnel de 4 000 millions de dollars était payable au gouvernement.

Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ont affiché une baisse de 407 millions de dollars (58 %) en raison d'une diminution des possibilités d'investissement sur le marché des conventions de rachat. Nous concluons des conventions de rachat pour générer des produits supplémentaires.

La provision pour règlements a diminué de 99 millions de dollars (15 %) en raison d'une diminution du nombre de contrats en vigueur et de l'amélioration de la conjoncture économique, ce qui a entraîné une baisse du nombre de prêts en souffrance et une réduction de notre provision pour défauts de paiement survenus mais non déclarés. Les primes et droits non acquis ont diminué de 120 millions de dollars (2 %) du fait surtout d'une baisse des primes et droits perçus en 2017.

Le total des capitaux propres du Canada a diminué de 3 619 millions de dollars (19 %) à la suite de la déclaration d'un dividende de 4 675 millions de dollars à payer au gouvernement, partiellement contrebalancée par le résultat net de 1 404 millions de dollars en 2017.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

Le 19 octobre 2017, le BSIF a publié une nouvelle version de la Ligne directrice sur le Test du capital minimal (TCM) à l'intention des assureurs multirisques sous réglementation fédérale, dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2018. La nouvelle version supprime les exigences qui ne sont plus applicables. Elle harmonise également la terminologie et les exemples de la ligne directrice avec ceux du relevé réglementaire trimestriel.

Nous ne nous attendons pas à ce que la nouvelle version ait une incidence significative sur notre situation de capital pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

TITRISATION

CE QUE NOUS FAISONS

Nous permettons aux institutions financières agréées de regrouper des prêts hypothécaires admissibles sous forme de titres négociables qui peuvent être vendus à des investisseurs afin de générer des fonds pour le financement hypothécaire à l'habitation. Nous cautionnons également le paiement périodique du capital et des intérêts sur ces titres.

Nous administrons par ailleurs, au nom du gouvernement du Canada, le cadre juridique des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées, une autre source de financement hypothécaire.

COMMENT NOUS LE FAISONS

- Nous mettons en œuvre le Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH).
- Nous offrons aux prêteurs une source de financement hypothécaire fiable par l'intermédiaire de la Fiducie du Canada pour l'habitation.
- Nous sommes responsables du cadre juridique des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées et nous l'administrons sur la base du recouvrement des coûts.

NOS PRODUITS

- **Titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH)**—Le Programme des TH LNH offre du financement hypothécaire aux institutions financières en convertissant en titres négociables des prêts hypothécaires à l'habitation assurés. Les détenteurs de ces titres reçoivent des paiements de capital et d'intérêts qui sont cautionnés par la SCHL et par conséquent garantis par le gouvernement.
- **Obligations hypothécaires du Canada (OHC)**—La Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) offre aux prêteurs une source de financement hypothécaire fiable en vendant des OHC aux investisseurs et en utilisant le produit de ces ventes pour acheter des TH LNH nouvellement émis. La FCH encaisse les flux de trésorerie mensuels sur les prêts hypothécaires adossés aux TH LNH et les convertit en paiements d'intérêts à date fixe et remboursements du capital à l'échéance. Les paiements périodiques de capital et d'intérêts sont cautionnés par la SCHL et par conséquent garantis par le gouvernement.
- **Cadre juridique des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées**—Les obligations sécurisées contribuent à créer un système de financement de l'habitation stable et qui fonctionne bien, en permettant aux prêteurs d'avoir accès à une source de financement supplémentaire qui n'est pas garanti par le gouvernement. Nous sommes responsables du cadre juridique des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées que nous administrons sur la base du recouvrement des coûts.



RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

NOS OBJECTIFS

Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et innovateur.

RÉSULTAT À COURT TERME (12 MOIS)	RÉEL *	CIBLE *																																				
Les émetteurs et les prêteurs disposent de sources de financement stables pour l'octroi de prêts hypothécaires.	<ul style="list-style-type: none"> ● Rendement du capital requis de 15,1 % ● Ratio des charges opérationnelles de 10,8 % <p>Un large éventail de prêteurs émet des TH LNH et des OHC au Canada, ce qui souligne l'accessibilité de nos programmes comme sources de financement stables pour l'octroi de prêts hypothécaires.</p>	<p>≥ 14,0 %¹</p> <p>≤ 12,3 %</p>																																				
L'accès aux liquidités est amélioré grâce à une meilleure harmonisation avec les ministères et les autres organismes gouvernementaux.	<p>TITRES CAUTIONNÉS AU COURS DE L'EXERCICE</p> <p>(EN MILLIONS DE DOLLARS)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>RÉSULTAT RÉEL POUR 2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total des titres cautionnés</td> <td>167 231</td> </tr> <tr> <td>TH LNH</td> <td>● 127 231</td> </tr> <tr> <td>OHC</td> <td>● 40 000</td> </tr> <tr> <td>TH LNH</td> <td>127 231</td> </tr> <tr> <td>Institutions sous réglementation fédérale</td> <td>84 130</td> </tr> <tr> <td>Institutions sous réglementation provinciale</td> <td>13 202</td> </tr> <tr> <td>Institutions sous réglementation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)</td> <td>16 940</td> </tr> <tr> <td>Autres institutions</td> <td>12 959</td> </tr> <tr> <td>OHC</td> <td>40 000</td> </tr> <tr> <td>Institutions sous réglementation fédérale</td> <td>23 208</td> </tr> <tr> <td>Institutions sous réglementation provinciale</td> <td>6 939</td> </tr> <tr> <td>Institutions sous réglementation de l'OCRCVM</td> <td>7 155</td> </tr> <tr> <td>Autres institutions</td> <td>2 698</td> </tr> </tbody> </table>		RÉSULTAT RÉEL POUR 2017	Total des titres cautionnés	167 231	TH LNH	● 127 231	OHC	● 40 000	TH LNH	127 231	Institutions sous réglementation fédérale	84 130	Institutions sous réglementation provinciale	13 202	Institutions sous réglementation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)	16 940	Autres institutions	12 959	OHC	40 000	Institutions sous réglementation fédérale	23 208	Institutions sous réglementation provinciale	6 939	Institutions sous réglementation de l'OCRCVM	7 155	Autres institutions	2 698	<p>TITRES CAUTIONNÉS</p> <p>(EN MILLIONS DE DOLLARS)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>CIBLE POUR 2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total des titres cautionnés</td> <td>170 000</td> </tr> <tr> <td>TH LNH</td> <td>≥ 95 % de 130 000</td> </tr> <tr> <td>OHC</td> <td>≥ 95 % de 40 000</td> </tr> </tbody> </table>		CIBLE POUR 2017	Total des titres cautionnés	170 000	TH LNH	≥ 95 % de 130 000	OHC	≥ 95 % de 40 000
	RÉSULTAT RÉEL POUR 2017																																					
Total des titres cautionnés	167 231																																					
TH LNH	● 127 231																																					
OHC	● 40 000																																					
TH LNH	127 231																																					
Institutions sous réglementation fédérale	84 130																																					
Institutions sous réglementation provinciale	13 202																																					
Institutions sous réglementation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)	16 940																																					
Autres institutions	12 959																																					
OHC	40 000																																					
Institutions sous réglementation fédérale	23 208																																					
Institutions sous réglementation provinciale	6 939																																					
Institutions sous réglementation de l'OCRCVM	7 155																																					
Autres institutions	2 698																																					
	CIBLE POUR 2017																																					
Total des titres cautionnés	170 000																																					
TH LNH	≥ 95 % de 130 000																																					
OHC	≥ 95 % de 40 000																																					

RÉSULTAT À MOYEN TERME (2 À 3 ANS)

INDICATEUR *

(EN POURCENTAGES)	D'autres informations sont fournies dans la section <i>Aperçu du rendement</i> qui suit. La répartition suivante des sources de financement démontre encore une fois l'importance de nos programmes actuels pour l'offre de financement hypothécaire :					
	GRANDES BANQUES		AUTRES PRÊTEURS HYPOTHÉCAIRES		TOUS LES PRÊTEURS HYPOTHÉCAIRES	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Programmes de titrisation de la SCHL	24 %	22 %	47 %	55 %	30 %	31 %
Obligations sécurisées	12 %	12 %	2 %	1 %	9 %	9 %
Autres sources de financement	64 %	66 %	51 %	44 %	61 %	60 %

* Au 31 décembre 2017 (sauf indication contraire).

¹ La cible a été modifiée en fonction des changements apportés aux exigences de capital.

● La figure est colorée en vert pour indiquer que le rendement réel atteint la cible ou est inférieur à celle-ci de moins de 2 %.

APERÇU DU RENDEMENT

Nous avons élaboré des options stratégiques afin de diversifier les sources de financement pour l'octroi de prêts hypothécaires.

- En 2017, nous avons réorienté nos efforts consacrés à l'élaboration d'options stratégiques visant à faire diminuer le recours aux sources de financement garanties par le gouvernement. Nous avons plutôt recentré nos efforts sur l'amélioration de nos pratiques de gestion des risques et sur la surveillance des incidences relatives aux paramètres de la garantie gouvernementale pour les prêts hypothécaires assurés sur l'admissibilité de ces prêts aux programmes de titrisation de la SCHL. Cette réorientation a été faite en tenant compte d'événements récents sur les marchés et des changements législatifs apportés aux critères d'admissibilité à l'assurance prêt hypothécaire.

Nous avons élaboré des options stratégiques en matière de titrisation afin de réduire l'exposition au risque lié aux catastrophes.

- La SCHL ne dirige plus cette initiative, mais offrira son aide au gouvernement du Canada au besoin.

GESTION DE NOS RISQUES

RISQUE D'ATTEINTE À LA RÉPUTATION

Étant donné notre rôle d'administrateur du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes, nous risquons d'être perçus comme fournissant un cautionnement ou un soutien indirect à l'égard des programmes inscrits d'obligations sécurisées. Le cadre juridique a été structuré de façon à éviter que la SCHL ou le gouvernement soit perçu comme procurant une garantie quelconque aux détenteurs des obligations sécurisées.

RISQUE DE CAUTIONNEMENT

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts sur les TH LNH émis par des émetteurs agréés et sur les OHC émises par la FCH. Notre principal risque de perte financière liée aux cautionnements découle de l'obligation de paiement périodique, lorsqu'un émetteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements et que les actifs sous-jacents aux titres sont insuffisants pour couvrir les paiements que la SCHL peut être tenue de faire conformément aux cautionnements fournis.

Le risque de cautionnement est concentré en raison du nombre relativement petit d'émetteurs de TH LNH et de contreparties de swap. Nous avons élaboré des mesures prévoyant des plafonds de volume, des critères d'admissibilité pour les participants et les prêts à titriser et des événements déclencheurs qui entraînent des mesures d'atténuation supplémentaires si la qualité du crédit d'un participant se détériore.

RISQUE DE CRÉDIT

Dans le contexte du portefeuille de placements des activités de titrisation, le risque de crédit est limité puisque les placements sont surtout composés de titres du gouvernement. En ce qui concerne les conventions de rachat et les swaps de la FCH, le risque de crédit est atténué par une série de mesures, comme les limites d'exposition, les notations de crédit internes et externes, les sûretés, les recours aux actifs et les exigences des programmes.

RISQUE DE MARCHÉ

En ce qui concerne le Programme des OHC, la FCH est exposée au risque de taux d'intérêt découlant de la possibilité que les produits d'intérêts sur les TH LNH et les placements admissibles ne soient pas suffisants pour couvrir les paiements d'intérêts sur les OHC. Ce risque est géré au moyen de swaps d'intérêts conclus avec des contreparties agréées. Les swaps transforment de manière efficace le risque de taux d'intérêt (à savoir, le risque de remboursement anticipé et de réinvestissement) lié aux actifs détenus par la FCH en un risque de contrepartie qui est géré conformément à nos contrôles et politiques de crédit. Ainsi, la FCH n'est exposée à un risque de taux d'intérêt que dans l'éventualité du défaut d'une contrepartie de swap et où elle n'arriverait pas à trouver un remplaçant convenable à cette contrepartie.

GÉRER LES RISQUES POUR SOUTENIR L'ACCÈS AU FINANCEMENT ABORDABLE

Nos programmes de titrisation et notre cadre juridique des obligations sécurisées couvrent environ 40 % du total du crédit hypothécaire résidentiel au Canada. Nos programmes offrent du financement aux institutions financières pour que les Canadiens aient davantage de choix et d'options en matière de crédit hypothécaire lorsque vient le temps pour eux de trouver un chez-soi.

Nos programmes de titrisation sont aussi des éléments clés de la stabilité du système de financement de l'habitation du pays. Nous prenons très au sérieux la gestion responsable de ces programmes.

En 2017, des développements dans certains secteurs du marché ont soulevé des préoccupations pour la stabilité du système canadien de financement de l'habitation. Les améliorations importantes que nous avons apportées au cours des dernières années à nos processus de gestion des risques font en sorte que nous sommes prêts et disposés à soutenir au besoin la stabilité continue du système financier du Canada.

Nous avons renforcé notre contrôle des participants aux programmes pour s'assurer qu'ils en respectent les exigences et nous mettons en œuvre de nouveaux systèmes qui amélioreront nos outils analytiques pour nous permettre de mieux évaluer le rendement des institutions et des prêts hypothécaires sous-jacents assurés par la SCHL.

Nous savons que nos programmes de titrisation contribuent de manière importante à ce que les Canadiens aient accès à du crédit hypothécaire, et c'est ce qui nous motive à chercher continuellement à améliorer nos processus de titrisation.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Pour le Programme des TH LNH et le Programme des OHC, la SCHL est exposée au risque de liquidité si elle doit s'acquitter de ses obligations de cautionnement de paiement périodique. Les besoins de trésorerie éventuels pour le cautionnement de paiement périodique dépendent de la capacité des participants et des fournisseurs de services à s'acquitter de leurs obligations aux termes des programmes de titrisation. Le risque de liquidité est atténué au moyen des politiques de gestion des risques, des processus de gestion des actifs liquides et autres liquidités, des normes minimales imposées aux participants, de la réalisation des sûretés, ainsi que des cadres juridique et opérationnel rigoureux.

RÉSULTATS FINANCIERS

Les réalisations suivantes ont contribué à nos résultats financiers.

CHANGEMENTS DES CARACTÉRISTIQUES DES PRÊTS ET DES BLOCS AUX TERMES DU PROGRAMME DES TH LNH

Nous avons apporté des changements au Programme des TH LNH, soit l'élimination des exigences suivantes pour la formation des blocs : a) la taille minimale d'un bloc est de 2 millions de dollars, b) un prêt ne peut pas dépasser 25 % du montant en capital total du bloc et c) la restriction sur la période d'amortissement résiduelle des prêts, si le montant en capital du bloc à l'émission ne dépasse pas 15 millions de dollars. Ces changements, entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2017, ont été apportés pour faciliter la formation de blocs dont les modalités sont particulières.

ASSOUPLISSEMENT DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ RELATIVEMENT À LA DÉSIGNATION D'ÉMETTEUR AGRÉÉ AUX TERMES DU PROGRAMME DES TH LNH

Nous avons apporté des changements aux critères d'admissibilité des entités désirant obtenir la désignation d'émetteur agréé aux termes du Programme des TH LNH, y compris les exigences révisées en matière de documentation et l'élimination des exigences touchant les prêteurs agréés en ce qui a trait aux entités non réglementées. Ces changements sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2017 et s'appliquent aux demandes de vendeurs approuvées à partir de cette date.

NOUVEAU DROIT D'ADMINISTRATION VISANT L'ATTRIBUTION ANNUELLE DES CAUTIONNEMENTS DE TH LNH INUTILISÉE PAR LES ÉMETTEURS

Nous avons introduit un droit d'administration de 0,01 % qui sera perçu sur une tranche de l'attribution des cautionnements de TH LNH inutilisée par l'émetteur au-delà d'un seuil établi. Ce droit est entré en vigueur le 1^{er} avril 2017 et s'applique aux attributions inutilisées. Il favorisera une meilleure concordance entre les cautionnements demandés par les émetteurs et leurs besoins réels de financement par TH LNH, de même qu'un fonctionnement sans accroc du processus d'attribution des cautionnements de TH LNH tout au long de l'exercice.

GESTION DU CAPITAL

En ce qui a trait à nos activités de titrisation, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires dans le secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19, *Évaluation interne des risques et de la solvabilité*, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Dans le cadre de notre évaluation des exigences de capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Pour en savoir plus, il y a lieu de se reporter à la note 10 complémentaire aux états financiers consolidés, *Gestion du capital*.

Le tableau qui suit présente nos ratios de gestion du capital aux 31 décembre.

	2017	2016
Capital disponible sur le capital requis	135 %	100 %
Rendement du capital requis	15,1 %	13,5 %

Notre capital disponible sur le capital requis s'est accru de 35 points de pourcentage par rapport à 2016 en raison de l'effet combiné d'une augmentation du capital disponible et d'une baisse du capital requis. Notre capital disponible a augmenté en raison du réinvestissement de notre résultat net, tandis que notre capital requis a diminué lorsque nous avons rééquilibré notre portefeuille de placements en valeurs mobilières en privilégiant une durée plus courte à la suite de la mise en œuvre de notre politique de répartition stratégique de l'actif révisée pour les activités de titrisation.

Notre rendement réel du capital requis, qui s'est établi à 15,1 %, a été de 1,6 point de pourcentage supérieur à celui de 2016 en raison principalement de l'augmentation du résultat net ajusté pour l'exercice.

PARAMÈTRES FINANCIERS

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2017	2016
Total des cautionnements en vigueur (en milliards de dollars)	477	452
TH LNH	244	229
OHC	233	223
Titres cautionnés	167 231	144 433
TH LNH	127 231	104 433
OHC	40 000	40 000
Droits de cautionnement et de demande perçus	627	579
Droits de cautionnement et de demande perçus—TH LNH	479	409
Droits de cautionnement perçus—OHC	148	170

Les cautionnements en vigueur ont augmenté de 25 milliards de dollars (6 %), puisque les nouveaux cautionnements au cours de l'exercice ont été supérieurs à ceux arrivés à échéance. Les cautionnements en vigueur devraient continuer d'augmenter jusqu'en 2019, puisque l'on s'attend à ce que les nouveaux cautionnements soient supérieurs à ceux arrivant à échéance. Ils devraient ensuite diminuer en 2020 et en 2021, lorsque les cautionnements échus seront supérieurs aux nouveaux cautionnements. Les cautionnements en vigueur demeureront inférieurs au plafond de 600 milliards de dollars prescrit par la loi.

Les droits de cautionnement et de demande perçus se sont accrus de 48 millions de dollars (8 %) en raison de l'introduction de droits pour tous les TH LNH vendus à la FCH pour les OHC émises après le 1^{er} juillet 2016, ce qui a aussi entraîné une majoration du plafond autorisé des TH LNH cautionnés, qui est passé de 105 à 130 milliards de dollars. Cette hausse des droits a été partiellement contrebalancée par la baisse des droits de cautionnement perçus pour les OHC qui est entrée en vigueur à la même date.

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2017	2016
Produits d'intérêts nets	8	9
Primes et droits acquis ¹	384	284
Produits de placements	48	43
Autres produits ²	5	8
Total des produits	445	344
Charges opérationnelles	51	46
Total des charges	51	46
Résultat avant impôt	394	298
Impôt sur le résultat	99	74
Résultat net	295	224
Ratio des charges opérationnelles ³	10,8 %	12,6 %
Rendement des capitaux propres	13,4 %	11,3 %

¹ Les produits tirés des activités de titrisation comprennent des droits de cautionnement et de demande acquis.

² Les autres produits comprennent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers.

³ Les calculs sont fondés sur les résultats des activités de titrisation, en excluant la FCH et les obligations sécurisées.

Le total des produits s'est accru de 101 millions de dollars (29 %) principalement en raison de la hausse des droits de cautionnement acquis, qui s'explique par l'augmentation des droits de cautionnement perçus durant les derniers exercices. Les droits de cautionnement perçus ont augmenté depuis le 1^{er} juillet 2016 pour les raisons susmentionnées et aussi en raison des augmentations entrées en vigueur le 1^{er} avril 2015. Les droits de cautionnement acquis devraient continuer d'augmenter au cours des prochains exercices, puisque les droits perçus auparavant sont comptabilisés dans les produits pendant la durée attendue des TH LNH ou des OHC. Le résultat net a augmenté de 71 millions de dollars (32 %), essentiellement en raison de l'augmentation des primes et droits acquis.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES

MISE À JOUR DES DROITS DE CAUTIONNEMENT DES TH LNH ET DU SEUIL POUR LES DROITS PLUS ÉLEVÉS

À compter du 1^{er} janvier 2018, nous relevons de 8,5 à 9 milliards de dollars le seuil pour les droits de cautionnement des TH LNH plus élevés. Les droits plus élevés s'appliqueront au montant annuel des cautionnements de TH LNH d'un même prêteur qui dépasse le seuil. De plus, nous majorons les droits de cautionnement plus élevés payables sur tous les TH LNH, peu importe leur durée. Ces changements sont effectués pour appuyer les efforts du gouvernement en vue de favoriser l'élaboration d'autres options de financement sur le marché privé.

PERSONNEL ET PROCESSUS

CE QUE NOUS FAISONS

Nous travaillons ensemble et ajustons nos processus pour concrétiser nos orientations stratégiques et atteindre les résultats escomptés pour les Canadiens. Notre personnel et nos processus contribuent à obtenir des résultats pour les Canadiens.

COMMENT NOUS LE FAISONS

- Nous veillons à ce que la SCHL soit une organisation dynamique et tournée vers l'avenir qui gère habilement les risques et qui accueille le changement.
- Nos activités appuient une culture d'innovation et de rendement élevé, appuyée par des stratégies de gestion des talents et de rémunération qui nous aident à recruter, à embaucher et à maintenir en poste un personnel diversifié et talentueux.
- Nous habilitons notre personnel à innover et à prendre des décisions fondées sur des valeurs communes.
- Nous soutenons les employés dans leurs efforts de perfectionnement et de développement du leadership, et nous affectons les talents de manière à satisfaire les besoins de la Société.
- Nous gérons nos finances au nom des Canadiens avec le plus haut degré de responsabilité et de transparence.
- Nous utilisons la technologie pour nous outiller pour notre travail, réduire nos coûts indirects et accroître notre efficacité.

OÙ NOUS SOMMES SITUÉS

Nous avons 1 900 employés qui travaillent dans nos bureaux de Vancouver, Calgary, Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax.

RESSOURCES HUMAINES

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

INDICATEURS DE RENDEMENT	2017	
	RÉEL	CIBLE
Taux de mobilisation des employés	● 79 %	≥ 80 %
Indice de responsabilité	■ 62 %	≥ 70 % ²
Indice d'efficacité	■ 60 %	≥ 80 % ²
Indice d'innovation	■ 62 %	≥ 70 % ²
Taux de représentation des Autochtones	■ 2,5 %	≥ 2,8 %
Taux de représentation des minorités visibles	● 22,7 %	≥ 22,1 %
Taux de représentation des personnes handicapées	■ 3,4 %	≥ 3,7 %
Taux de représentation des femmes au sein de la haute direction ¹	■ 43,2 %	≥ 54,4 %

¹ Comité de gestion et Équipe nationale de leadership. La cible pour 2017 est fondée sur le taux de disponibilité, dans la population active, de femmes pouvant occuper des postes comparables à ceux de la SCHL.

² Les indices sont composés; les cibles de 2017 ont été ajustées à la suite de la mise en place de nouvelles mesures de rendement pour ces indices.

● La figure est colorée en vert pour indiquer que le rendement réel atteint la cible ou est inférieur à celle-ci de moins de 2 %.

■ La figure est colorée en rouge pour indiquer que le rendement réel n'atteint pas la cible ou est inférieur à celle-ci de plus de 5 %.

Pendant l'exercice, nous avons fait beaucoup de progrès pour que tous les employés se sentent valorisés, inclus et écoutés dans notre organisation. Cependant, il reste du travail à faire.

Indice de responsabilité : le sondage sur la mobilisation des employés utilise la méthode du « profil d'efficacité », qui permet d'évaluer l'efficacité des employés d'une entreprise à l'aide d'une représentation graphique de leurs réponses à des questions portant sur leur mobilisation et leur habilitation. Les employés hautement mobilisés et habilités sont considérés comme étant les plus efficaces; leur motivation les pousse à aller au-delà des attentes, leur travail leur donne satisfaction et peu d'obstacles entravent la réalisation de leurs objectifs. Les employés dont les réponses attestent d'une faible mobilisation et d'une faible habilitation sont considérés comme étant les moins efficaces; il leur arrive de se sentir déconnectés et d'avoir l'impression de consacrer leur temps à des tâches qui n'ont pas de sens, en plus de se heurter régulièrement à des obstacles entravant la réalisation de leur travail.

Les résultats de 2017 ont été inférieurs aux attentes en raison d'une augmentation des taux d'employés « les moins efficaces » et de taux plus faibles que prévu pour le score du supérieur immédiat. Une bonne relation entre supérieur et subordonné est bénéfique pour les personnes concernées, mais elle est aussi un élément essentiel du succès de la Société. Nous étudions la manière dont les données de notre sondage sur la mobilisation des employés pourraient servir à comprendre les causes fondamentales qui influent sur l'efficacité du personnel, ce qui devrait à notre avis nous permettre d'adopter des plans d'action plus structurés et axés sur les résultats.

Indice d'efficacité : cet indice est le résultat combiné de l'attrition, de la rotation du personnel, de la mobilisation et de la confiance dans l'organisation. Les résultats de 2017 ont été inférieurs aux résultats ciblés en raison d'un nombre de départs plus élevé que prévu. Une hausse des départs à la retraite au quatrième trimestre, à la suite des changements des régimes d'avantages du personnel et de retraite, a fait augmenter l'attrition. Cet événement ponctuel ne devrait pas se reproduire et le taux devrait diminuer pour atteindre sa cible en 2018. De nouveaux indicateurs de rendement ont aussi été créés pour mesurer la planification de la relève.

Indice d'innovation : la SCHL continue d'encourager et de soutenir l'innovation de façon plus délibérée, afin de mieux affronter les pressions externes et de mieux répondre aux besoins changeants de nos clients. Les résultats du sondage sur la mobilisation des employés, notamment en ce qui a trait à notre projet de transformation technologique et opérationnelle, ont été inférieurs aux attentes, de sorte que la cible établie pour cet indice n'a pas été atteinte. Cela découle probablement du fait que nous en sommes aux premières étapes du projet de transformation. À mesure que nos projets technologiques continuent à passer du développement à la mise en œuvre, où les retombées sont plus concrètes pour les employés, nous nous attendons à ce que cet indice s'améliore. Parallèlement, nous consacrons des efforts supplémentaires à bien définir nos intentions par rapport à l'innovation (c'est-à-dire innover à dessein), ce qui devrait une fois de plus donner des résultats plus concrets et visibles pour les employés. Nous poursuivons également nos efforts pour ajuster l'indice d'innovation afin de rendre son évaluation de nos démarches d'innovation aussi pertinente que possible.

Taux de représentation des Autochtones : les résultats de 2017 sont inférieurs aux attentes, principalement en raison d'expirations de contrats et de départs à la retraite, surtout aux troisième et quatrième trimestres. Nous cherchons activement à recruter des Autochtones, y compris en affichant des possibilités de carrière sur AboriginalLink.com, un site Web consacré au rayonnement et aux communications des communautés autochtones du Canada. Nous faisons aussi la promotion active de l'inclusivité en milieu de travail en soulignant la Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones dans les communications avec les employés.

Taux de représentation des personnes handicapées : nous encourageons les employés à s'auto-identifier comme membre d'un des groupes visés par l'équité en matière d'emploi, dont celui des personnes handicapées, ce qu'ils peuvent faire de manière confidentielle à tout moment. Les résultats de 2017 sont inférieurs aux attentes, principalement en raison de départs à la retraite dans la deuxième moitié de l'année. Nous poursuivons nos efforts de sensibilisation pour réduire la stigmatisation associée aux handicaps.

Taux de représentation des femmes au sein de la haute direction : à la SCHL, 60 % des employés sont des femmes. Cependant, le taux de représentation des femmes diminue à mesure qu'augmente le niveau hiérarchique, surtout à l'échelon de nos postes de directeur. Nous avons organisé des groupes de discussion pour déterminer quelles difficultés les femmes doivent surmonter dans notre milieu de travail et trouver des moyens tangibles de faciliter leur transition vers des postes de direction au cours des prochaines années. Nous voulons aussi susciter davantage d'intérêt pour ces rôles et faire en sorte que les femmes soient plus nombreuses au sein de la haute direction. Les résultats de 2017 sont inférieurs aux attentes parce que la cible pour cet indice de rendement a été établie en tenant compte de tous les postes de leadership (c'est-à-dire les postes de gestionnaire ou de niveau plus élevé), sans tenir compte de la haute direction. Cet indice de rendement a été mis à jour en 2018 pour tenir compte de tous les postes de leadership.



APERÇU DU RENDEMENT

Nous avons mobilisé, responsabilisé et inspiré les employés pour leur permettre d'innover, en :

- effectuant des recherches et en consultant les employés pour créer une vision commune de l'avenir du travail à la SCHL;
- créant une fonction de Gestion du changement organisationnel, qui se consacrera à accroître le niveau de maturité en matière de changement organisationnel et à mettre en œuvre avec succès des projets de changement ponctuels.

Nous avons recruté, embauché et maintenu en poste un personnel diversifié et talentueux, en :

- élaborant une stratégie de sensibilisation et un cadre de recrutement des talents capable de répondre à nos besoins en constante évolution;
- élaborant une nouvelle philosophie de rémunération concurrentielle.

Nous avons soutenu les employés dans leurs efforts de perfectionnement et de développement du leadership, et nous avons affecté les talents de manière à satisfaire les besoins de la Société, en :

- élaborant une architecture de carrière pour appuyer la gestion du rendement, le perfectionnement professionnel et la planification de la relève;
- créant une plateforme d'apprentissage pour donner accès aux occasions de développement des talents et pour encourager une culture d'apprentissage continu;
- créant la première conférence de formation en leadership destinée au réseau de gestionnaires intermédiaires, dans le but de perfectionner davantage nos compétences de leadership.

INFORMATION ET TECHNOLOGIE

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

INDICATEURS DE RENDEMENT	2017	
	RÉEL	CIBLE
Atteinte des jalons du projet de transformation technologique et opérationnelle	◆ 81,3 %	≥ 85 %
Disponibilité des systèmes pour les applications essentielles à la mission	● 99,9 %	≥ 99,8 %

◆ La figure est colorée en jaune pour indiquer que le rendement réel est inférieur à la cible de 2 % à 5 %.

● La figure est colorée en vert pour indiquer que le rendement réel atteint la cible ou est inférieur à celle-ci de moins de 2 %.

Le projet de transformation technologique et opérationnelle (TTO) est le plan de la SCHL pour moderniser notre technologie et améliorer notre fonctionnement. Nous voulons tirer avantage des occasions que nous offre la technologie afin de nous assurer que nous effectuons le bon travail de la bonne manière. Cela nous aidera à travailler de façon plus intelligente, pour concentrer davantage nos efforts sur les activités qui bénéficient à nos clients.

La TTO nous permettra d'adopter des technologies de pointe et des processus plus intelligents ainsi que d'accéder en temps réel à des données centralisées de qualité. Elle comporte quatre grands objectifs qui soulignent de quelle manière ces initiatives profiteront aux activités de la SCHL :

- Innover et transformer
- Simplifier et rationaliser
- Favoriser l'agilité et adhérer à la gestion des risques
- Collaborer et mobiliser

TIRER DES LEÇONS DE NOS DÉFIS POUR MIEUX OUTILLER NOS EMPLOYÉS

Comme toutes les organisations de haute performance, nous améliorons continuellement nos outils, notre environnement et notre structure de travail, pour nous assurer que nos employés ont tout ce dont ils ont besoin pour remplir notre mandat. Motivés par notre mission de satisfaire les « besoins », et non les désirs, en matière de logement, nous avons lancé en septembre 2014 un programme de changement pour la SCHL qui s'étend sur plusieurs années. Depuis cette date, des paliers de gestion ont été supprimés, les structures organisationnelles ont été modifiées et nous avons amorcé le projet de transformation technologique et opérationnelle.

Cette transformation n'a pas été sans heurts.

Cette année, par exemple, l'échec d'une mise à jour logicielle a provoqué la panne d'un système important. Grâce aux efforts de nos collègues des TI et d'Accenture, nous avons rétabli le service.

Sachant que nous avons parfois raté la cible avec certains modèles opérationnels, nous avons réorganisé certains secteurs cette année pour nous assurer que nos employés sont au bon endroit et qu'ils occupent le bon poste. Nous avons démontré notre capacité à revoir certains de nos choix et à apprendre de nos erreurs.

L'important est que dans les deux cas, nous avons discuté ouvertement de ces échecs, nous en avons tiré des leçons et nous avons apporté les correctifs nécessaires. Nous continuerons à saisir de telles occasions d'apprendre d'événements comme ceux-ci et d'apprendre les uns des autres.

En 2017, beaucoup de sous-projets de TTO en étaient encore aux premières étapes de la détermination de la portée ainsi que de la conception. Nous avons créé une carte de l'expérience pour rendre compte des solutions technologiques que nous mettrons en œuvre et de la façon dont elles changeront notre travail. Pendant l'exercice, 91 des 112 cibles de la TTO ont été atteintes, y compris un jalon qui devait être franchi en 2018.

Les étapes de la détermination de la portée et de la conception de certains sous-projets nous ont permis de réagir et de veiller à ce que nous soyons en mesure de tenir compte des aspects et des complexités qui seront finalement avantageux pour la SCHL. Pour notre succès global, il est essentiel de définir les bons paramètres pour que nos partenaires puissent s'adapter à de nouveaux processus, à de nouvelles structures et à de nouveaux outils. Dans le but de garantir la qualité et la préparation opérationnelle nécessaire, nous avons reporté de quatre mois 22 jalons de la TTO qui sont maintenant prévus pour 2018.

APERÇU DU RENDEMENT

Nous avons transformé la SCHL en une organisation moderne qui pense numérique, en :

- mettant sur pied le Programme de données et d'analytique, qui modernise la façon dont nous utilisons et entreposons les données;
- installant de nouveaux outils infonuagiques de gestion des relations avec les clients et de gestion intégrée de la Société pour remplacer les systèmes plus anciens, nous aider à fonctionner de manière plus efficace, enregistrer les données de manière plus centralisée et éclairer la prise de décisions.

RISQUE

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

INDICATEURS DE RENDEMENT	2017	
	RÉEL	CIBLE
Réalisation des plans d'action liés à la validation des modèles	● 100 %	≥ 85 %
Achèvement du plan annuel de formation en gestion des risques	● Cible atteinte	= 100 %
Amélioration des résultats du secteur de la Gestion des risques dans les catégories de référence	● Cible atteinte	= 100 %
Les résultats du secteur de la Gestion des risques dans les catégories de référence correspondent aux normes du secteur	● Cible atteinte	≥ 1

- La figure est colorée en vert pour indiquer que le rendement réel atteint la cible ou est inférieur à celle-ci de moins de 2 %.

APERÇU DU RENDEMENT

Nous avons renforcé nos capacités de base en gestion des risques et instauré une culture omniprésente axée sur la sensibilisation aux risques et sur leur gestion, en :

- faisant connaître notre modèle de gouvernance des risques à trois lignes de maîtrise à l'échelle de la Société au moyen d'une campagne exhaustive de communication et de formation;
- élaborant un modèle visant à définir et à mesurer notre culture du risque, et à faire le suivi des améliorations qui y sont apportées;
- améliorant le Cadre d'appétit pour le risque de la SCHL pour le rendre plus conforme à notre stratégie révisée en matière de risque et aux priorités de la Société;
- incluant un nouveau cadre dans les rapports trimestriels sur la gestion des risques et dans la prise de décisions quotidienne;
- renforçant notre capacité de faire une analyse du risque plus flexible et détaillée, ce qui comprend l'amélioration des modèles de capital économique et de la simulation de crise, des processus et des technologies de gestion du risque de modèle, et des pratiques de gouvernance;
- continuant à veiller à ce que nos activités commerciales soient gérées en tenant bien compte des risques pour les contribuables, et en s'assurant que nos pratiques de gestion du capital sont prudentes grâce à la mise en œuvre d'un cadre de dividende.



AUTRES SERVICES INTERNES

Nos fonctions de soutien jouent un rôle crucial dans l'atteinte de nos objectifs et dans la concrétisation de nos orientations stratégiques. Les voici :

- Audit et Évaluation
- Conformité à la réglementation
- Finances
- Gestion du capital
- Analyse actuarielle
- Relations publiques
- Relations de la Société
- Services juridiques et Secrétariat général
- Services administratifs

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

INDICATEURS DE RENDEMENT	2017	
	RÉEL	CIBLE
Réalisation des plans d'action liés à l'audit interne	● 91 %	≥ 85 %
Ratio des charges au titre du Budget de fonctionnement	● 11,3 %	≤ 12,5 %
Ratio produits/employé	● 2,5 M\$	≥ 2,3 M\$
Résultat net	● 1 803 M\$	≥ 1 421 M\$
Rendement des capitaux propres	● 9,3 %	≥ 6,6 %

● La figure est colorée en vert pour indiquer que le rendement réel atteint la cible ou est inférieur à celle-ci de moins de 2 %.

GESTION DE NOS RISQUES

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque de pertes ou d'autres conséquences attribuables à une personne, à un processus ou à un système interne inadéquat ou défaillant, ou à un événement extérieur. Ce type de risque comprend les risques liés à la cybersécurité, à la sécurité de l'information, à une défaillance technologique, à l'impartition, à la fraude, à l'interruption des activités et à la non-conformité.

La Société évalue et contrôle régulièrement les risques opérationnels internes et externes, qu'ils soient existants ou émergents. Notre résilience face à ces risques est évaluée et les contrôles de sécurité sont constamment améliorés au besoin. Actuellement, les principaux risques opérationnels de la SCHL sont les risques liés à la cybersécurité et au projet de transformation technologique et opérationnelle.

L'importance que la SCHL accorde à l'innovation et aux améliorations technologiques et opérationnelles entraîne l'évolution dynamique de notre modèle opérationnel afin de mieux préparer l'avenir. Pendant la mise en œuvre des changements, nous gardons une approche proactive en matière de gestion des risques, en cherchant à prévoir les problèmes éventuels et à protéger l'intégrité et la sécurité de nos biens.

Des risques externes comme les risques liés à la cybersécurité et à la fraude sont aussi contrôlés et gérés de manière active. La SCHL continue d'investir dans la cybersécurité et dans la gestion de la continuité des activités pour améliorer ses contrôles et sa résilience face aux menaces. De plus, des programmes de sensibilisation et de préparation des employés continuent à renforcer l'idée que la cybersécurité est la responsabilité de tous. De même, la gestion du risque de fraude est une partie fondamentale du cadre de gestion des risques de la SCHL.

Pour atténuer les risques liés à l'impartition et aux fournisseurs, nous appliquons à nos partenaires et à nos fournisseurs des normes élevées de conformité et de gestion des risques. En 2016, la SCHL a signé une entente avec Accenture pour la transformation et la prestation de nos services de technologie de l'information. La transformation technologique comporte également des risques liés aux processus opérationnels et à la gestion du changement, qui sont aussi gérés activement.

MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Les nouvelles normes ci-après, qui ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), entreront en vigueur prochainement et pourraient influencer sur la Société dans l'avenir. En plus des normes abordées ci-dessous, la note 3 complémentaire à nos états financiers consolidés, « Modifications comptables en vigueur et à venir », traite des normes suivantes : l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, l'IFRS 16 *Contrats de location*, et l'IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements fiscaux*.

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS – ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2018

À compter du 1^{er} janvier 2018, l'IFRS 9 *Instruments financiers* remplacera la norme comptable internationale *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). L'IFRS 9 porte sur la comptabilisation et la décomptabilisation, le classement et l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers ainsi que la comptabilité de couverture. Des modifications corrélatives ont été apportées à l'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), ce qui oblige la SCHL à fournir des informations supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour l'adoption de l'IFRS 9, nous avons mis en place une structure formelle de gouvernance constituée d'un comité directeur formé d'intervenants supérieurs, dont les décisions clés sont présentées à la haute direction. L'équipe interfonctionnelle responsable du projet de mise en œuvre de l'IFRS 9 a analysé nos instruments financiers et nos modèles opérationnels, et elle a acquis ou développé les systèmes et processus nécessaires pour présenter l'information conformément à la nouvelle norme.

Nous adopterons l'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018. En 2018, nous ne retraiterons pas nos états financiers consolidés comparatifs, comme la norme le permet; nous comptabiliserons plutôt un ajustement cumulé dans notre bilan consolidé au 1^{er} janvier 2018 pour refléter la nouvelle norme. Nous estimons à l'heure actuelle que l'adoption de l'IFRS 9 n'aura pas une incidence significative sur le montant consolidé des capitaux propres du Canada et les niveaux de capital au 1^{er} janvier 2018.

Pour en savoir plus sur notre adoption de l'IFRS 9, il y a lieu de se reporter à la note 3 complémentaire aux états financiers consolidés, *Modifications comptables en vigueur et à venir*.

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE – ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2021

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17 *Contrats d'assurance*, qui remplace l'IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Aux termes de l'IFRS 17, le passif d'assurance sera calculé à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque. Le taux d'actualisation tiendra compte des taux d'intérêt actuels, qui sont dissociés des actifs détenus. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque et la prime perçue à la conclusion du contrat et sera dégagée pendant la période de couverture. Si l'écart entre la prime perçue et la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures devait s'avérer négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme déficitaire, et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. De plus, l'unité de comptabilisation est plus détaillée que selon les pratiques actuelles. Les ensembles de contrats devront au minimum être séparés en cohortes annuelles, et une ventilation plus détaillée est permise, voire requise dans certains cas. Il y aura également un nouveau mode de présentation des contrats d'assurance à l'état des résultats et d'autres obligations d'information.

Nous avons constitué une équipe multidisciplinaire pour l'analyse et la mise en œuvre de cette nouvelle norme comptable, et un plan de projet détaillé a déjà été élaboré. Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.



DONNÉES HISTORIQUES

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	RÉEL				
	2017	2016	2015	2014	2013
Résultats consolidés					
Total de l'actif	267 115	259 532	252 107	248 490	270 051
Total du passif	249 374	238 542	232 468	230 308	254 213
Total des capitaux propres du Canada	17 741	20 990	19 639	18 182	15 838
Total des produits	6 152	4 625	4 636	6 199	5 141
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	4 349	3 247	3 148	3 574	3 312
Résultat net	1 803	1 378	1 488	2 625	1 829
Ratio des charges au titre du Budget de fonctionnement	11,3 %	12,3 %	11,1 %	15,1 %	13,3 %
Aide au logement					
Crédits parlementaires affectés aux dépenses des programmes de logement	3 229	2 153	2 049	2 010	2 071
Résultat net	80	(14)	25	52	91
Total des capitaux propres du Canada	234	196	202	191	192
Assurance prêt hypothécaire					
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	480	512	526	543	557
Volume total d'assurance ¹	53 569	84 275	80 447	75 376	91 518
Primes et droits perçus	1 438	1 558	1 438	1 315	1 308
Primes et droits acquis	1 557	1 505	1 592	1 688	1 754
Règlements payés	329	377	353	390	423
Règlements d'assurance	147	334	290	328	309
Résultat net	1 404	1 183	1 264	2 374	1 507
Taux de prêts en souffrance	0,29 %	0,32 %	0,34 %	0,35 %	0,34 %
Pourcentage de pertes	9,4 %	22,2 %	18,2 %	19,4 %	17,6 %
Ratio des charges opérationnelles	20,4 %	17,0 %	13,3 %	14,8 %	12,8 %
Ratio mixte	29,8 %	39,2 %	31,5 %	34,2 %	30,4 %
Indice de l'importance des règlements	32,2 %	31,9 %	32,0 %	30,1 %	30,9 %
Rendement des capitaux propres	8,3 %	6,5 %	7,4 %	15,4 %	11,2 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	13,6 %	11,6 %	12,9 %	23,6 %	14,7 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	184 %	384 %	354 %	343 %	250 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL (\$)	31,9 %	36,0 %	39,1 %	42,7 %	45,6 %
Titrisation					
Cautionnements en vigueur (G\$)	477	452	431	422	398
Titres cautionnés par exercice (G\$)	167	144	116	118	123
Droits de cautionnement et de demande perçus	627	579	473	273	265
Droits de cautionnement et de demande acquis	384	284	268	245	247
Résultat net	295	224	215	197	207
Ratio des charges opérationnelles	10,8 %	12,6 %	11,1 %	10,9 %	10,6 %
Rendement des capitaux propres	13,4 %	11,3 %	12,0 %	12,9 %	15,8 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis	135 %	100 %	159 %	157 %	182 %
Rendement du capital requis	15,1 %	13,5 %	17,9 %	20,5 %	N.D.
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL (\$)	32,2 %	32,6 %	32,5 %	32,8 %	31,1 %

¹ Le volume total d'assurance comprend les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière.....	48
Rapport des auditeurs indépendants.....	49
Bilan consolidé.....	50
État consolidé des résultats et du résultat global.....	51
État consolidé des capitaux propres du Canada.....	52
État consolidé des flux de trésorerie.....	53
Notes complémentaires aux états financiers consolidés.....	54
1. Informations sur la Société.....	54
2. Mode de préparation et principales méthodes comptables.....	54
3. Modifications comptables en vigueur et à venir.....	63
4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations.....	66
5. Informations sectorielles.....	68
6. Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement.....	71
7. Assurance prêt hypothécaire.....	72
8. Titrisation.....	77
9. Entités structurées.....	78
10. Gestion du capital.....	78
11. Évaluations à la juste valeur.....	81
12. Placements en valeurs mobilières.....	87
13. Prêts.....	88
14. Emprunts.....	90
15. Instruments dérivés.....	92
16. Produits et charges liés aux instruments financiers.....	93
17. Risque de marché.....	94
18. Risque de crédit.....	95
19. Risque de liquidité.....	99
20. Débiteurs et autres actifs.....	101
21. Immeubles de placement.....	101
22. Crédoeurs et autres passifs.....	101
23. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.....	102
24. Impôt sur le résultat.....	106
25. Transactions entre parties liées.....	107
26. Engagements et passifs éventuels.....	108
27. Charges opérationnelles.....	108
28. Actifs et passifs courants et non courants.....	109
29. Informations comparatives.....	109
30. Événement postérieur.....	109



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2017

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés et de l'information financière connexe publiés dans le présent rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et, par conséquent, ils incluent des montants fondés sur les meilleures estimations de la direction et sur l'exercice, par cette dernière, du meilleur jugement possible. L'information financière fournie ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec celle contenue dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés qui lui donnent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec les lois pertinentes, avec les règlements administratifs de la Société et avec les directives gouvernementales, que les ressources sont gérées de manière efficiente et économique et que les activités sont menées avec efficacité. Les systèmes de contrôle interne s'appuient sur les services d'audit interne, qui réalisent périodiquement des audits portant sur des aspects des activités.

Le Conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification composé de membres qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Société, veille à ce que la direction s'acquitter de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés sur la recommandation du Comité de vérification.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et le vérificateur général du Canada ont audité les états financiers consolidés. Les auditeurs ont pleinement accès aux membres du Comité de vérification qu'ils rencontrent régulièrement pour discuter de leur audit et de questions connexes.



Le président et premier dirigeant,
Evan Siddall, BA, LL. B.



La chef des finances,
Lisa Williams, CPA, CA

Le 22 mars 2018



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017, et l'état consolidé des résultats et du résultat global, l'état consolidé des capitaux propres du Canada et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, à la *Loi nationale sur l'habitation*, aux règlements administratifs de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,

Riowen Yves Abgrall, CPA, CA
Directeur principal

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 22 mars 2018
Ottawa, Canada



BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTES	2017	2016
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		887	1 995
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		–	17
Placements en valeurs mobilières	12		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		1 234	1 173
Disponibles à la vente		22 112	23 226
Instruments dérivés	15	61	86
Prêts	13		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		2 906	4 020
Prêts et créances		237 944	227 310
Intérêts courus à recevoir		705	705
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	126	59
Immeubles de placement	21	305	267
Débiteurs et autres actifs	20	835	674
		267 115	259 532
Passif			
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		297	704
Instruments dérivés	15	39	32
Emprunts	14		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		4 564	5 905
Autres passifs financiers		233 592	223 156
Intérêts courus à payer		545	542
Dividende à payer	10	2 000	–
Créditeurs et autres passifs	22	561	548
Provision pour règlements	7	555	654
Primes et droits non acquis	7, 8	6 687	6 564
Passif des régimes à prestations déterminées	23	450	384
Passif d'impôt différé	24	84	53
		249 374	238 542
Engagements et passifs éventuels	26		
Capitaux propres du Canada			
	10		
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		490	761
Résultats non distribués		17 226	20 204
		17 741	20 990
		267 115	259 532

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



Le vice-président du Conseil d'administration,
Bruce Shirreff



Le président et premier dirigeant,
Evan Siddall

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice clos le 31 décembre

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTES	2017	2016
Produits d'intérêts	16		
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		55	82
Prêts et créances		4 607	4 463
Autres		46	53
		4 708	4 598
Charges d'intérêts	16		
Emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		93	123
Emprunts – Autres passifs financiers		4 476	4 343
		4 569	4 466
Produits d'intérêts nets		139	132
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	6	3 229	2 153
Primes et droits acquis	7, 8	1 941	1 789
Produits de placements	16	573	564
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	16	147	(51)
Autres produits		123	38
Total des produits et des crédits parlementaires		6 152	4 625
Charges autres que d'intérêts			
Programmes de logement	6	3 229	2 153
Règlements d'assurance	7	147	334
Charges opérationnelles	27	396	319
		3 772	2 806
Résultat avant impôt		2 380	1 819
Impôt sur le résultat	24	577	441
Résultat net		1 803	1 378
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Pertes nettes latentes sur les instruments financiers disponibles à la vente		(135)	(9)
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période		(136)	(37)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		(271)	(46)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	23, 24	(106)	19
		(377)	(27)
Résultat global		1 426	1 351

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

Exercice clos le 31 décembre

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTES	2017	2016
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global			
Solde au début de l'exercice		761	807
Autres éléments du résultat global		(271)	(46)
Solde à la clôture de l'exercice		490	761
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice		20 204	18 807
Résultat net		1 803	1 378
Autres éléments du résultat global		(106)	19
Dividendes	10	(4 675)	–
Solde à la clôture de l'exercice		17 226	20 204
Capitaux propres du Canada	10	17 741	20 990

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTES	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net		1 803	1 378
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		144	214
Impôt sur le résultat différé		57	14
Pertes (gains) nettes sur les instruments financiers		(116)	27
Gains nets latents sur les immeubles de placement	21	(90)	(8)
Intérêts courus à recevoir		–	(11)
Instruments dérivés		32	32
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		(67)	102
Débiteurs et autres actifs		(68)	165
Intérêts courus à payer		3	81
Créditeurs et autres passifs		13	66
Passif des régimes à prestations déterminées		(63)	(38)
Provision pour règlements		(99)	(54)
Primes et droits non acquis		123	335
Autres		20	20
Prêts	13		
Remboursements		30 836	33 510
Décaissements		(40 373)	(40 192)
Emprunts	14		
Remboursements		(32 839)	(35 558)
Émissions		42 386	42 308
		1 702	2 391
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Placements en valeurs mobilières			
Ventes et échéances		8 352	5 317
Achats		(8 119)	(7 757)
Immeubles de placement			
Acquisitions	21	–	(1)
Sorties		22	–
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		17	18
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		(407)	7
		(135)	(2 416)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes payés	10	(2 675)	–
		(2 675)	–
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		(1 108)	(25)
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Au début de l'exercice		1 995	2 020
À la clôture de l'exercice		887	1 995
Représentés par			
Trésorerie		3	4
Équivalents de trésorerie		884	1 991
		887	1 995
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Intérêts encaissés pendant l'exercice		5 592	5 447
Intérêts payés pendant l'exercice		4 767	4 572
Dividendes encaissés pendant l'exercice		46	47
Impôt sur le résultat payé pendant l'exercice		435	184

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2017

1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou Société) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), du fait de sa désignation à la partie I de l'annexe III. Elle est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Notre Bureau national est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0P7.

En vertu de la LNH, notre mandat consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation de logements ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de logement. En matière de financement de l'habitation, la LNH a pour objet de favoriser l'accès à une diversité de logements abordables, d'encourager l'accessibilité à des sources de financement ainsi que la concurrence et l'efficacité dans ce domaine, d'assurer la disponibilité de fonds suffisants et de contribuer à l'essor du secteur du logement. De plus, nous voulons atteindre les objectifs qui suivent en exerçant des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation ainsi qu'en administrant le cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes : a) encourager le fonctionnement efficace et la compétitivité du marché du financement de l'habitation, b) encourager la stabilité du système financier, notamment du marché de l'habitation, et contribuer à celle-ci et c) tenir dûment compte des risques de perte que la Société court. Nous nous acquittons de notre mandat dans le cadre de nos secteurs à présenter : aide au logement, assurance prêt hypothécaire et titrisation. Ces activités sont soutenues par nos activités d'analyse de marché et de recherche et par notre infrastructure de personnel et de processus.

Dans les Comptes publics du Canada, notre résultat net consolidé annuel réduit le déficit annuel du gouvernement, et nos résultats non distribués consolidés et notre cumul des autres éléments du résultat global consolidé réduisent le déficit accumulé du gouvernement.

En septembre 2008, la SCHL et d'autres sociétés d'État ont reçu une directive du Conseil privé (C.P. 2008-1598), en vertu de l'article 89 de la LGFP, leur demandant de prendre en considération l'intégrité personnelle de ceux à qui elles consentent des prêts ou offrent des avantages. Nous continuons à respecter les dispositions de cette directive.

En décembre 2014, la Société a reçu une directive du Conseil privé (C.P. 2014-1380), en vertu de l'article 89 de la LGFP, qui a pour objectif de veiller à ce qu'un partage à parts égales des coûts des services rendus, entre les employés et l'employeur, soit appliqué progressivement à tous les participants aux régimes de retraite des sociétés d'État d'ici le 31 décembre 2017. Nous avons répondu à cette directive en établissant, à compter du 1^{er} janvier 2018, un nouveau régime de retraite à prestations déterminées qui répond aux critères d'uniformité, de partage des risques, de concurrence et de contrôle des coûts. Nous continuons à prendre des mesures pour assurer la viabilité à long terme de notre régime de retraite et pour en gérer les coûts.

En juillet 2015, la SCHL a reçu une autre directive (C.P. 2015-1106), en vertu de l'article 89 de la LGFP, qui donne instruction aux sociétés d'État d'harmoniser leurs politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada, d'une manière qui est conforme à leurs obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans leurs prochains plans d'entreprise. Nous avons mené une analyse dont les résultats indiquent que nos politiques sont généralement harmonisées avec celles du SCT et les écarts constatés n'ont pas été considérés comme étant significatifs. Le SCT a fait d'autres mises à jour en 2017, de sorte que nos politiques seront modifiées en 2018 pour en assurer la conformité.

2. MODE DE PRÉPARATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉPARATION

Nos états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS en vigueur au 31 décembre 2017, ainsi émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration le 22 mars 2018.

BASE D'ÉVALUATION

Nos états financiers consolidés ont été établis sur une base de continuité d'exploitation au coût historique, sauf en ce qui concerne les éléments suivants indiqués dans le bilan consolidé :

- les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, tout comme les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers disponibles à la vente, sont désignés à la juste valeur;
- les immeubles de placement sont désignés à la juste valeur;
- le passif au titre des prestations déterminées découlant des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur de l'actif des régimes;
- la provision pour règlements est comptabilisée selon la valeur actuarielle.

MONNAIE FONCTIONNELLE

Nos états financiers consolidés sont établis en millions de dollars canadiens, soit dans la monnaie fonctionnelle de la Société, à moins d'avis contraire.

MODE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés incluent les comptes de la SCHL et, conformément à l'IFRS 10 *États financiers consolidés*, les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Nous consolidons la FCH, car nous en contrôlons les activités.

Un contrôle est exercé lorsque nous sommes exposés, ou avons droit, à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité émettrice et que nous avons la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur celle-ci. Plus précisément, nous contrôlons une entité émettrice si, et seulement si, nous détenons un pouvoir sur celle-ci (à savoir des droits qui nous confèrent la capacité à diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice), nous sommes exposés, ou avons droit, à des rendements variables en raison de nos liens avec celle-ci et nous avons la capacité d'exercer le pouvoir que nous détenons sur l'entité émettrice pour influencer sur nos rendements.

Nous réévaluons si nous contrôlons une entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle ont changé.

Les soldes et transactions intersectoriels ont été éliminés.

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation de nos états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

CRÉDITS PARLEMENTAIRES ET DÉPENSES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT

Dans le cadre de nos activités d'aide au logement, nous recevons des crédits parlementaires pour l'application des initiatives et des programmes de logement.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont comptabilisés s'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que l'ensemble des conditions qui s'y rattachent seront remplies. Ils sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été approuvés et sur la même période que les dépenses connexes des programmes de logement.

Dépenses des programmes de logement

Les dépenses des programmes de logement, en incluant les charges opérationnelles engagées pour administrer les programmes de logement, sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice.

Les dépenses engagées mais non encore remboursées sont incluses dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada.

ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Classement des produits

Nous classons notre assurance prêt hypothécaire comme étant un contrat d'assurance dans le cadre duquel un prêteur nous transfère, en contrepartie d'une prime, le risque lié au défaut éventuel d'un emprunteur de rembourser le prêt hypothécaire. Si l'emprunteur fait défaut, le règlement est considérablement plus important que la prime payée. Un tel contrat d'assurance demeure en vigueur jusqu'à ce que le prêt hypothécaire sous-jacent ait été remboursé en totalité ou qu'un règlement ait été payé.

Produits tirés des primes acquises

Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont exigibles au moment de l'octroi des prêts assurés, puis sont différées à titre de primes non acquises et incluses dans les primes et droits non acquis. Pour la majorité des prêts hypothécaires assurés jusqu'ici, la période d'amortissement est d'au plus 25 ans. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les produits pendant la période de la couverture d'assurance selon



des facteurs d'acquisition des primes qui reflètent les volumes des nouvelles demandes de règlement. Les courbes d'acquisition des primes sont déterminées selon le principe que les primes seraient acquises au même rythme que les cas de défaut survenus. Les primes d'assurance prêt hypothécaire se rapportant à l'assurance des prêts octroyés en vertu de divers programmes de logement social ainsi que des prêts hypothécaires indexés octroyés dans le cadre du Programme fédéral des coopératives d'habitation sont constatées pendant l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

Primes non acquises

Les primes non acquises font référence à la tranche non amortie des primes des contrats à la date de clôture et, par conséquent, elles sont liées aux demandes de règlement susceptibles d'être présentées entre cette date et l'échéance des contrats d'assurance. La direction et l'actuaire désigné comparent, pour chaque exercice, le montant des primes non acquises avec une estimation de la valeur actualisée des règlements futurs pour déterminer si ce montant est suffisant. Advenant le cas contraire, une provision pour insuffisance des primes est comptabilisée.

Droits

Des droits de demande sont perçus auprès des prêteurs pour l'évaluation des demandes d'assurance prêt hypothécaire à faible RPV souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants et des demandes d'assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs.

Nous offrons aux prêteurs agréés un service d'évaluation des demandes d'assurance prêt hypothécaire à faible RPV souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants, au moyen de notre plateforme d'évaluation, pour indiquer aux prêteurs agréés si un prêt est assurable ou non. Aucune couverture d'assurance prêt hypothécaire n'est associée à cette évaluation. Ces droits de demande pour l'évaluation des demandes d'assurance prêt hypothécaire à faible RPV souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants sont comptabilisés dans les produits dès qu'une décision est rendue.

Les droits de demande fixés de manière à recouvrer, en tout ou en partie, les coûts d'acquisition liés à l'émission de contrats d'assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs sont différés et amortis de la même manière que les primes connexes.

Provision pour règlements

La provision pour règlements correspond au montant estimé des règlements attendus et des charges connexes, déduction faite du produit qui devrait être tiré de la vente des actifs immobiliers repris et des recouvrements auprès des emprunteurs, relativement aux défauts couverts dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire et survenus au plus tard à la date de clôture. Cette provision couvre les demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus mais non déclarés (DSND), au titre des défauts de paiement survenus mais insuffisamment déclarés (DSID), en cours de traitement (DRCT) et concernant des prêts octroyés en vertu de divers programmes de logement social ou dans le cadre du Programme fédéral des coopératives d'habitation (LS et PHI). La provision est calculée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent et en prévoyant une marge précise pour écarts défavorables, conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Une variation de la provision pour règlements estimée est imputée aux règlements d'assurance de l'exercice au cours duquel elle survient.

La note 4 contient d'autres détails sur les estimations et les hypothèses ayant servi à déterminer la provision.

Suffisance du passif d'assurance

La suffisance du passif est testée à chaque période de présentation de l'information financière dans le cadre de l'évaluation actuarielle, pour veiller à la suffisance du passif, déduction faite des coûts d'acquisition différés, par rapport à la provision pour règlements et aux primes non acquises. Les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie contractuels futurs, des charges administratives et de traitement des demandes de règlement, ainsi que des rendements des placements tirés des actifs garantissant le passif sont prises en considération pour faire les tests. Si un test révèle une insuffisance, les CAD sont radiés progressivement jusqu'en totalité, après quoi le passif des contrats s'accroît. Toute insuffisance des primes est imputée immédiatement aux règlements d'assurance.

Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés correspondent généralement aux frais d'émission pour la souscription de contrats d'assurance. Une tranche des coûts d'acquisition liés aux primes non acquises est différée et amortie sur la durée estimée des contrats correspondants d'après les mêmes facteurs appliqués à l'acquisition que les primes non acquises. Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les débiteurs et autres actifs.

Recouvrements nets estimés auprès des emprunteurs

Nous estimons, pour chaque exercice, les recouvrements nets auprès des emprunteurs relativement aux règlements payés, en fonction des données historiques et conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Les variations du solde des recouvrements estimés auprès des emprunteurs sont comptabilisées dans les règlements d'assurance pendant l'exercice au cours duquel elles sont déterminées. Les recouvrements nets estimés auprès des emprunteurs sont inclus dans les débiteurs et autres actifs.

Droits pour risques courus du gouvernement du Canada

Nous versons des droits au ministère des Finances en guise d'indemnisation pour les risques liés à l'assurance prêt hypothécaire. Ces droits sont différés dans les débiteurs et autres actifs et comptabilisés dans les charges opérationnelles pendant la période de couverture du contrat d'assurance selon les mêmes facteurs d'acquisition des primes que les primes non acquises. Ces droits équivalent à 3,25 % des primes souscrites pendant l'exercice et à une tranche supplémentaire de 0,1 % pour les nouveaux montants assurés dans le cadre de l'assurance de portefeuille.

CAUTIONNEMENTS DE PAIEMENT PÉRIODIQUE

Classement

Un contrat de garantie financière impose à l'émetteur de faire des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison du défaut d'un débiteur de faire un paiement au moment opportun. Nous classons le cautionnement de paiement périodique relatif aux titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et aux Obligations hypothécaires du Canada (OHC) comme étant un contrat de garantie financière. Ces contrats demeurent en vigueur jusqu'à ce que tous les droits et obligations s'éteignent ou échoient.

Comptabilisation et évaluation

Les droits de cautionnement de paiement périodique sont comptabilisés initialement dans les primes et droits non acquis à la juste valeur (la prime perçue). Ils sont évalués ensuite au montant comptabilisé initialement, moins l'amortissement des produits tirés des droits de cautionnement. Les produits tirés des droits de cautionnement sont comptabilisés dans les primes et droits acquis pendant la durée attendue des TH LNH ou des OHC correspondants. Si le montant estimé qui est requis pour régler les obligations au titre des cautionnements de paiement périodique dépasse le montant des primes et droits non acquis, une provision supplémentaire est comptabilisée.

Les droits de demande sont comptabilisés dans les produits pendant la période au cours de laquelle les services connexes sont rendus. Les coûts directs liés aux cautionnements de paiement périodique sont comptabilisés dans les charges opérationnelles à mesure qu'ils sont engagés.

Droits de garantie du gouvernement du Canada

Nous payons des droits de garantie au ministère des Finances en guise d'indemnisation pour les risques liés au cautionnement de paiement périodique. Ces droits sont différés dans les débiteurs et autres actifs et comptabilisés dans les charges opérationnelles pendant la période visée par la garantie. Ces droits équivalent à 0,075 % des émissions d'OHC.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Nous classons nos actifs financiers de la manière suivante : désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, prêts et créances et détenus jusqu'à l'échéance. Nos passifs financiers incluent les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les autres passifs financiers.

Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale, selon notre intention et les caractéristiques de l'instrument financier.

CLASSEMENT	TRAITEMENT COMPTABLE
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	<p>En vertu de l'IAS 39 <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, une entité peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du résultat net si elle aboutit à une information plus pertinente dans l'un ou l'autre des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) elle élimine ou réduit de manière importante une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des gains ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes;b) l'instrument financier fait partie d'un groupe géré et désigné à la juste valeur conformément à des stratégies documentées d'investissement ou de gestion des risques et les informations sur le groupe sont fournies à l'interne aux principaux dirigeants. <p>Cette désignation est irrévocable.</p> <p>Les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur et les gains et pertes réalisés sur une sortie sont imputés aux gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.</p>
Détenus à des fins de transaction	<p>Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des instruments dérivés ou des instruments acquis ou contractés principalement en vue d'être vendus ou rachetés dans un proche avenir.</p> <p>Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur et les gains et pertes réalisés sur une sortie sont imputés aux gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.</p>

CLASSEMENT	TRAITEMENT COMPTABLE
Prêts et créances	Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés et assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et des actifs financiers disponibles à la vente. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque les prêts et créances sont réputés être dépréciés, les variations de la valeur estimée de réalisation sont imputées aux gains (pertes) nets sur les instruments financiers.
Détenus jusqu'à l'échéance	Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance déterminée, autres que les prêts et créances, les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les actifs financiers disponibles à la vente, que nous avons l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont réputés être dépréciés, les variations de leur juste valeur sont imputées aux gains (pertes) nets sur les instruments financiers.
Disponibles à la vente	Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance, des prêts et créances ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu, décomptabilisé ou considéré comme étant déprécié, auquel cas ces gains et pertes latents sont alors inscrits en résultat net dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les gains (pertes) de change latents sur les titres de créance disponibles à la vente sont imputés aux gains (pertes) nets sur les instruments financiers.
Autres passifs financiers	Les autres passifs financiers sont des passifs financiers non dérivés qui n'ont pas été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts sont comptabilisées en tant que telles.

La comptabilisation à la date du règlement s'applique aux achats et ventes d'actifs et de passifs financiers. Les gains et pertes réalisés sur les ventes sont comptabilisés selon le coût moyen pondéré.

Instrument financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Nous désignons certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les instruments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception de certains placements en valeurs mobilières inclus dans le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire, sont liés aux activités d'aide au logement. En ce qui concerne certains portefeuilles de prêts et emprunts connexes initiés avant août 2016, des instruments dérivés sont utilisés dans le cadre des activités d'aide au logement pour gérer les risques de refinancement et de réinvestissement ainsi que le décalage des échéances entre les encaissements liés aux actifs et les décaissements liés aux passifs. La désignation des prêts, des placements en valeurs mobilières achetés à l'aide du capital reçu et des emprunts connexes à la juste valeur par le biais du résultat net réduit considérablement l'incohérence qui découlerait autrement de leur évaluation au coût amorti et de l'évaluation des instruments dérivés à la juste valeur. Certains placements en valeurs mobilières inclus dans le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire sont aussi désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils sont gérés et présentés à la direction selon cette méthode.

DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction détermine à la date de clôture s'il existe des indications objectives selon lesquelles des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net ou détenus à des fins de transaction se sont dépréciés. Un actif financier est réputé être déprécié et une perte de valeur est subie si et seulement s'il existe des indications objectives de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimée de manière fiable.

Une indication objective de dépréciation analysée par la direction inclut les données observables indiquant des difficultés financières importantes de l'émetteur, des défauts ou des retards relativement au paiement du capital, des intérêts ou des dividendes sur les actions privilégiées, la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison des difficultés financières de l'émetteur et la faillite ou une autre réorganisation

financière de l'émetteur. Pour notre évaluation, nous tenons compte de l'abaissement des notes, lesquelles à elles seules ne sont cependant pas des indications objectives de dépréciation.

Placements en titres de capitaux propres ordinaires disponibles à la vente

Pour les placements en titres de capitaux propres ordinaires classés comme étant disponibles à la vente, les indications objectives de dépréciation incluent aussi une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût et des changements défavorables importants survenus concernant l'environnement technologique, commercial, économique ou juridique dans lequel l'émetteur exerce ses activités. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si une baisse de la juste valeur en deçà du coût est importante ou prolongée. Dans notre cas, nous appliquons certains tests quantitatifs à la position totale dans chaque titre de capitaux propres ordinaires en plus d'une évaluation qualitative de la situation financière de l'émetteur.

Pour les placements en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente qui sont réputés être dépréciés, la perte latente cumulée auparavant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est éliminée des autres éléments du résultat global et comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur dans les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers. Les baisses ultérieures de la juste valeur des titres de capitaux propres ordinaires disponibles à la vente qui sont dépréciés sont comptabilisées en résultat net, tandis que les hausses de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Placements en titres de créance et en titres de capitaux propres privilégiés disponibles à la vente

Pour les placements en titres de créance et en titres de capitaux propres privilégiés classés comme étant disponibles à la vente qui sont réputés être dépréciés, la perte latente cumulée auparavant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est éliminée des autres éléments du résultat global et comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Si la juste valeur d'un titre de créance ou d'un titre de capitaux propres privilégiés classé comme étant disponible à la vente qui est déprécié s'accroît par la suite et que la hausse peut être objectivement liée à un événement survenant après que la perte de valeur a été comptabilisée, la perte de valeur est reprise en résultat net et la reprise se limite au montant de la perte de valeur comptabilisée auparavant. Autrement, les hausses ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Actifs financiers classés comme étant des prêts et créances ou détenus jusqu'à l'échéance

Pour les actifs financiers classés comme étant des prêts et créances ou détenus jusqu'à l'échéance qui sont réputés être dépréciés, la valeur comptable est réduite à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (en excluant les pertes de crédit futures non encore subies) actualisés au taux d'intérêt effectif initial, la perte de valeur étant comptabilisée en résultat net dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les intérêts ne sont comptabilisés que si on s'attend à les encaisser.

Les pertes de valeur auparavant comptabilisées peuvent être reprises si la perte diminue et que la baisse peut être objectivement liée à un événement survenant après que la perte de valeur a été comptabilisée. Les pertes de valeur peuvent être reprises dans la mesure où la valeur comptable de l'actif financier ne dépasse pas le coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'était pas survenue.

Pour des motifs économiques ou juridiques liés aux difficultés financières d'un emprunteur, nous pouvons nous faire céder un prêt hypothécaire assuré et rembourser le solde du prêt au prêteur, au lieu d'acheter la propriété. Nous pouvons aussi consentir des avances à un emprunteur pour l'aider à redresser la situation en vue de s'acquitter de ses obligations hypothécaires. De tels prêts sont inclus dans les activités d'assurance prêt hypothécaire et comptabilisés dans les débiteurs et autres actifs.

Nous établissons à l'égard de ces prêts une provision pour pertes de crédit correspondant aux montants estimés qui pourraient ne pas être recouverts. Les facteurs pris en considération pour évaluer le montant réalisable estimé portent, notamment, sur l'évaluation des actifs sous-jacents ainsi que sur l'évolution de la conjoncture du marché ou de l'économie. La provision pour pertes de crédit est portée en réduction des débiteurs et autres actifs et toute variation est imputée aux règlements d'assurance.

Un prêt n'est plus réputé être déprécié lorsque tous les montants en souffrance, en incluant les intérêts, ont été recouverts et qu'il est déterminé que le capital et les intérêts sont intégralement recouvrables conformément aux modalités de la convention de prêt initiale ou aux modalités modifiées.

Les prêts sont radiés, partiellement ou intégralement, par imputation à la provision pour pertes de crédit connexe si nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager un recouvrement futur.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse et des placements à court terme très liquides dont la durée à l'échéance est d'au plus 98 jours à compter de la date d'achat, qui sont facilement convertibles en un montant connu et dont le risque de variation de la valeur est négligeable.

Les équivalents de trésorerie achetés au moyen des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat (conventions de rachat ou mise en pension de titres) sont classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance ou dans les prêts et créances. Autrement, les équivalents de trésorerie inclus dans le portefeuille de placements des activités d'aide au logement sont classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance ou dans les prêts

et créances ou, s'ils sont consentis dans le cadre d'un programme de prêt couvert économiquement grâce à des instruments dérivés, comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les équivalents de trésorerie inclus dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont classés comme étant disponibles à la vente. Les produits d'intérêts sur ces placements sont comptabilisés dans les produits d'intérêts des activités d'aide au logement et dans les produits de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

TITRES ACQUIS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS DE REVENTE ET VENDUS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS DE RACHAT

Les titres acquis dans le cadre de conventions de revente (selon une prise en pension de titres), normalement des bons du Trésor ou des obligations du gouvernement du Canada, doivent être revendus au vendeur initial à court terme à un prix et une date préétablis. Ils sont considérés comme étant des transactions assorties de sûretés et classés dans les prêts et créances.

Les conventions de rachat consistent à vendre les titres puis à les racheter auprès de l'acquéreur initial à court terme à un prix et à une date préétablis. Ils sont classés dans les autres passifs financiers. Le produit tiré de ces conventions est généralement investi dans des conventions de revente ou des équivalents de trésorerie dans le but de générer des produits supplémentaires. Ces transactions sont effectuées simultanément de manière à faire correspondre la durée à l'échéance des titres.

PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités d'aide au logement incluent des titres à revenu fixe et sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire incluent des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres ordinaires ou privilégiés et sont classés comme étant disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités de titrisation incluent des titres à revenu fixe et sont classés comme étant disponibles à la vente. Les produits d'intérêts sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés dans les produits d'intérêts pour les activités d'aide au logement et dans les produits de placements pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sur les placements en titres de capitaux propres sont comptabilisés dans les produits de placements quand le droit à un dividende a été établi.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Pour gérer nos risques de marché, nous avons recours à des instruments dérivés, comme des swaps d'intérêts et des contrats de change à terme. Nous n'utilisons pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, puisqu'ils n'ont pas été désignés en tant que couvertures admissibles à des fins comptables, et sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments dérivés sont inclus dans les actifs, si leur juste valeur est positive, ou dans les passifs, dans le cas contraire.

Nous n'utilisons pas d'instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers (contrats hôtes) qui doivent être comptabilisés séparément.

Pour nos swaps d'intérêts, le montant net des produits et charges d'intérêts est comptabilisé dans les produits d'intérêts au fur et à mesure que les produits sont gagnés ou que les charges sont engagées.

PRÊTS

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Nous désignons à la juste valeur par le biais du résultat net les prêts relatifs aux activités d'aide au logement s'ils sont octroyés dans le cadre d'un programme de prêt couvert économiquement grâce à des instruments dérivés. Les intérêts sont comptabilisés dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Programmes de prêt

Nous classons parmi les prêts et créances les prêts octroyés dans le cadre des activités d'aide au logement qui ne sont pas couverts économiquement grâce à des instruments dérivés.

Pour certains prêts initiés entre 1946 et 1984 en vertu des dispositions de la LNH, les pertes d'intérêts découlant du fait que les prêts portent intérêt à des taux inférieurs à ceux exigés sur les emprunts connexes sont recouvrées au moyen des crédits parlementaires. Dans notre évaluation à la juste valeur de ces prêts au moment de leur comptabilisation initiale, nous présumons que nous continuerons à recevoir les crédits à l'avenir.

Les intérêts sont comptabilisés dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Programme des Obligations hypothécaires du Canada

En vertu du Programme des OHC, ces prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes, en raison de la cession à la SCHL de leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH, et sont financés par les émissions d'OHC. Il s'agit de prêts à taux fixe ou variable dont le solde en capital est, dans tous les cas, dû à l'échéance.

Aux termes de ces programmes, la quasi-totalité des risques et des avantages des TH LNH est conservée par les émetteurs en concluant des swaps avec la Société. Par conséquent, les TH LNH et les placements issus du réinvestissement du capital des TH LNH servent de sûreté pour les prêts et ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Cependant, cette sûreté est détenue au nom de la Société et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les prêts. Le montant à recevoir des contreparties de swap correspond aux intérêts sur les prêts et est comptabilisé dans les produits d'intérêts.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont détenus pour générer des produits locatifs, réaliser des plus-values en capital ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés initialement à leur coût majoré des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres produits pendant la période au cours de laquelle ils surviennent. Les produits et charges de location des immeubles de placement sont inscrits dans les autres produits.

Les dépenses relatives à certains immeubles détenus dans le cadre des activités d'aide au logement sont recouvrables auprès du ministre. Ces activités s'inscrivent parmi les dépenses des programmes de logement et les crédits parlementaires.

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs immobiliers acquis par le biais des activités d'assurance prêt hypothécaire à la suite du défaut de paiement de prêts hypothécaires sont classés comme étant des actifs non courants détenus en vue de la vente, car leur valeur comptable doit être recouvrée au moyen de leur vente. Pour qu'un actif soit classé comme étant détenu en vue de la vente, nous devons nous être engagés à vendre cet actif dans un délai de douze mois. Des circonstances ou des événements indépendants de notre volonté peuvent prolonger la période nécessaire pour conclure la vente au-delà d'un an. L'actif continue alors d'être classé comme étant détenu en vue de la vente, pourvu que nous demeurions engagés à vendre celui-ci. Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de vente et sont inclus dans les débiteurs et autres actifs. Les pertes de valeur et toute reprise ultérieure sont comptabilisées dans les règlements d'assurance pendant la période au cours de laquelle elles surviennent. Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

EMPRUNTS

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Emprunts sur les marchés de capitaux

Les emprunts sur les marchés de capitaux ont été contractés entre 1993 et avril 2008 afin de financer les prêts octroyés dans le cadre des activités d'aide au logement. Les emprunts restants sont arrivés en échéance en 2017. Ils étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et faisaient partie de la structure de couverture des prêts.

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les activités d'aide au logement sont financées aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État depuis avril 2008. Ces emprunts financent les prêts initiés dans le cadre des programmes de prêt qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et qui font partie de la structure de couverture des prêts.

Autres passifs financiers

Obligations hypothécaires du Canada

Les OHC sont des obligations sans amortissement et portant intérêt qui sont émises par la FCH et cautionnées par la SCHL. Les intérêts sont versés semestriellement dans le cas des OHC à taux fixe et trimestriellement pour les OHC à taux variable. Le capital des OHC est remboursable à l'échéance. Les vendeurs agréés de TH LNH remboursent à la FCH les charges de financement, en incluant les commissions des preneurs fermes et les frais des parties chargées de la distribution des OHC. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'OHC et les remboursements connexes sont inclus dans le montant comptabilisé initialement puis imputés aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Nous pouvons acheter et revendre des OHC sur le marché à des fins d'investissement. Les achats sont traités comme étant des remboursements de dette, et l'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des OHC est comptabilisé en tant que gain ou perte dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les ventes ultérieures sont traitées comme étant des rémissions de dette et les gains et pertes sont différés et amortis sur la durée résiduelle des OHC vendues. Lorsque la SCHL détient des OHC jusqu'à l'échéance ou en achète sur le marché primaire, les flux de trésorerie connexes sont éliminés de l'état consolidé des flux de trésorerie, car ils ne sont pas considérés comme des flux de trésorerie externes pour l'entité consolidée.

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les autres emprunts auprès du gouvernement du Canada aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État représentent les emprunts contractés afin de financer les prêts octroyés dans le cadre des activités d'aide au logement qui ne sont pas couverts économiquement et qui ont été classés dans les prêts et créances.

Pour tous les emprunts, les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU GOUVERNEMENT

Les dividendes au gouvernement sont comptabilisés au passif pendant la période au cours de laquelle ils sont autorisés et cessent d'être soumis à la discrétion de la Société. Un montant correspondant est comptabilisé directement dans les capitaux propres. Le Conseil d'administration a le pouvoir de déclarer un dividende.

PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nous offrons divers avantages du personnel aux employés admissibles, notamment des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages incluent un régime de retraite sous réglementation fédérale (régime de retraite), un régime complémentaire de retraite non enregistré (régime complémentaire) et d'autres prestations déterminées postérieures à l'emploi autres que de retraite, qui incluent principalement une assurance-vie et une assurance soins médicaux. Le régime complémentaire offre des avantages qui excèdent les limites prescrites dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR).

Le régime de retraite et le régime complémentaire sont tous deux à prestations déterminées. En 2016, l'ancien volet à cotisations déterminées du régime de retraite a été scindé de ce dernier pour devenir un régime de retraite à cotisations déterminées autonome, en plus du régime complémentaire à cotisations déterminées existant.

Le régime de retraite et le régime de retraite à cotisations déterminées sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et à son règlement ainsi qu'à la LIR. Ces deux régimes sont enregistrés auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et de l'Agence du revenu du Canada.

Régimes à prestations déterminées

Les régimes à prestations déterminées incluent le régime de retraite à prestations déterminées et le régime complémentaire à prestations déterminées ainsi que les autres prestations postérieures à l'emploi autres que de retraite. Les prestations du régime de retraite et du régime complémentaire sont calculées en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années consécutives du prestataire et de ses années de service.

Le passif net comptabilisé au titre des prestations déterminées correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées, moins la juste valeur de l'actif de ces régimes. L'actif des régimes à prestations déterminées se limite à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme d'une diminution des cotisations futures à ces régimes.

Le coût net des prestations des régimes inclut les coûts des services rendus pendant l'exercice, le montant net des charges d'intérêts se rapportant à l'obligation au titre des prestations déterminées, les produits d'intérêts sur l'actif des régimes et les gains ou pertes découlant d'une réduction des régimes, et ce coût est comptabilisé dans les charges opérationnelles.

Les gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées incluent les écarts actuariels ainsi que les variations du rendement de l'actif des régimes (en excluant le montant net des intérêts). Ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à mesure qu'ils surviennent puis sont imputés aux résultats non distribués et ne sont pas reclassés dans les résultats au cours des périodes ultérieures.

Régime à cotisations déterminées

Le régime à cotisations déterminées inclut l'ancien volet à cotisations déterminées du régime de retraite, le nouveau régime de retraite à cotisations déterminées autonome et le régime complémentaire à cotisations déterminées. Les cotisations de l'employeur à ces régimes sont inscrites dans les charges, car les employés rendent des services en échange de ces cotisations.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La SCHL est une société d'État fédérale en vertu du règlement 7100 de la LIR et elle est assujettie à l'impôt fédéral en tant que société prévue par règlement au sens du paragraphe 27(2) de cette loi. Elle n'est pas assujettie à l'impôt provincial. La FCH est assujettie à l'impôt fédéral ainsi qu'à l'impôt provincial sur le résultat fiscal de l'exercice et elle peut déduire les montants payés ou à payer à ses bénéficiaires pour déterminer son résultat aux fins fiscales. Puisque la totalité du résultat fiscal a été versée aux bénéficiaires, aucune provision pour impôt n'est comptabilisée pour la FCH.

Nous appliquons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser notre impôt sur le résultat. Selon cette méthode, l'actif et le passif d'impôt différé sont constatés selon l'incidence fiscale estimée des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. La Société utilise les taux d'imposition quasi adoptés à la date de clôture qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou que le passif sera réglé. La valeur comptable de l'actif d'impôt différé est examinée à chaque date de clôture et elle est réduite lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera réalisé pour permettre d'utiliser en totalité ou en partie l'actif d'impôt différé.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

À l'exception des emprunts contractés auprès du gouvernement aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État, les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions conclues dans des conditions de concurrence normale. Les emprunts aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État qui font partie des emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont contractés à un taux inférieur au marché, ce qui nous permet d'octroyer des prêts à des taux inférieurs au marché, diminuant ainsi le coût des subventions que verse le gouvernement pour le logement social. Ces prêts se traduisent par un gain comptabilisé en résultat net à la date d'emprunt.

PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels sont des obligations dont la matérialisation dépend d'événements futurs incertains ou des obligations courantes lorsque le transfert des avantages économiques y afférents est incertain ou ne peut être établi de manière fiable.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change découlant de la conversion des soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Les achats et ventes de titres étrangers et les produits qui en découlent sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR

MODIFICATIONS COMPTABLES EN VIGUEUR

Nous surveillons de près les nouvelles normes et les modifications de normes existantes qui ont été publiées par l'IASB. Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société n'a adopté aucune norme nouvelle ou modifiée et publiée par l'IASB qui a eu une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Les nouvelles normes et l'interprétation qui suivent et qui ont été publiées par l'IASB pourraient influencer sur la Société dans l'avenir. Nous avons l'intention d'adopter ces normes et cette interprétation, le cas échéant, aux dates d'entrée en vigueur mentionnées ci-dessous, et nous évaluons actuellement leurs incidences sur nos états financiers consolidés.

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS – ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2018

À compter du 1^{er} janvier 2018, l'IFRS 9 *Instruments financiers* remplacera la norme comptable internationale *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). L'IFRS 9 porte sur la comptabilisation et la décomptabilisation, le classement et l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers ainsi que la comptabilité de couverture. Des modifications corrélatives ont été apportées à l'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), ce qui oblige la SCHL à fournir des informations supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'analyse suivante traite des grandes lignes de l'IFRS 9 et des changements en découlant sur les résultats financiers de la SCHL. Puisque les dispositions de comptabilisation et de décomptabilisation de l'IFRS 9 sont en grande partie semblables à celles de l'IAS 39 et que la SCHL n'applique pas la comptabilité de couverture, l'analyse sera axée sur les dispositions de classement, d'évaluation et dépréciation qui auront la plus grande incidence sur la Société.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Nous adopterons l'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018. En 2018, nous ne retraiterons pas nos états financiers consolidés comparatifs, comme la norme le permet; nous comptabiliserons plutôt un ajustement cumulé dans notre bilan consolidé au 1^{er} janvier 2018 pour refléter la nouvelle norme. Nous estimons à l'heure actuelle que l'adoption de l'IFRS 9 n'aura pas une incidence significative sur le montant consolidé des capitaux propres du Canada et les niveaux de capital au 1^{er} janvier 2018. Cette estimation pourrait être modifiée à mesure que nous préparons, examinons et finalisons la transition à la nouvelle norme.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION

L'IFRS 9 présente une méthode fondée sur des principes pour classer les actifs financiers. Lors de sa comptabilisation initiale, chaque actif financier sera classé, selon l'IFRS 9, comme étant désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, désigné à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti, selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif et le modèle économique appliqué pour gérer l'actif.

Les titres de créance, comme les titres à revenu fixe et les prêts, dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des paiements de capital et d'intérêts sont classés comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des paiements de capital et d'intérêts sont classés de la manière suivante : i) au coût amorti, si leur

objectif est la perception de flux de trésorerie contractuels; ii) désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, si leur objectif est la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs ou iii) désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour tous les autres titres de créance. L'IFRS 9 permet de désigner à la juste valeur par le biais du résultat net les actifs financiers qui auraient autrement été classés au coût amorti ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si la désignation, de manière irrévocable lors de la comptabilisation initiale, élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable.

Les titres de capitaux propres sont classés comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9 sauf si, pour les actifs non détenus à des fins de transaction, le choix irrévocable est fait de les présenter à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans transfert des gains et pertes sur les autres éléments du résultat global au résultat net lors de la vente.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers selon l'IFRS 9 demeurent en grande partie inchangés, à l'exception des passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur de ces passifs qui sont attribuées aux variations du risque de crédit de l'entité sont présentées dans les autres éléments du résultat global. Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas d'incidence significative au moment de la transition.

Les instruments dérivés continueront d'être désignés à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9.

Les reclassements attendus les plus importants lors de la transition à l'IFRS 9 sont les suivants :

- les placements en titres de capitaux propres de 1 105 millions de dollars auparavant disponibles à la vente devraient être reclassés comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les gains latents cumulés de 371 millions de dollars, déduction faite des impôts, seront éliminés du cumul des autres éléments du résultat global et reclassés dans les résultats non distribués lors de la transition. Seuls les gains et pertes survenant après la transition seront comptabilisés en résultat net;
- les placements en titres de créance de 97 millions de dollars auparavant disponibles à la vente devraient être reclassés comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisque leurs flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des paiements de capital et d'intérêts, avec le reclassement d'un montant non significatif dans les capitaux propres du Canada;
- les prêts de 61 millions de dollars auparavant inclus dans les prêts et créances devraient être reclassés comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisque leurs flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des paiements de capital et d'intérêts, avec le reclassement d'un montant non significatif dans les capitaux propres du Canada.

DÉPRÉCIATION

Les dispositions de dépréciation de l'IFRS 9 s'appliquent aux titres de créance classés comme étant au coût amorti ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi qu'aux engagements de prêt et contrats de garantie financière non désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La dépréciation selon l'IFRS 9 diffère considérablement de l'IAS 39, à savoir qu'il n'est pas nécessaire d'attendre qu'un défaut survienne pour comptabiliser les pertes de crédit. Une provision pour pertes de crédit attendues est constituée lors de la comptabilisation initiale et réévaluée tout au long de la durée de l'instrument. Pour les contrats de garantie financière comme nos cautionnements de paiement périodique, une provision pour pertes est comptabilisée si elle est supérieure aux droits de cautionnement non acquis connexes. Les variations de la provision pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat net dans les gains et pertes de valeur.

La provision pour pertes de crédit attendues doit être pour 12 mois (instruments de stade 1) ou pour la durée de vie (instruments de stade 2 ou 3), ce qui dépend surtout d'une augmentation éventuellement importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Nous n'avons pas l'intention de réfuter la présomption d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en retard depuis plus de 30 jours.

- Les instruments de stade 1 sont ceux dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.
- Les instruments de stade 2 sont ceux dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.
- Les instruments de stade 3 sont dépréciés, à savoir qu'un ou que plusieurs incidents influant défavorablement sur les flux de trésorerie futurs estimés sont survenus.

Si le risque de crédit d'un instrument de stade 2 ou 3 diminue par la suite au point où il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou de dépréciation, l'instrument peut être reclassé selon un stade antérieur.

Modèles de dépréciation : notre provision pour pertes de crédit attendues repose sur trois grands facteurs : la probabilité de défaut à un moment donné, la perte en cas de défaut et le risque en cas de défaut. Pour nos calculs, les pertes de crédit attendues seront égales à la moyenne établie par pondération probabiliste des pertes de crédit attendues selon divers scénarios macroéconomiques. Pour élaborer nos modèles de dépréciation, nous utilisons un logiciel spécialisé et personnalisé pour nous qui applique nos scénarios macroéconomiques prospectifs pour calculer les pertes de crédit attendues. Nous avons testé et perfectionné les modèles en réalisant des passages en parallèle pour les périodes de 2017. Notre groupe indépendant de gestion du risque et de validation de modèles a évalué le risque de modèles.

Nous avons mis en place une structure de gouvernance concernant nos scénarios macroéconomiques prospectifs. Nos secteurs des finances, des risques et des marchés financiers ainsi que notre Centre d'analyse de marché examinent et analysent périodiquement nos scénarios. Notre Comité des finances et des risques, formé de membres clés de la haute direction, supervisera ce processus en permanence.

Attentes en matière de dépréciation et résultats lors de la transition : nous ne prévoyons pas que la provision pour pertes de crédit attendues entraînera des ajustements significatifs lors de la transition à l'IFRS 9. Nous prévoyons évaluer nos instruments financiers de la manière ci-dessous concernant une augmentation importante du risque de crédit ou la dépréciation lors de la transition :

- **cautionnements de paiement périodique des TH LNH** – Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit fondée sur l'émetteur des TH LNH et le bloc de prêts hypothécaires assurés directement adossés aux TH LNH;
- **cautionnements de paiement périodique des OHC** – Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit fondée sur les contreparties de swap et les actifs de réinvestissement détenus aux termes du Programme des OHC qui génèrent les paiements dus sur les OHC;
- **titres à revenu fixe** – Aucune évaluation de l'augmentation importante du risque de crédit pour les placements dont le risque de crédit est faible à la date de clôture, puisque ce sont des instruments notés « catégorie investissement » (mesure de simplification lorsque le risque de crédit est faible);
- **prêts** – Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit fondée sur la mesure de simplification lorsque le risque de crédit est faible pour certains prêts des activités d'aide au logement et selon les montants en retard pour les autres prêts des activités d'aide au logement et l'ensemble des prêts des activités d'assurance prêt hypothécaire. Les prêts dont les paiements contractuels sont en retard de 30 à 90 jours afficheront une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (stade 2) et les prêts dont les paiements sont en retard de plus de 90 jours seront dépréciés (stade 3). De temps à autre, nous pouvons octroyer à des emprunteurs éprouvant des difficultés financières des prêts qui sont considérés comme étant dépréciés lors de la comptabilisation initiale.

Pour les prêts aux termes du Programme des OHC, nous avons déterminé que la provision pour pertes de crédit attendues sera couverte par la provision pour pertes relative à nos cautionnements d'OHC. Puisque les OHC sont entièrement financées et contrebalancées par les prêts, les pertes de crédit attendues pour nos cautionnements d'OHC, soit les insuffisances de flux de trésorerie qui découleraient des demandes d'application des cautionnements, intègrent les insuffisances de flux de trésorerie pour les prêts adossés aux OHC et servant de sûreté pour les cautionnements.

IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS – ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2018

L'IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients remplace l'IAS 18 Produits des activités ordinaires, l'IAS 11 Contrats de construction et leurs interprétations connexes. Cette norme énonce les dispositions en matière de comptabilisation des produits qui s'appliquent à tous les contrats conclus avec des clients (à l'exception des contrats qui s'inscrivent dans le cadre des normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers).

L'IFRS 15 établit un cadre exhaustif en cinq étapes pour déterminer à quel moment comptabiliser un produit et quel montant comptabiliser. Selon le principe de base de ce cadre, nous devons comptabiliser le produit lorsque nous avons rempli une obligation de prestation prévoyant le transfert de biens ou de services à un client, pour un montant correspondant à la contrepartie que nous prévoyons recevoir en échange de ces biens ou services. Cette obligation de prestation peut être remplie à un moment précis ou progressivement.

L'adoption de l'IFRS 15 par la Société changera surtout notre manière de comptabiliser les produits tirés des droits de demande dans le cadre de nos activités de titrisation.

Actuellement, les droits de demande relatifs aux cautionnements de paiement périodique sont comptabilisés comme des produits lors de leur réception (soit à la date de la demande). L'IFRS 15 établit que ces droits et cautionnements représentent une même obligation de prestation et que les produits connexes devraient être comptabilisés seulement lorsque cette obligation est remplie (pour la durée de l'OHC ou du TH LNH garanti).

Nous prévoyons appliquer l'IFRS 15 en utilisant la méthode de l'effet cumulé. Par conséquent, le solde des droits de cautionnement de paiement périodique non acquis au 1^{er} janvier 2018 sera ajusté en incluant les produits tirés des droits de demande non acquis et en imputant une diminution correspondante aux résultats non distribués. Le montant de l'ajustement est estimé à environ 71 millions de dollars.

IFRS 16 CONTRATS DE LOCATION – ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2019

L'IFRS 16 *Contrats de location* remplace l'IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations connexes et rehausse la transparence concernant l'effet de levier, les actifs utilisés dans le cadre des activités et les risques liés aux contrats de location.

Le principe fondamental en vertu de l'IFRS 16 est qu'un preneur comptabilise des actifs et passifs liés aux droits et aux obligations découlant de tous les contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent a une faible valeur. Le preneur comptabilise

un passif, soit une obligation de payer des loyers, et un actif lié au droit d'utilisation, qui représente son droit d'utiliser l'actif loué pendant la période de location. La dépréciation des actifs loués est comptabilisée séparément des intérêts sur les passifs liés aux contrats de location dans l'état des résultats. La comptabilisation pour le bailleur reste largement inchangée.

Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

IFRIC 23 INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX – ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2019

L'interprétation 23 de l'IFRS Interpretations Committee (IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements fiscaux*) donne des indications sur la comptabilisation des traitements au titre de l'impôt sur le résultat qui n'ont pas encore été acceptés par les autorités fiscales.

L'IFRIC 23 présente la marche à suivre pour déterminer la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur le résultat à des fins comptables dans les situations où il n'est pas certain qu'un traitement fiscal donné utilisé par un émetteur assujéti dans sa déclaration de revenus sera accepté par l'autorité fiscale compétente. C'est donc la probabilité que l'autorité fiscale accepte le traitement fiscal choisi qui constitue le facteur clé dans ces circonstances. Si cette acceptation est probable, le montant de l'impôt sur le résultat constaté dans les états financiers doit refléter le traitement choisi et être évalué au montant tenant compte des meilleures prévisions sur le dénouement de l'incertitude, soit le montant le plus probable ou la valeur attendue.

Nous ne prévoyons pas que cette interprétation aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE – ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2021

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17 *Contrats d'assurance*, qui remplace l'IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Aux termes de l'IFRS 17, le passif d'assurance sera calculé à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque. Le taux d'actualisation tiendra compte des taux d'intérêt actuels, qui sont dissociés des actifs détenus. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque et la prime perçue à la conclusion du contrat et sera dégagée pendant la période de couverture. Si l'écart entre la prime perçue et la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures devait s'avérer négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme déficitaire, et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. De plus, l'unité de comptabilisation est plus détaillée que selon les pratiques actuelles. Les ensembles de contrats devront au minimum être séparés en cohortes annuelles, et une ventilation plus détaillée est permise, voire requise dans certains cas. Il y aura également un nouveau mode de présentation des contrats d'assurance à l'état des résultats et d'autres obligations d'information.

Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS

JUGEMENT DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

Lors de l'application des méthodes comptables, en plus de la dépréciation des instruments financiers analysée à la note 2, la direction exerce aussi son jugement dans les cas suivants, qui ont les incidences les plus importantes sur les montants comptabilisés dans nos états financiers consolidés.

CONSOLIDATION

Un jugement important doit être exercé pour déterminer si la nature de la relation entre la SCHL et la FCH indique que la SCHL contrôle la FCH. La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC et établit le calendrier d'émission des titres cautionnés. La FCH ne peut effectuer de nouvelles émissions sans bénéficier d'un cautionnement, et la seule caution disponible à l'heure actuelle est la SCHL. Dans ce contexte, la SCHL exerce une influence directe sur les activités de la FCH et peut faire valoir cette influence pour gérer son risque lié à la FCH.

DÉCOMPTABILISATION

Afin d'évaluer si les TH LNH transférés par les émetteurs à la FCH aux termes du Programme des OHC sont admissibles à la décomptabilisation, un jugement important est exercé pour déterminer si la quasi-totalité des risques et avantages de la possession des TH LNH a été transférée. Nous avons déterminé que le transfert de TH LNH à la FCH ne respecte pas les critères de décomptabilisation puisque les vendeurs conservent les risques et les avantages des TH LNH dans le cadre des swaps. Par conséquent, nous ne comptabilisons pas les TH LNH sous-jacents dans le bilan consolidé et présentons le transfert comme étant un prêt.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation de nos états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés au titre des produits, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations à fournir. Il est question ci-dessous des principales hypothèses en ce qui concerne l'avenir et les autres principales sources d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant. Nous avons fondé nos hypothèses et nos estimations sur l'information dont nous disposons lorsque les états financiers consolidés ont été préparés. Les circonstances et les hypothèses quant à des développements futurs sont toutefois susceptibles de changer s'il se produit une évolution du marché ou des circonstances qui échappent au contrôle de la Société. Ces changements sont pris en considération dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

PROVISION POUR RÈGLEMENTS

La provision au 31 décembre est déterminée par l'actuaire désigné, et les principales hypothèses actuarielles sont les hypothèses à long terme concernant la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et le calendrier des flux de trésorerie connexes ajustés pour tenir compte de l'incidence à court terme de la conjoncture économique.

Les résultats historiques, regroupés selon le produit et l'âge des prêts et ajustés pour tenir compte des changements de nos processus et produits d'assurance, sont utilisés tout au long de l'évaluation actuarielle. La méthode de détermination de la provision comporte nécessairement un risque que les résultats réels s'écartent des estimations, parfois considérablement. De plus, il y a un risque que le calendrier de paiement des obligations ou de rendement des placements à l'avenir s'écarte significativement des hypothèses sur lesquelles repose l'évaluation du passif d'assurance.

L'estimation des DSND est fondée sur l'historique des pertes et des défauts et ajustée en fonction des tendances juridiques, économiques et réglementaires prédominantes; cette estimation est généralement plus incertaine que les demandes déclarées. La provision pour DSID est estimée à l'aide du calendrier des paiements supplémentaires à verser dans le cadre d'une demande encore ouverte. Pour estimer les pertes relatives aux DRCT, on multiplie le montant du prêt assuré par la perte moyenne calculée.

En raison du caractère unique des programmes d'octroi des prêts LS et PHI, la provision connexe est déterminée au moyen du solde des prêts assurés en cours et des pertes estimées en fonction de l'état et des caractéristiques des prêts, et elle tient compte des coûts futurs estimés pour régler la totalité des passifs.

PRIMES NON ACQUISES

Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont exigibles à l'initiation du prêt hypothécaire assuré; elles sont alors différées et comptabilisées dans les produits pendant la période de couverture d'assurance, conformément à des facteurs déterminés chaque exercice par l'actuaire désigné. Les facteurs d'acquisition des primes sont fondés sur les volumes des nouvelles demandes de règlement, selon l'hypothèse que les primes seraient acquises, et donc comptabilisées dans les produits, au même rythme que les cas de défaut survenus. Les courbes d'acquisition des primes diffèrent pour les produits dont les volumes des nouvelles demandes de règlement sont considérablement différents. Les volumes des nouvelles demandes de règlement sont fondés sur les données historiques à long terme des règlements, selon l'âge des prêts.

Les courbes d'acquisition des primes sont liées aux volumes des nouvelles demandes de règlement. Depuis le quatrième trimestre de 2016, nous estimons les courbes d'acquisition des primes directement à partir de l'évolution des défauts survenus.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lorsqu'il est impossible d'évaluer la juste valeur des actifs et passifs financiers inscrits dans le bilan consolidé selon des cours sur des marchés actifs, leur juste valeur est évaluée à l'aide de techniques d'évaluation comme les flux de trésorerie actualisés, les différentiels d'écart ou un autre modèle d'évaluation. Ces modèles nécessitent un certain jugement compte tenu des données utilisées, comme les courbes de rendement, les écarts de marché et les primes de risque, par rapport à des instruments financiers qui présentent des caractéristiques similaires sur les plans du rendement, du risque de marché et des dates d'échéance. Des changements des hypothèses liées à ces facteurs pourraient influencer sur la juste valeur déclarée des instruments financiers.

ÉVALUATION DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE DÉTERMINÉES

Le coût du régime de retraite à prestations déterminées et la valeur actualisée de l'obligation sont établis au moyen d'une évaluation actuarielle. L'évaluation actuarielle consiste à formuler diverses hypothèses susceptibles de s'écarter des résultats réels dans l'avenir. Ces hypothèses concernent le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de mortalité et l'inflation. En raison de la complexité et de la nature à long terme de l'évaluation, l'obligation est hautement sensible à des changements des hypothèses. Toutes les hypothèses sont passées en revue à chaque date de clôture.



L'hypothèse la plus sensible à un changement concerne le taux d'actualisation. Pour déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction tient compte des taux d'intérêt des obligations de sociétés libellées en dollars canadiens, notées AA et extrapolées au besoin selon la courbe de rendement en fonction de la durée attendue de l'obligation. Le taux de mortalité s'appuie sur les tables de mortalité du secteur public pour le Canada.

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs opérationnels de la SCHL sont les activités d'aide au logement, d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation et la FCH. Ils sont soutenus par les activités d'analyse de marché et de recherche et par notre infrastructure de personnel et de processus. Tel qu'il est indiqué à la note 1, nous avons établi que nos secteurs à présenter étaient l'aide au logement, l'assurance prêt hypothécaire et la titrisation.

Notre principal décideur opérationnel est le Comité de la haute direction. Celui-ci surveille les résultats opérationnels des activités séparément pour prendre des décisions concernant l'affectation des ressources et l'évaluation du rendement. Le rendement des secteurs est évalué au moyen de paramètres financiers et non financiers associés aux objectifs de chacun d'eux et pouvant être différents d'un secteur à l'autre.

Les activités d'aide au logement englobent les programmes de logement et d'octroi de prêts, qui présentent de nombreuses similitudes et répondent au même objectif, à savoir soutenir l'accès à des logements abordables pour les Canadiens dans le besoin. Notre principal décideur opérationnel affecte les ressources et évalue le rendement des programmes de logement et d'octroi de prêts de manière agrégée.

Les programmes de logement sont administrés directement par la SCHL ou par les provinces et les territoires en vertu des ententes sur le logement social (ELS) et de l'investissement dans le logement abordable et, pour les programmes de prêt, les prêts sont octroyés à des organismes de parrainage de logements sociaux bénéficiant d'une aide fédérale, aux Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités. Les produits des activités d'aide au logement proviennent des produits d'intérêts sur les prêts et incluent également les crédits parlementaires.

Dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire, nous offrons de l'assurance souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants (P.-O., à l'unité), de l'assurance de portefeuille et de l'assurance pour immeubles collectifs partout au Canada. Nous appliquons ces programmes sur une base commerciale en tenant dûment compte des risques de perte et sans apport de fonds de la part du gouvernement. Les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire sont constitués des primes d'assurance, des droits de demande et des produits de placements.

Dans le cadre de nos activités de titrisation, nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts sur les titres adossés à des prêts à l'habitation admissibles et les OHC. La prestation de cautionnements est exercée dans un contexte commercial.

Les activités de la FCH sont l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation admissibles, comme les TH LNH, l'émission d'OHC, l'acquisition de placements de grande qualité et la réalisation de certaines transactions de couverture connexes.

Aux fins de la présentation sectorielle, nos activités de titrisation et celles de la FCH, une entité distincte, sont regroupées dans le secteur à présenter « titrisation ». Par conséquent, les produits des activités de titrisation proviennent des droits de cautionnement et de demande, des produits de placements et des produits d'intérêts sur les prêts.

Les activités d'analyse de marché et de recherche et l'infrastructure de personnel et de processus ne font pas partie de secteurs distincts, mais leurs coûts sont affectés à nos secteurs opérationnels. Les activités d'analyse de marché et de recherche sont imputées aux résultats financiers des secteurs de l'aide au logement et de l'assurance prêt hypothécaire et leurs coûts sont recouverts auprès de ces secteurs. Les charges de l'infrastructure de personnel et de processus sont imputées aux résultats financiers de l'aide au logement, de l'assurance prêt hypothécaire et de la titrisation.

Pour tous les secteurs, les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

REGROUPEMENT DES ACTIVITÉS DE TITRISATION ET DE LA FCH

Les activités de titrisation et de la FCH servent toutes les deux notre objectif de maintenir une offre suffisante de fonds destinés au crédit hypothécaire au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires. Grâce au Programme des OHC dans son ensemble (en incluant les cautionnements offerts), nous contribuons à la stabilité du système financier en permettant aux prêteurs d'accéder à des fonds pour octroyer des prêts hypothécaires à l'habitation.

Les activités de ces deux secteurs sont générées par la demande du marché pour le cautionnement de paiement périodique de la SCHL, aux fins de financement hypothécaire, aux termes de l'émission des TH LNH ainsi que des OHC par la FCH. Les produits du secteur à présenter proviennent des droits de cautionnement, des droits de demande et des produits d'intérêts.

La nature des processus de production, les clients et les méthodes de distribution présentent de nombreuses similitudes. Les OHC sont offertes aux investisseurs institutionnels et à des investisseurs individuels, qui peuvent se les procurer auprès d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'autres types d'institutions financières. Le cautionnement entre en vigueur au moment de l'émission.

(EN MILLIONS)	ACTIVITÉS D'AIDE AU LOGEMENT		ACTIVITÉS D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE		ACTIVITÉS DE TITRISATION		ÉLIMINATIONS		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produits d'intérêts	374	435	–	–	4 339	4 167	(5)	(4)	4 708	4 598
Charges d'intérêts	361	422	–	–	4 331	4 158	(123)	(114)	4 569	4 466
Produits d'intérêts nets	13	13	–	–	8	9	118	110	139	132
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	3 229	2 153	–	–	–	–	–	–	3 229	2 153
Primes et droits acquis	–	–	1 557	1 505	384	284	–	–	1 941	1 789
Produits (pertes) de placements	–	–	607	594	48	43	(82)	(73)	573	564
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	–	(56)	152	60	(1)	2	(4)	(57)	147	(51)
Autres produits	113	34	4	(2)	6	6	–	–	123	38
Total des produits et des crédits parlementaires	3 355	2 144	2 320	2 157	445	344	32	(20)	6 152	4 625
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	3 229	2 153	–	–	–	–	–	–	3 229	2 153
Règlements d'assurance	–	–	147	334	–	–	–	–	147	334
Charges opérationnelles	27	17	318	256	51	46	–	–	396	319
Total des charges	3 256	2 170	465	590	51	46	–	–	3 772	2 806
Résultat avant impôt	99	(26)	1 855	1 567	394	298	32	(20)	2 380	1 819
Impôt sur le résultat	19	(12)	451	384	99	74	8	(5)	577	441
Résultat net	80	(14)	1 404	1 183	295	224	24	(15)	1 803	1 378
Total des produits et des crédits parlementaires	3 355	2 144	2 320	2 157	445	344	32	(20)	6 152	4 625
Produits (pertes) intersectoriels ¹	(3)	(5)	(88)	(129)	123	114	(32)	20	–	–
Produits externes et crédits parlementaires	3 352	2 139	2 232	2 028	568	458	–	–	6 152	4 625

¹ Les produits (pertes) intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC;
- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC et des emprunts sur les marchés de capitaux;
- pour les activités de titrisation, la FCH comptabilise les charges d'intérêts sur les OHC incluses dans les portefeuilles de placements des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire



(EN MILLIONS)	ACTIVITÉS D'AIDE AU LOGEMENT		ACTIVITÉS D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE		ACTIVITÉS DE TITRISATION		ÉLIMINATIONS ¹		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Actif										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	519	1 101	342	704	26	190	–	–	887	1 995
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	–	17	–	–	–	–	–	–	–	17
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 630	1 499	1	73	–	1	(397)	(400)	1 234	1 173
Disponibles à la vente	–	–	22 689	24 523	3 608	2 937	(4 185)	(4 234)	22 112	23 226
Instruments dérivés	51	86	10	–	–	–	–	–	61	86
Prêts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 906	4 021	–	–	–	–	–	(1)	2 906	4 020
Prêts et créances	4 158	3 995	–	–	233 786	223 315	–	–	237 944	227 310
Intérêts courus à recevoir	140	162	140	149	439	407	(14)	(13)	705	705
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	126	59	–	–	–	–	–	–	126	59
Immeubles de placement	256	169	49	98	–	–	–	–	305	267
Débiteurs et autres actifs	163	63	618	518	54	92	–	1	835	674
	9 949	11 172	23 849	26 065	237 913	226 942	(4 596)	(4 647)	267 115	259 532
Passif										
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	–	–	297	704	–	–	–	–	297	704
Instruments dérivés	26	32	13	–	–	–	–	–	39	32
Emprunts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 564	5 908	–	–	–	–	–	(3)	4 564	5 905
Autres passifs financiers	4 350	4 327	–	–	233 786	223 315	(4 544)	(4 486)	233 592	223 156
Intérêts courus à payer	129	154	–	–	430	399	(14)	(11)	545	542
Dividende à payer	–	–	2 000	–	–	–	–	–	2 000	–
Créditeurs et autres passifs	429	391	101	113	31	44	–	–	561	548
Provision pour règlements	–	–	555	654	–	–	–	–	555	654
Primes et droits non acquis	–	–	5 352	5 472	1 335	1 092	–	–	6 687	6 564
Passif des régimes à prestations déterminées	181	158	266	226	3	–	–	–	450	384
Passif d'impôt différé	36	6	68	80	(8)	6	(12)	(39)	84	53
	9 715	10 976	8 652	7 249	235 577	224 856	(4 570)	(4 539)	249 374	238 542
Capitaux propres du Canada	234	196	15 197	18 816	2 336	2 086	(26)	(108)	17 741	20 990
	9 949	11 172	23 849	26 065	237 913	226 942	(4 596)	(4 647)	267 115	259 532

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC et les emprunts sur les marchés de capitaux, de même que les débiteurs et créditeurs intersectoriels.

6. CRÉDITS PARLEMENTAIRES ET DÉPENSES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT

Les crédits parlementaires ont été affectés aux dépenses des programmes de logement ainsi qu'aux charges opérationnelles engagées pour soutenir ces programmes.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	1 630	1 712
Financement de logements abordables en vertu de nouveaux engagements	1 447	359
Soutien au logement	90	26
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	35	32
Information d'analyse de marché	27	24
Total	3 229	2 153

Une tranche de 916 millions de dollars (878 millions en 2016) du montant total affecté aux programmes de logement a été versée dans le cadre des programmes transférés aux provinces et aux territoires en vertu des ELS. En vertu des ELS, les provinces et les territoires assument nos obligations, notamment financières, à l'égard de ces programmes en contrepartie d'un financement annuel préétabli. Le cadre de responsabilisation stipule que les provinces et les territoires doivent fournir un état annuel audité du financement et des dépenses ainsi qu'un rapport annuel de rendement des programmes. Les provinces et les territoires pourraient devoir rembourser les montants versés si ceux-ci ne sont pas affectés conformément aux modalités des ELS.

Les dépenses des programmes de logement incluent également des transactions entre parties liées, à savoir le gouvernement et nous, aux fins du remboursement de ce qui suit :

- les charges opérationnelles engagées pour soutenir et administrer les programmes de logement, sans dépasser le plafond des crédits parlementaires votés par le Parlement;
- les pertes d'intérêts découlant du fait que certains prêts octroyés portent intérêt à des taux inférieurs à ceux exigés sur les emprunts connexes;
- les pertes opérationnelles relatives à certains investissements liés aux programmes de logement et à certains actifs immobiliers;
- les pertes pour défaut de paiement relatives à certains prêts et les pertes nettes découlant de la sortie de certains investissements liés aux programmes de logement et de certains actifs immobiliers.

Le tableau qui suit présente les dépenses remboursées par le gouvernement.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Charges opérationnelles	161	146
Pertes d'intérêts	104	79
Pertes pour défaut et sur sortie	–	2
Total	265	227

Le total des remboursements au titre des pertes d'intérêts inclut 89 millions de dollars (54 millions en 2016) relativement à des pertes que nous avons subies par suite du remboursement anticipé ou de la révision des taux des prêts.

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde au 31 décembre 2017 consiste essentiellement en dépenses des programmes de logement qui ont été engagées mais qui n'ont pas encore été remboursées.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Solde au début de l'exercice	59	161
Total des crédits comptabilisés dans les produits pendant l'exercice	3 229	2 153
Total des crédits reçus pendant l'exercice	(3 162)	(2 254)
Remboursements de tiers supérieurs aux montants payés au gouvernement du Canada	–	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	126	59



7. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Selon les contrats d'assurance prêt hypothécaire conclus avec les prêteurs agréés, nous couvrons le risque de perte découlant du défaut de paiement des emprunteurs et nous nous exposons alors à l'incertitude liée au moment, à la fréquence et à l'importance des règlements. Les politiques de gestion du risque d'assurance régissent la détermination, l'atténuation, les rapports et le suivi relativement à ce risque pour faire en sorte que les activités soient gérées selon notre appétit pour le risque, notre tolérance au risque et nos limites de risque pour que nous respections notre mandat et nos orientations stratégiques.

Nous gérons notre risque d'assurance en faisant preuve de prudence pour la conception des produits, la tarification, les politiques de souscription, les règlements et les mesures de gestion des cas de défaut, l'établissement de réserves, la gestion du risque de fraude et de fausse déclaration, la diversification des marchés, l'examen des emprunteurs et la surveillance des portefeuilles de prêts pour immeubles collectifs ou pour logements de propriétaires-occupants.

CONCEPTION DES PRODUITS

L'élaboration de produits d'assurance prêt hypothécaire tient compte de l'évolution des besoins des clients, des changements des lois et des règlements, de la conjoncture économique et de notre mandat consistant à servir les Canadiens partout au pays, en particulier dans les segments de marché qui intéressent moins, voire pas du tout, le secteur privé. La conception des produits s'appuie sur des pratiques de souscription prudentes combinées à notre but de faire en sorte que les emprunteurs solvables aient accès à des produits d'assurance prêt hypothécaire qui répondent à leurs besoins.

TARIFICATION

Les primes sont fixées en fonction des projections sur la fréquence des demandes de règlement, l'importance des règlements, le rendement des placements, les charges opérationnelles, les impôts, les cibles de capital, la rentabilité et la demande du marché. Les décisions relatives à la tarification tiennent également compte d'autres facteurs liés à la concurrence ainsi que de l'orientation stratégique et du mandat public de la SCHL. Le risque de tarification s'entend de la possibilité que ces projections et facteurs s'écartent considérablement et constamment des résultats et développements réels à long terme, ce qui pourrait avoir des incidences importantes sur le risque de perte, la rentabilité et la réalisation du mandat de la SCHL.

Nous procédons à un examen de la tarification de nos produits au moins une fois par an pour faire en sorte i) qu'ils contribuent à aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement dans un large éventail de types de logement et de modes d'occupation, ii) qu'ils appuient la rentabilité à long terme des activités d'assurance prêt hypothécaire, iii) qu'ils favorisent la concurrence, iv) qu'ils contribuent à la stabilité financière et v) qu'ils soient conformes à notre appétit pour le risque et à notre tolérance au risque.

POLITIQUES DE SOUSCRIPTION

Les risques liés à la souscription peuvent venir i) du prêteur, ii) de l'emprunteur, iii) de la propriété et iv) du marché. Ainsi, nous avons mis en place des lignes directrices et politiques de souscription prudentes et rigoureuses qui établissent le cadre contractuel et les obligations générales concernant la souscription, fournissent aux prêteurs agréés les critères de souscription pour l'assurance prêt hypothécaire et incluent les politiques à suivre pour obtenir la désignation de prêteur agréé.

De plus, dans le cas de l'assurance souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants, nous évaluons le risque d'assurance pour différents types de propriété résidentielle au moyen de notre méthode d'évaluation et d'un processus rigoureux de souscription et de diligence raisonnable après l'approbation.

Pour ce qui est de l'assurance pour immeubles collectifs, étant donné les différentes caractéristiques de risque, les demandes font en outre l'objet d'évaluations individuelles approfondies, par lesquelles nos souscripteurs examinent les caractéristiques de l'emprunteur, de la propriété, du marché et du prêt.

RÈGLEMENTS ET GESTION DES CAS DE DÉFAUT

Le Centre de règlement des demandes de la SCHL aide les prêteurs agréés à gérer les cas de défaut des propriétaires-occupants et des propriétaires de petits immeubles locatifs afin de réduire le risque de défaut de paiement.

Dans le cas des immeubles locatifs résidentiels, des établissements de soins agréés et des résidences pour personnes âgées, les centres régionaux aident les prêteurs agréés à résoudre les cas de défaut, à envisager des solutions de sauvetage et à résoudre d'autres difficultés. Nous envisageons des scénarios de sauvetage par une gestion efficace des ensembles en difficulté en suivant les cadres établis.

Nous cherchons activement à recouvrer les montants qui nous sont dus par des emprunteurs dans le but d'atténuer notre perte éventuelle.

ÉTABLISSEMENT DE RÉSERVES

Le risque lié à l'établissement de réserves désigne le risque que le passif d'assurance s'écarte considérablement du montant des règlements payés. Nous estimons le passif d'assurance afin de couvrir les pertes sur règlements futures découlant de nos activités d'assurance. Ces passifs sont fondés sur des projections portant sur la fréquence, l'importance et le moment des règlements, compte tenu de la conjoncture économique et des récents indicateurs de rendement comme les taux de prêts en souffrance.

GESTION DU RISQUE DE FRAUDE ET DE FAUSSE DÉCLARATION

La gestion du risque de fraude englobe toutes les activités visant à détecter et à prévenir les fraudes ou les fausses déclarations et à minimiser les pertes qui en découlent. Nous réduisons la fraude en utilisant des modèles permettant de repérer les demandes d'assurance prêt hypothécaire qui ont une probabilité élevée de contenir de fausses déclarations et en prenant les mesures qui s'imposent lorsqu'un risque est découvert. Nous misons sur des souscripteurs ayant reçu une formation spécialisée pour examiner ces demandes et, s'il y a lieu, celles qui nécessitent une diligence accrue des prêteurs.

DIVERSIFICATION DES MARCHÉS

Le risque de concentration peut découler de la conclusion de contrats d'assurance dans une région géographique où la conjoncture économique locale s'écarte considérablement de la moyenne nationale au point où la Société pourrait être exposée à un plus grand risque de perte. L'incidence relative d'une telle concentration du risque est atténuée au moyen de la répartition géographique des activités. Nous surveillons la conjoncture et les conditions du marché de l'habitation dans chaque région du Canada par rapport à des tolérances au risque prédéterminées.

Le tableau qui suit indique la concentration du montant des prêts assurés pendant la période :

(EN POURCENTAGES)	2017				2016			
	P.-O., À L'UNITÉ	PORTEFEUILLE	IMMEUBLES COLLECTIFS	TOUS LES TYPES DE PRÊT	P.-O., À L'UNITÉ	PORTEFEUILLE	IMMEUBLES COLLECTIFS	TOUS LES TYPES DE PRÊT
Atlantique	5,4	1,1	3,2	4,4	5,2	2,5	7,8	4,6
Québec	26,4	20,0	33,4	27,4	23,1	16,7	27,9	21,5
Ontario	31,0	53,9	39,6	35,7	32,8	46,3	38,7	38,0
Prairies et territoires	26,0	11,9	9,3	20,3	26,4	14,3	12,8	20,7
Colombie-Britannique	11,2	13,1	14,5	12,2	12,5	20,2	12,8	15,2
Canada	100	100	100	100	100	100	100	100

SURVEILLANCE

De plus, un cadre exhaustif de surveillance et d'assurance de la qualité permet à la SCHL d'effectuer, de manière continue, un examen rigoureux des tendances des activités, du rendement et de la conformité des prêteurs pour ajuster au moment opportun les processus de souscription et autres critères et processus de gestion des risques au besoin.

CONTRATS D'ASSURANCE EN VIGUEUR

Au 31 décembre 2017, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 480 milliards de dollars (512 milliards en 2016). Ce montant inclut le solde de 458 millions de dollars (608 millions en 2016) des prêts octroyés aux termes des programmes inclus dans les activités d'aide au logement (note 13).

En vertu de l'article 11 de la LNH, les contrats d'assurance en vigueur ne doivent pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards en 2016).

Le tableau qui suit indique la répartition en pourcentage entre les régions des contrats d'assurance en vigueur :

(EN POURCENTAGES)	2017				2016			
	P.-O., À L'UNITÉ	PORTEFEUILLE	IMMEUBLES COLLECTIFS	TOUS LES TYPES DE PRÊT	P.-O., À L'UNITÉ	PORTEFEUILLE	IMMEUBLES COLLECTIFS	TOUS LES TYPES DE PRÊT
Atlantique	6,6	3,8	5,7	5,5	6,5	3,7	6,0	5,4
Québec	22,0	13,1	28,9	20	20,6	12,9	29,3	18,9
Ontario	30,4	47,0	36,6	36,9	31,9	47,2	35,0	37,8
Prairies et territoires	29,6	18,4	15,8	23,9	28,6	18,1	17,4	23,4
Colombie-Britannique	11,4	17,7	13	13,7	12,4	18,1	12,3	14,5
Canada	100	100	100	100	100	100	100	100



RÔLE DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

L'actuaire désigné est un actuaire externe et Fellow de l'Institut canadien des actuaires (ICA), désigné par la Société en vue d'effectuer une évaluation du passif d'assurance (provision pour règlements et primes non acquises) au 30 septembre. Les facteurs et les techniques utilisés pour l'évaluation sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues, aux lois pertinentes du Canada et à la réglementation connexe. L'actuaire désigné effectue également une projection de la provision pour règlements à partir de la date de l'évaluation actuarielle jusqu'au 31 décembre.

PRIMES ET DROITS ACQUIS ET NON ACQUIS

Le tableau qui suit présente la composition des primes et droits acquis.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Primes acquises	1 530	1 482
Droits de demande acquis ¹	27	23
Total	1 557	1 505

¹ En incluant les droits de demande auparavant non acquis concernant l'assurance pour immeubles collectifs, comptabilisés pendant l'exercice, ainsi que les droits de demande d'assurance à faible RPV souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants, qui sont acquis à mesure qu'ils sont encaissés.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Solde au début de l'exercice	5 472	5 432
Primes différées sur les contrats souscrits pendant l'exercice	1 407	1 519
Primes acquises pendant l'exercice	(1 530)	(1 482)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant l'exercice	16	17
Droits de demande acquis pendant l'exercice	(13)	(14)
Solde à la clôture de l'exercice	5 352	5 472

COÛTS D'ACQUISITION DIFFÉRÉS

Le tableau qui suit présente les variations du solde des coûts d'acquisition différés.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Solde au début de l'exercice	149	127
Coûts d'acquisition différés	61	60
Amortissement des coûts d'acquisition différés	(45)	(38)
Solde à la clôture de l'exercice¹	165	149

¹ Le solde est inclus dans les débiteurs et autres actifs (note 20).

PROVISION POUR RÈGLEMENTS

La provision pour règlements tient compte des défauts de paiement survenus mais non déclarés (DSND), des défauts de paiement survenus mais insuffisamment déclarés (DSID), des demandes de règlement en cours de traitement (DRCT) et des demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (prêts LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI).

La provision pour règlements inclut ce qui suit :

(EN MILLIONS)	2017			2016		
	DSND, DSID ET DRCT	LS ET PHI	TOTAL	DSND, DSID ET DRCT	LS ET PHI	TOTAL
Pertes estimées non actualisées	364	158	522	446	154	600
Actualisation	(6)	(17)	(23)	(5)	–	(5)
Provision actualisée pour écarts défavorables	27	29	56	34	25	59
Total – Provision pour règlements	385	170	555	475	179	654

Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

(EN MILLIONS)	2017			2016		
	DSND, DSID ET DRCT	LS ET PHI	TOTAL	DSND, DSID ET DRCT	LS ET PHI	TOTAL
Provision pour règlements au début de l'exercice	475	179	654	485	223	708
Règlements nets payés pendant l'exercice	(329)	(1)	(330)	(377)	(4)	(381)
Provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ¹	247	4	251	306	4	310
Variation défavorable (favorable) des règlements d'assurance de la période précédente	(8)	(12)	(20)	61	(44)	17
Provision pour règlements à la clôture de l'exercice	385	170	555	475	179	654

¹ Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

MÉTHODE ET FACTEURS IMPORTANTS

Nous nous fondons principalement sur la valeur actuarielle pour estimer le passif d'assurance. Le passif d'assurance est présenté dans le rapport d'évaluation préparé par l'actuaire désigné et est fondé sur les estimations et les hypothèses à la date de clôture. Toute estimation comporte une incertitude inhérente relativement au passif final, notamment en ce qui concerne l'insuffisance des primes, les DSND, les DSID, les DRCT, les prêts LS et les PHI, puisque le passif final lié aux demandes de règlement dépend d'événements à venir.

Les provisions sont examinées et évaluées à chaque période de présentation de l'information financière, en fonction des nouvelles demandes de règlement et de l'évolution de la situation. Les variations de la provision pour règlements estimée sont imputées aux règlements d'assurance de l'exercice au cours duquel elles sont établies. Le calendrier prévu des sorties nettes de trésorerie résultant du passif d'assurance comptabilisé est fourni à la note 28. En raison de la nature des programmes de prêt LS et de PHI, il est difficile de fournir un profil des échéances plus précis au-delà de 12 mois. Pour la majorité des prêts LS et des PHI, la période d'amortissement résiduelle est d'au plus 8 ans.

Les tendances en matière d'acquisition des primes sont déterminées selon le type de produit et la période d'amortissement. Une tranche approximative de 75 % des primes souscrites est comptabilisée dans les primes acquises dans les cinq premières années visées par le contrat d'assurance.

Les facteurs ci-dessous ont une incidence sur les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la provision pour règlements :

- **Fréquence des demandes de règlement**—La fréquence des demandes de règlement, ou la probabilité de défaut, dépend du rapport prêt-valeur, de l'année de souscription et d'autres caractéristiques des prêts assurés. Elle reflète les tendances historiques et courantes et les rapports sur les prêts en souffrance.
- **Importance des règlements**—L'importance des règlements, ou la perte moyenne sur règlements, dépend du montant des règlements payés, des pertes découlant de la vente des actifs immobiliers, des charges administratives et des délais de paiement et de vente. Ces facteurs sont généralement fondés sur les résultats historiques;
- **Conjoncture économique**—Les facteurs économiques récents et projetés, notamment le taux de chômage, le taux d'inflation des prix des logements et l'indice des prix à la consommation, influent sur les prévisions relatives aux volumes des demandes de règlement.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau qui suit présente la sensibilité pour les hypothèses importantes qui ont la plus grande incidence sur l'évaluation du passif d'assurance. Le taux de variation est appliqué à un éventail d'hypothèses qui sous-tendent la modélisation actuarielle, dans le but de déterminer l'incidence éventuelle sur le résultat avant impôt et les capitaux propres du Canada découlant des changements raisonnablement possibles des principales hypothèses relatives aux pertes, toutes les autres hypothèses étant maintenues constantes. En pratique, il est improbable que cela se produise et il pourrait y avoir une corrélation entre les changements de certaines hypothèses, ce qui pourrait accroître ou diminuer les mesures de sensibilité. La relation entre le changement d'une hypothèse et la variation d'une valeur n'est pas nécessairement linéaire. La méthode appliquée pour les tests de sensibilité n'a pas changé de manière importante depuis l'exercice précédent.



(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	INDICATEUR DE CHANGEMENT	CHANGEMENT DE L'HYPOTHÈSE	INCIDENCE SUR LE RÉSULTAT AVANT IMPÔT		INCIDENCE SUR LES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	
			2017	2016	2017	2016
Facteurs de sensibilité aux pertes						
Fréquence des règlements	Relatif	+10 %	(51)	(38)	(38)	(29)
	Relatif	-10 %	51	35	38	26
Importance des règlements	Relatif	+10 %	(51)	(41)	(38)	(31)
	Relatif	-10 %	51	37	38	28
Facteurs de sensibilité économique						
Taux de chômage	Absolu	+100 pb	(16)	(48)	(12)	(36)
Produit intérieur brut ¹	Absolu	-100 pb	(10)	(65)	(8)	(49)
Inflation des prix des logements ¹	Absolu	-100 pb	–	–	–	–
Taux hypothécaires	Absolu	+100 pb	(8)	(43)	(6)	(32)

¹ En 2017, nous avons recalibré notre modèle pour utiliser le produit intérieur brut au lieu de l'inflation des prix des logements.

ÉVOLUTION DES RÈGLEMENTS

DÉFAUTS DE PAIEMENT SURVENUS MAIS NON DÉCLARÉS, DÉFAUTS DE PAIEMENT SURVENUS MAIS INSUFFISAMMENT DÉCLARÉS ET DEMANDES DE RÈGLEMENT EN COURS DE TRAITEMENT

Le tableau qui suit illustre l'évolution des pertes attendues au titre des DSND, des DSID et des DRCT et des charges connexes (en excluant les prêts LS et les PHI) sur une certaine période ainsi que le coût final estimé des règlements de 2009 à 2017, et remonte à la première période au cours de laquelle est survenue une demande significative et pour laquelle il existe encore une incertitude sur le montant et l'échéance des paiements. L'information est présentée en fonction de l'année du défaut, à savoir que les règlements sont comptabilisés dans la période où a eu lieu l'événement assuré et non dans la période où le contrat a été souscrit.

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Pertes attendues										
Année du défaut	745	596	551	522	388	346	303	306	247	
Un an plus tard	691	566	499	428	370	328	324	272		
Deux ans plus tard	711	560	479	432	372	351	319			
Trois ans plus tard	719	571	480	439	376	345				
Quatre ans plus tard	734	577	484	440	378					
Cinq ans plus tard	716	583	484	441						
Six ans plus tard	712	582	488							
Sept ans plus tard	731	581								
Huit ans plus tard	731									
Cumul estimé des demandes de règlement	731	581	488	441	378	345	319	272	247	3 802
Règlements payés										
Année du défaut	56	43	37	29	22	19	16	23	19	
Un an plus tard	391	308	257	225	194	175	175	144		
Deux ans plus tard	200	161	135	134	119	120	95			
Trois ans plus tard	46	43	39	37	29	23				
Quatre ans plus tard	11	20	11	12	13					
Cinq ans plus tard	10	8	3	2						
Six ans plus tard	(5)	(1)	4							
Sept ans plus tard	20	(1)								
Huit ans plus tard	2									
Cumul des paiements	731	581	486	439	377	337	286	167	19	3 423
Provision pour règlements	0	0	2	2	1	8	33	105	228	379 ¹
Surplus (déficit) estimé	14	15	63	81	10	1	(16)	34	0	
Surplus des pertes sur règlements attendues initiales	2 %	3 %	11 %	16 %	3 %	0 %	(5 %)	11 %	0 %	

¹ En excluant 6 millions de dollars pour des demandes en suspens concernant des défauts survenus avant 2009.

SUFFISANCE DU PASSIF D'ASSURANCE

Notre actuaire désigné effectue chaque trimestre un test de suffisance du passif d'assurance relativement au passif des primes et au passif des règlements. Le passif des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes qui sont attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Selon le test de suffisance du passif d'assurance de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune provision pour insuffisance des primes n'était requise (aucune en 2016).

8. TITRISATION

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, aux termes du Programme des OHC, ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts à l'habitation, dans le cadre du Programme des TH LNH, si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations dans le cadre de chaque programme.

À la date de clôture, la Société n'avait pas reçu de demande de règlement relative au cautionnement de paiement périodique. C'est pourquoi aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des droits de cautionnement de paiement périodique non acquis.

(EN MILLIONS)	2017			2016		
	TH LNH	OHC	TOTAL	TH LNH	OHC	TOTAL
Solde au début de l'exercice	648	444	1 092	420	377	797
Droits de cautionnement de paiement périodique perçus pendant l'exercice ¹	479	148	627	409	170	579
Droits de cautionnement de paiement périodique acquis pendant l'exercice ¹	(268)	(116)	(384)	(181)	(103)	(284)
Solde à la clôture de l'exercice	859	476	1 335	648	444	1 092

¹ En incluant les droits de demande ou compensatoires perçus et acquis de 32 millions de dollars (35 millions en 2016).

CAUTIONNEMENTS EN VIGUEUR

Le tableau qui suit présente le total des cautionnements en vigueur par programme. Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital associée au cautionnement de paiement périodique.¹

(EN MILLIARDS)	2017	2016
TH LNH	244	229
OHC ²	233	223
Total	477	452

¹ En excluant la valeur de réalisation des actifs connexes servant de garantie aux TH LNH et aux OHC.

² En incluant 4,6 milliards de dollars (4,6 milliards en 2016) de placements éliminés dans le bilan consolidé.

Le tableau qui suit présente le profil d'échéance des cautionnements en vigueur selon le montant en capital au 31 décembre 2017.

(EN MILLIONS)	TH LNH CAUTIONNÉS	OHC CAUTIONNÉES	TOTAL DES CAUTIONNEMENTS
2018	23 403	38 650	62 053
2019	39 902	30 750	70 652
2020	63 190	39 999	103 189
2021	71 642	37 750	109 392
2022	43 354	44 250	87 604
2023 et par la suite	2 561	41 750	44 311
Total	244 052	233 149	477 201

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards en 2016). Nous ne prévoyons pas générer des flux de trésorerie liés à ces cautionnements en vigueur dans l'avenir.



9. ENTITÉS STRUCTURÉES

ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION

La FCH a été constituée en 2001 en tant qu'entité ad hoc distincte de la SCHL. Bien que nous contrôlions les activités de la FCH, les actifs et passifs de celle-ci ne nous appartiennent pas et ne sont pas détenus ou assumés en notre faveur. Les activités de la FCH se limitent à l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation admissibles, comme les TH LNH, à l'émission d'OHC, à l'acquisition de placements de haute qualité et à la réalisation de certaines transactions de couverture connexes. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont des organisations caritatives. Les tableaux qui suivent présentent l'information financière de la FCH avant la consolidation.

BILAN RÉSUMÉ

(EN MILLIONS)	2017	2016
Prêts – Prêts et créances	233 786	223 315
Autres actifs	431	400
Total de l'actif	234 217	223 715
Emprunts – Autres passifs financiers	233 786	223 315
Autres passifs	431	400
Total du passif	234 217	223 715
Total des capitaux propres du Canada	–	–

ÉTAT RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

(EN MILLIONS)	2017	2016
Produits d'intérêts – Prêts	4 339	4 167
Charges d'intérêts	4 331	4 158
Produits d'intérêts nets	8	9
Total des produits	8	9
Charges opérationnelles	8	9
Total des charges	8	9
Résultat net	–	–

En 2017, la FCH a engagé des charges de 221 millions de dollars (243 millions en 2016) pour l'émission d'OHC. Ces charges ont été remboursées en totalité par les vendeurs des TH LNH pour le Programme des OHC. Sur les charges engagées en 2017, une tranche de 152 millions de dollars (175 millions en 2016) se rapportait aux droits de cautionnement et aux honoraires de conseiller en services financiers payés par la FCH à la SCHL, et le solde de 69 millions (68 millions en 2016) concernait d'autres charges d'émission d'OHC. Conformément à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude, les autres charges d'émission d'OHC et les remboursements connexes y afférents sont considérés comme étant des coûts de transaction et inclus dans les emprunts lors de la comptabilisation initiale.

10. GESTION DU CAPITAL

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant des exigences de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonome de même qu'en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. À l'heure actuelle, outre le capital de 25 milliards de dollars prévu dans la Loi sur la SCHL, nous ne sommes pas assujettis à des normes externes en matière de capital minimal, mais nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique et qui est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Notre propre version des exigences de capital est établie en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. Cette manière de faire nous a également permis de nous conformer aux exigences de la Loi sur la SCHL et de la LNH.

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation à un niveau permettant de couvrir tous les risques importants. Cette cible est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique de gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi nous avons établi un capital opérationnel (cible de capital immobilisé) qui dépasse notre cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique de gestion du capital et est établie de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

En 2017, nous avons commencé à payer des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire au gouvernement, dans la mesure où il y a des bénéfices et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou aux besoins de la Société pour l'application de la LNH ou de la Loi sur la SCHL, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Notre capital n'est toutefois pas géré en fonction du paiement de dividendes. Le tableau qui suit présente les variations du solde des dividendes à payer:

DÉCLARATIONS DE DIVIDENDE				
(EN MILLIONS)	DATE	MONTANT	MONTANT PAYÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017	DIVIDENDE À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2017
2017				
Dividende au 1 ^{er} trimestre	17 mai	145	145	–
Dividende exceptionnel ¹	29 juin	4 000	2 000	2 000
Dividende au 2 ^e trimestre	23 août	240	240	–
Dividende au 3 ^e trimestre	20 novembre	290	290	–
		4 675	2 675	2 000

¹ Le solde devrait être payé sur une période maximale de deux ans suivant la date de déclaration.

Aucun changement n'a été apporté à nos lignes directrices internes en ce qui concerne la composition du capital ou les objectifs de gestion du capital pendant l'exercice à l'étude. Cependant, un changement a été apporté aux lignes directrices externes régissant nos activités d'assurance prêt hypothécaire, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible consolidé.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	490	761
Résultats non distribués affectés	14 918	11 956
Résultats non distribués non affectés ¹	2 308	8 248
Total des capitaux propres du Canada²	17 741	20 990
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(10)	(200)
Total du capital disponible	17 731	20 790

¹ Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre capital opérationnel dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

² Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

CAPITAL DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Les résultats non distribués affectés des activités d'assurance prêt hypothécaire sont fondés sur notre politique de gestion du capital, qui est approuvée par le Conseil d'administration et conforme aux lignes directrices du BSIF. Le capital minimal réglementaire établi par le BSIF correspond à 100 % selon le test du capital minimal (TCM). La cible de surveillance du BSIF correspond à 150 % du capital minimal requis. Nous avons fixé une cible de capital interne supérieure à la cible de surveillance établie par le BSIF.

Les nouvelles exigences de capital du BSIF pour les assureurs hypothécaires, *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales*, sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. L'objectif de ces exigences était d'instaurer une nouvelle méthode normalisée visant à mettre à jour les exigences de capital relativement au risque d'assurance prêt hypothécaire et à accroître la capacité potentielle des assureurs hypothécaires d'éponger des pertes importantes mais plausibles. Ce cadre est plus sensible aux risques et incorpore des vecteurs additionnels, comme le pointage de crédit, la période d'amortissement résiduelle et le solde du prêt.

Le préavis du BSIF inclut des accords transitoires pour faciliter la mise en œuvre du nouveau cadre. Même si le préavis prévoit l'obligation d'utiliser ces accords transitoires, ceux-ci ne sont pas pris en considération pour gérer le capital à l'interne.



Le Conseil d'administration a approuvé un changement de la cible interne pour les activités d'assurance, laquelle est passée de 205 % du capital minimal requis selon l'ancien TCM à 155 % selon le nouveau TCM, ainsi qu'un changement du capital opérationnel, lequel est passé de 220 % selon l'ancien TCM à 165 % selon le nouveau TCM. La Société a mis en œuvre les nouvelles cibles et exigences de capital selon le TCM le 1^{er} janvier 2017.

Au 31 décembre 2016, le capital opérationnel de 220 % nous obligeait à affecter 10 653 millions de dollars selon l'ancien TCM, ce qui correspondait à un capital disponible sur le capital minimal requis de 384 %. À titre comparatif, au 31 décembre 2016, selon le nouveau cadre mais sans tenir compte de modalités transitoires, le capital opérationnel de 165 % nous aurait forcés à affecter 14 865 millions de dollars, ce qui se serait traduit par un capital disponible sur le capital minimal requis de 209 % au 31 décembre 2016.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2017	2016
Cumul des autres éléments du résultat global	477	766
Résultats non distribués affectés	13 171	9 887
Capital affecté ¹	13 648	10 653
Capital non affecté	1 549	8 163
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	15 197	18 816
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(10)	(200)
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	15 187	18 616
Cible interne	155 %	205 %
Capital opérationnel	165 %	220 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM) ²	184 %	384 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel de 165 % selon le TCM.

² Nous n'avons pas appliqué les modalités transitoires prévues dans le préavis du BSIF. Notre capital selon le TCM au 31 décembre 2017 aurait été de 211 % en appliquant les modalités transitoires.

CAPITAL DES ACTIVITÉS DE TITRISATION

Le capital des activités de titrisation est affecté aux fins des cautionnements fournis dans le cadre de nos programmes des TH LNH et des OHC. Il n'y a pas de capital réglementaire, et le montant de capital affecté est établi en fonction de notre propre version des exigences de capital, tel qu'il est indiqué précédemment. Au 31 décembre 2017, le capital disponible des activités de titrisation s'élevait à 2 336 millions de dollars, ou 135 % du capital requis (2 086 millions ou 100 % en 2016).

Il n'y a pas de montant de capital distinct pour la FCH, puisque le risque lié au cautionnement de paiement périodique des OHC émises par la FCH est couvert par le capital des activités de titrisation. Le capital des activités de titrisation tient aussi compte des mesures d'atténuation des risques prises par les assureurs hypothécaires, qui doivent avoir un capital immobilisé pour couvrir le risque de défaut associé aux prêts sous-jacents.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2017	2016
Cumul des autres éléments du résultat global	(23)	17
Résultats non distribués affectés	1 747	2 069
Capital affecté ¹	1 724	2 086
Capital non affecté	612	–
Total du capital disponible des activités de titrisation	2 336	2 086
Capital disponible sur le capital requis (%)	135 %	100 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global au capital opérationnel (capital requis), fixé à 110 % du capital économique. Notre cible interne est établie à 105 % du capital économique.

CAPITAL DES ACTIVITÉS D'AIDE AU LOGEMENT

PROGRAMMES DE PRÊT

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL. Une tranche des résultats des programmes de prêt est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et de gestion du risque de crédit inhérent aux prêts non garantis. La réserve est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2016). Dans l'éventualité d'un dépassement de la limite, nous serions tenus de verser le surplus au gouvernement.

Les variations latentes de la juste valeur ainsi que les gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats non distribués. La tranche des réévaluations liée aux programmes de logement est imputée aux résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen des crédits parlementaires.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Réserve	116	96
Résultats non distribués	93	75
Total du capital disponible pour les programmes de prêt	209	171

PROGRAMMES DE LOGEMENT

Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

11. ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. L'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers (à savoir les immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

NIVEAU 1

Les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de manière continue de l'information sur le prix.

NIVEAU 2

Les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 incluent les cours obtenus auprès de tiers selon les cours établis par des courtiers indépendants pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant suffisamment actifs. Le niveau 2 désigne aussi les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et des taux de change et les écarts de crédit d'instruments identiques ou semblables.

NIVEAU 3

Les actifs et passifs non cotés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si possible, les données d'entrée sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs et de passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Nous avons mis en place des processus et des contrôles pour veiller à ce que la juste valeur soit évaluée de manière appropriée. La Division du soutien des opérations, qui fait partie du Secteur des marchés financiers, est chargée d'évaluer les instruments financiers. Elle a élaboré des modèles et des méthodes pour déterminer la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, lesquels sont examinés et surveillés de manière continue. Toutes les évaluations font l'objet d'une vérification indépendante des prix gérée par le Secteur de la gestion

des risques. Cette vérification est un processus par lequel les évaluations sont comparées, de manière indépendante et continue, aux prix du marché externe et à d'autres données utiles sur le marché.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument même, conformément à cette unité de comptabilisation.

Quant aux immeubles de placement, la juste valeur est établie par des évaluateurs externes indépendants qui possèdent des compétences professionnelles reconnues et pertinentes et une expérience pertinente récente, et par nos évaluateurs internes, selon un principe de rotation.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

Nous évaluons la juste valeur en nous fondant sur les méthodes et les hypothèses suivantes.

PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Elles actions sont évaluées aux cours acheteurs de clôture de marchés actifs.

Les titres à revenu fixe sont évalués principalement en fonction de cours indicatifs, selon un consensus établi entre plusieurs courtiers. Si des cours observables ne sont pas disponibles, les titres sont évalués à l'aide des différentiels d'écart sur des titres semblables négociés activement ou de techniques d'analyse des flux de trésorerie actualisés à l'aide des courbes des taux d'actualisation observables pour les instruments présentant des caractéristiques semblables. Les flux de trésorerie futurs de certaines obligations à taux variable sont estimés à l'aide des courbes des taux à terme implicites observables.

Pour nos placements en titres de capitaux propres dans une société en commandite fermée et dans une société d'investissement immobilier, la juste valeur correspond à notre part de la valeur de l'actif net de la société. Pour évaluer la valeur de l'actif net, la juste valeur des actifs immobiliers de la société est déterminée au moins chaque année par des évaluateurs indépendants à l'aide de l'approche par le résultat ou de l'approche par le marché, et la juste valeur de sa dette à long terme est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus.

La juste valeur des titres adossés à des actifs à taux variable reçus dans le cadre de la restructuration du marché canadien du papier commercial adossé à des actifs, pour lesquels il y avait un solde seulement en 2016, était déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide des taux d'actualisation du marché observables et d'une prime de risque non observable, qui tenaient compte du manque de liquidité du marché et du risque inhérent aux titres.

PRÊTS

Les prêts sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide des courbes des taux d'actualisation qui reflètent les garanties de recouvrement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les données d'entrée pour le modèle d'actualisation sont la courbe de rendement des titres du gouvernement et les écarts par rapport à des actifs dont les risques financiers sont comparables.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés incluent les swaps d'intérêts et les contrats de change à terme négociés hors cote. Ils sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à l'aide des courbes des taux d'actualisation observables établies à partir des taux d'intérêt de référence et des taux de change. Les flux de trésorerie futurs pour les branches à taux variable sont estimés à l'aide des courbes des taux à terme implicites observables. Un ajustement est effectué pour tenir compte du risque de crédit découlant du fait que l'une des contreparties pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses obligations. Les données d'entrée pour effectuer cet ajustement incluent les taux de défaut implicites du marché et les taux de recouvrement estimés, et l'ajustement tient compte des conventions-cadres de compensation et des contrats de garantie.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée à l'aide de l'approche par le résultat ou de l'approche par le marché, en prenant en compte une utilisation optimale de l'immeuble. Sur la juste valeur totale des immeubles de placement, une tranche de 78 % (9 % en 2016) reposait sur des évaluations effectuées par des évaluateurs indépendants et le solde de 22 % (91 % en 2016), sur des évaluations internes.

L'approche par le résultat sert principalement à établir la juste valeur des immeubles locatifs. La juste valeur est alors fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus pour chaque immeuble en utilisant un taux d'actualisation non observable qui tient compte des caractéristiques de l'immeuble. Les flux de trésorerie futurs sont estimés à l'aide d'hypothèses non observables sur les valeurs locatives et les taux d'inoccupation futurs.

L'approche par le marché sert surtout à déterminer la juste valeur d'un terrain vacant. Selon cette approche, la juste valeur est fondée sur les transactions du marché visant des propriétés comparables, et des ajustements sont apportés en fonction des aspects particuliers de la propriété évaluée.

L'utilisation optimale des immeubles de placement inclus dans le portefeuille de placements des activités d'aide au logement (256 millions de dollars au 31 décembre 2017 et 169 millions au 31 décembre 2016) diffère de leur utilisation actuelle, puisque ces immeubles sont utilisés pour remplir le mandat de la SCHL en ce qui a trait au logement social, plutôt que pour maximiser leur valeur économique.

EMPRUNTS

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide des courbes des taux d'actualisation établies à partir du taux directement observable de nos emprunts négociés sur les marchés. La juste valeur des emprunts sur les marchés de capitaux est évaluée au cours vendeur de clôture, selon un consensus établi entre plusieurs courtiers.

COMPARAISON DE LA VALEUR COMPTABLE ET DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS NON COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

(EN MILLIONS)	2017			2016		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR SUPÉRIEURE (INFÉRIEURE) À LA VALEUR COMPTABLE	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR SUPÉRIEURE (INFÉRIEURE) À LA VALEUR COMPTABLE
Actifs financiers						
Prêts – Prêts et créances ¹	237 944	239 137	1 193	227 310	232 162	4 852
Passifs financiers						
Emprunts – Autres passifs financiers ²	233 592	234 918	1 326	223 156	228 124	4 968

¹ La juste valeur des prêts et créances est classée au niveau 2.

² Une tranche de 111 380 millions de dollars (47 000 millions au 31 décembre 2016) de la juste valeur est classée au niveau 1 et une tranche de 123 538 millions (181 124 millions au 31 décembre 2016), au niveau 2.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS POUR LES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux qui suivent présentent la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur dans le bilan consolidé.

(EN MILLIONS)	2017				2016			
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Actif								
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Trésorerie	3	–	–	3	–	–	–	–
Dépôts bancaires portant intérêt	–	55	–	55	–	258	–	258
Entreprises ou autres entités	–	–	–	–	–	25	–	25
Émis par le gouvernement fédéral	67	–	–	67	189	–	–	189
Provinces ou municipalités	–	–	–	–	–	65	–	65
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie¹	70	55	–	125	189	348	–	537
Placements en valeurs mobilières								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres à revenu fixe								
Entreprises ou autres entités	–	373	–	373	–	193	137	330
Provinces ou municipalités	78	399	–	477	138	339	–	477
Pays souverains et entités connexes	–	384	–	384	–	366	–	366
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	78	1 156	–	1 234	138	898	137	1 173
Disponibles à la vente								
Titres à revenu fixe								
Entreprises ou autres entités	1 010	9 663	–	10 673	–	10 384	–	10 384
Émis par le gouvernement fédéral	4 105	86	–	4 191	3 749	58	–	3 807
Provinces ou municipalités	2 054	3 734	–	5 788	3 274	4 167	–	7 441
Pays souverains et entités connexes	–	287	–	287	–	352	–	352
Actions canadiennes	1 085	–	88	1 173	1 204	–	38	1 242
Total – Disponibles à la vente	8 254	13 770	88	22 112	8 227	14 961	38	23 226
Prêts								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
–	–	2 906	–	2 906	–	4 020	–	4 020
Instruments dérivés								
–	–	61	–	61	–	86	–	86
Immeubles de placement								
–	–	–	305	305	–	–	267	267
Total – Actifs comptabilisés à la juste valeur	8 402	17 948	393	26 743	8 554	20 313	442	29 309
Passif								
Emprunts								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
–	–	4 564	–	4 564	–	5 905	–	5 905
Instruments dérivés								
–	–	39	–	39	–	32	–	32
Total – Passifs comptabilisés à la juste valeur	–	4 603	–	4 603	–	5 937	–	5 937

¹ Sur le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comptabilisés à la juste valeur, une tranche de 58 millions de dollars (348 millions au 31 décembre 2016) est classée comme étant désignée à la juste valeur par le biais du résultat net et une tranche de 67 millions (189 millions au 31 décembre 2016), comme étant disponible à la vente. La trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits dans le bilan consolidé incluent également 762 millions de dollars (1 458 millions au 31 décembre 2016) au titre des équivalents de trésorerie comptabilisés au coût amorti.

TRANSFERTS ENTRE LES NIVEAUX DE LA HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Pour les actifs et passifs désignés à la juste valeur de manière récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les transferts dépendent de notre évaluation des activités de négociation sur le marché au cours du dernier mois de chaque période de présentation de l'information financière selon des critères de classement internes. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, il y a eu des transferts de 2 709 millions de dollars du niveau 2 au niveau 1 et de 3 376 millions du niveau 1 au niveau 2 (respectivement 3 412 millions et 307 millions au 31 décembre 2016).

VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES ÉLÉMENTS CLASSÉS AU NIVEAU 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3.

(EN MILLIONS)	PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES					TOTAL
	DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET – TITRES ADOSSÉS À DES ACTIFS	DISPONIBLES À LA VENTE – PARTS DANS UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ET UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER	TOTAL – PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES	IMMEUBLES DE PLACEMENT		
2017						
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2017	137	38	175	267	442	
Achats	–	17	17	–	17	
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	–	–	–	90	90	
Gains comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	–	6	6	–	6	
Règlements/sorties	(137)	(3)	(140)	(22)	(162)	
Autres ³	–	30	30	(30)	–	
Juste valeur au 31 décembre 2017	–	88	88	305	393	
2016						
Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2016	164	34	198	258	456	
Achats	–	1	1	1	2	
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	5	–	5	8	13	
Gains comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	–	3	3	–	3	
Règlements/sorties	(32)	–	(32)	–	(32)	
Juste valeur au 31 décembre 2016	137	38	175	267	442	

¹Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

²Sur les gains nets comptabilisés en résultat net pour 2017, une tranche de 89 millions de dollars se rapportait aux actifs détenus au 31 décembre 2017 (8 millions au 31 décembre 2016).

³En 2017, un immeuble de placement a été vendu à une société d'investissement immobilier non liée en contrepartie de titres de capitaux propres dans la société et d'autres éléments. La SCHL ne contrôle pas cette société et n'exerce pas d'influence notable sur celle-ci à la suite de cette transaction.



DONNÉES NON OBSERVABLES POUR LES ÉLÉMENTS CLASSÉS AU NIVEAU 3

Les évaluations des éléments classés au niveau 3 font fond sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur l'évaluation à la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 31 décembre 2017, laquelle peut évoluer significativement au cours des périodes ultérieures. Le tableau qui suit présente des informations quantitatives sur les données non observables importantes utilisées pour les évaluations à la juste valeur des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur.

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	TECHNIQUE D'ÉVALUATION	DONNÉES NON OBSERVABLES	2017		2016	
			JUSTE VALEUR DE L'ACTIF	MOYENNE PONDÉRÉE (DONNÉES D'ENTRÉE/ FOURCHETTE)	JUSTE VALEUR DE L'ACTIF	MOYENNE PONDÉRÉE (DONNÉES D'ENTRÉE/ FOURCHETTE)
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres adossés à des actifs	Flux de trésorerie actualisés	Prime de risque	–	–	137	1,4 %
Disponibles à la vente						
Placements dans une société en commandite et une société d'investissement immobilier	Part dans les titres de capitaux propres de la société	Capitaux propres de la société déclarés	88	S.O.	38	S.O.
Total – Placements en valeurs mobilières			88		175	
Immeubles de placement						
Activités d'assurance prêt hypothécaire	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré	49	16 \$ – 42 \$	98	4 \$ – 39 \$
		Taux d'actualisation		7 %		6,5 % – 7,3 %
Activités d'aide au logement	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré	21	25 \$ – 149 \$	20	22 \$ – 148 \$
		Taux d'actualisation		3,75 % – 5,50 %		4 % – 6 %
	Approche par le marché	Valeur par pied carré	235	0 \$ – 491 \$	149	0 \$ – 325 \$
Total des immeubles de placement			305		267	
Total des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur			393		442	

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES TITRES DE NIVEAU 3

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Du côté des immeubles de placement, une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée et de la valeur par pied carré pourrait entraîner une juste valeur considérablement plus (moins) élevée des immeubles. Une augmentation (diminution) des taux d'actualisation pourrait entraîner une juste valeur considérablement moins (plus) élevée.

12. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Les tableaux qui suivent présentent le profil des échéances contractuelles et le rendement moyen des placements en valeurs mobilières.

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DURÉE RÉSIDUELLE À L'ÉCHÉANCE				TOTAL 2017
	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net					
Titres à revenu fixe					
Entreprises ou autres entités	181	136	56	–	373
Provinces ou municipalités	66	253	158	–	477
Pays souverains et entités connexes	75	239	70	–	384
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	322	628	284	–	1 234
Rendement ¹	1,7 %	1,6 %	1,5 %	–	1,6 %
Disponibles à la vente					
Titres à revenu fixe					
Entreprises ou autres entités ³	1 776	2 694	2 396	3 807	10 673
Émis par le gouvernement fédéral	133	2 134	880	1 044	4 191
Provinces ou municipalités	393	1 357	1 234	2 804	5 788
Pays souverains et entités connexes	–	152	75	60	287
Total – Titres à revenu fixe	2 302	6 337	4 585	7 715	20 939
Rendement ¹	2,2 %	2,0 %	2,4 %	2,9 %	2,5 %
Actions canadiennes					1 173
Rendement ²					6,2 %
Total – Disponibles à la vente					22 112
Total					23 346

¹ Rendement moyen pondéré, déterminé comme étant la moyenne pondérée des rendements effectifs de chacun des titres.

² Rendement moyen, déterminé en divisant les produits de dividendes par le coût moyen.

³ En incluant des titres de créance libellés en dollars américains dont la valeur comptable est de 1 792 millions de dollars (montant nul en 2016).

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	DURÉE RÉSIDUELLE À L'ÉCHÉANCE				TOTAL 2016
	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 3 ANS	DE 3 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net					
Titres à revenu fixe					
Entreprises ou autres entités	136	75	119	–	330
Provinces ou municipalités	41	149	287	–	477
Pays souverains et entités connexes	–	158	208	–	366
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	177	382	614	–	1 173
Rendement ¹	0,7 %	1,8 %	1,5 %	–	1,5 %
Disponibles à la vente					
Titres à revenu fixe					
Entreprises ou autres entités	1 323	3 378	2 880	2 803	10 384
Émis par le gouvernement fédéral	238	1 282	625	1 662	3 807
Provinces ou municipalités	786	1 368	1 453	3 834	7 441
Pays souverains et entités connexes	9	105	177	61	352
Total – Titres à revenu fixe	2 356	6 133	5 135	8 360	21 984
Rendement ¹	2,0 %	2,1 %	2,5 %	2,9 %	2,5 %
Actions canadiennes					1 242
Rendement ²					6,5 %
Total – Disponibles à la vente					23 226
Total					24 399

¹ Rendement moyen pondéré, déterminé comme étant la moyenne pondérée des rendements effectifs de chacun des titres.

² Rendement moyen, déterminé en divisant les produits de dividendes par le coût moyen.



Le tableau qui suit présente les gains (pertes) latents cumulés sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2017				2016			
	COÛT AMORTI ¹	GAINS BRUTS LATENTS CUMULÉS	PERTES BRUTES LATENTES CUMULÉES	JUSTE VALEUR	COÛT AMORTI ¹	GAINS BRUTS LATENTS CUMULÉS	PERTES BRUTES LATENTES CUMULÉES	JUSTE VALEUR
Placements en valeurs mobilières								
Titres à revenu fixe								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 242	2	(10)	1 234	1 112	65	(4)	1 173
Disponibles à la vente	20 837	264	(162)	20 939	21 474	551	(41)	21 984
Actions								
Disponibles à la vente	670	504	(1)	1 173	710	535	(3)	1 242

¹ Le coût amorti des actions correspond au coût d'achat moins les pertes de valeur, le cas échéant.

Nous détenons des placements en valeurs mobilières de 295 millions de dollars (696 millions en 2016) qui font partie des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat d'une durée d'au plus 93 jours. Nous continuons à générer des produits de placements et à comptabiliser dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur de ces placements en valeurs mobilières pendant l'exercice, à l'exception des placements dans les OHC émises par la FCH, qui sont éliminés dans les états financiers consolidés.

En 2017, aucune perte de valeur (aucune en 2016) sur les placements en valeurs mobilières n'a été comptabilisée dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et il n'y a eu aucune reprise à l'égard d'une dépréciation antérieure des placements en valeurs mobilières à revenu fixe (aucune en 2016).

13. PRÊTS

Les tableaux qui suivent présentent le profil des échéances contractuelles et le rendement moyen des prêts en fonction de la valeur comptable.

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	ÉCHÉANCE						TOTAL 2017
	2018	2019	2020	2021	2022	2023 ET PAR LA SUITE	
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Programmes de prêt	603	674	830	462	53	284	2 906
Rendement	2,4 %	2,1 %	1,7 %	1,5 %	2,0 %	2,1 %	2,1 %
Prêts et créances							
Prêts aux termes du Programme des OHC	38 695	30 781	39 969	37 863	44 464	42 014	233 786
Programmes de prêt	122	72	178	417	637	2 732	4 158
Total – Prêts et créances	38 817	30 853	40 147	38 280	45 101	44 746	237 944
Rendement	2,3 %	1,8 %	1,9 %	1,9 %	2,1 %	2,6 %	2,1 %
Total	39 420	31 527	40 977	38 742	45 154	45 030	240 850

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	ÉCHÉANCE						TOTAL 2016
	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ET PAR LA SUITE	
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Programmes de prêt	702	682	784	949	523	380	4 020
Rendement	2,1 %	2,4 %	2,1 %	1,7 %	1,5 %	2,1 %	2,0 %
Prêts et créances							
Prêts aux termes du Programme des OHC	29 642	38 738	30 797	39 965	37 894	46 279	223 315
Programmes de prêt	60	65	90	208	229	3 343	3 995
Total – Prêts et créances	29 702	38 803	30 887	40 173	38 123	49 622	227 310
Rendement	1,6 %	2,2 %	1,6 %	1,7 %	1,7 %	2,7 %	2,0 %
Total	30 404	39 485	31 671	41 122	38 646	50 002	231 330

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

(EN MILLIONS)	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	FLUX DE TRÉSORERIE		VARIATIONS HORS TRÉSORERIE			SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
		REMBOURSEMENTS	DÉCAISEMENTS	VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR	ACCROISSEMENT	TRANSFERTS ¹	
2017							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Programmes de prêt	4 020	(457)	–	(57)	–	(600)	2 906
Prêts et créances							
Prêts aux termes du Programme des OHC	223 315	(29 812)	40 243	–	40	–	233 786
Programmes de prêt	3 995	(567)	130	–	–	600	4 158
Total – Prêts et créances	227 310	(30 379)	40 373	–	40	600	237 944
Total	231 330	(30 836)	40 373	(57)	40	0	240 850
2016							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Programmes de prêt	4 955	(577)	8	(55)	–	(311)	4 020
Prêts et créances							
Prêts aux termes du Programme des OHC	215 622	(32 438)	40 096	–	35	–	223 315
Programmes de prêt	4 091	(495)	88	–	–	311	3 995
Total – Prêts et créances	219 713	(32 933)	40 184	–	35	311	227 310
Total	224 668	(33 510)	40 192	(55)	35	–	231 330

¹ Les transferts des éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net aux prêts et créances visent des prêts qui, au renouvellement, ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement.

PRÊTS EN SOUFFRANCE

Un prêt est réputé être en souffrance si une contrepartie n'a pas fait un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente le classement chronologique des prêts, selon la date d'échéance contractuelle, qui sont en souffrance mais pas dépréciés. Ces prêts ne sont pas dépréciés puisque leur recouvrement est garanti.

(EN MILLIONS)	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 3 ANS	PLUS DE 3 ANS	TOTAL 2017
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Programmes de prêt	12	–	1	13
Prêts et créances				
Programmes de prêt	9	1	11	21
Total – Prêts en souffrance	21	1	12	34
(EN MILLIONS)				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Programmes de prêt	20	4	2	26
Prêts et créances				
Programmes de prêt	14	6	17	37
Total – Prêts en souffrance	34	10	19	63



SOURCES DE GARANTIE

Dans le cas des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des prêts imputable à l'évolution du risque de crédit. Nous étions certains de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % (99 % en 2016) de nos prêts. Le tableau qui suit présente les sources de garantie de ces prêts.

(EN MILLIONS)	2017			2016		
	DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	PRÊTS ET CRÉANCES	TOTAL	DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	PRÊTS ET CRÉANCES	TOTAL
Provinces et territoires, en vertu des ELS	1 488	1 443	2 931	1 902	1 532	3 434
Gouvernement du Canada, en vertu de la LNH	–	661	661	–	753	753
Affaires autochtones et du Nord Canada, au moyen des garanties d'emprunt ministérielles	851	479	1 330	1 163	169	1 332
Prêts souscrits dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire	258	200	458	450	158	608
Sûretés ¹	–	233 786	233 786	–	223 315	223 315
Total des prêts garantis	2 597	236 569	239 166	3 515	225 927	229 442
Prêts non garantis ²	309	1 375	1 684	505	1 383	1 888
Total	2 906	237 944	240 850	4 020	227 310	231 330

¹ Sûretés détenues pour les prêts octroyés aux termes du Programme des OHC, composées de TH LNH et d'actifs de réinvestissement de haute qualité.

² Ces prêts sont octroyés à des entités provinciales et à des municipalités et sont évalués périodiquement pour déterminer si une provision pour pertes de crédit est nécessaire. Au 31 décembre 2016, une provision de 23 millions de dollars avait été comptabilisée. Ce solde a été radié en totalité pendant l'exercice à l'étude parce qu'il n'était pas réaliste d'envisager un recouvrement futur. Aucune perte n'était comptabilisée au 31 décembre 2017.

14. EMPRUNTS

Les tableaux qui suivent présentent le profil des échéances contractuelles et le taux moyen des emprunts en fonction de la valeur comptable.

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	ÉCHÉANCE						TOTAL 2017
	2018	2019	2020	2021	2022	2023 ET PAR LA SUITE	
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	1 135	1 079	1 239	650	79	382	4 564
Taux ¹	2,2 %	2,0 %	1,5 %	1,3 %	1,9 %	2,0 %	1,8 %
Autres passifs financiers							
Obligations hypothécaires du Canada	38 060	30 406	39 012	37 596	43 920	40 248	229 242
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	504	419	409	533	570	1 915	4 350
Total – Autres passifs financiers	38 564	30 825	39 421	38 129	44 490	42 163	233 592
Taux ¹	2,4 %	1,8 %	1,9 %	1,9 %	2,1 %	2,6 %	2,1 %
Total	39 699	31 904	40 660	38 779	44 569	42 545	238 156

¹ Taux moyen pondéré, déterminé selon le taux effectif moyen pondéré des emprunts à taux fixe et le taux moyen pondéré à la révision des billets à taux variable.

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	ÉCHÉANCE						TOTAL 2016
	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ET PAR LA SUITE	
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	997	1 159	1 086	1 260	661	469	5 632
Emprunts sur les marchés de capitaux	273	–	–	–	–	–	273
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 270	1 159	1 086	1 260	661	469	5 905
Taux ¹	2,1 %	2,2 %	2,0 %	1,5 %	1,3 %	2,0 %	1,9 %
Autres passifs financiers							
Obligations hypothécaires du Canada	28 824	38 205	30 748	39 033	37 678	44 341	218 829
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	500	368	376	368	501	2 214	4 327
Total – Autres passifs financiers	29 324	38 573	31 124	39 401	38 179	46 555	223 156
Taux ¹	1,7 %	2,2 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	2,7 %	2,0 %
Total	30 594	39 732	32 210	40 661	38 840	47 024	229 061

¹ Taux moyen pondéré, déterminé selon le taux effectif moyen pondéré des emprunts à taux fixe et le taux moyen pondéré à la révision des billets à taux variable.

EMPRUNTS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

Cette catégorie inclut les emprunts à court ou à moyen terme contractés auprès du gouvernement afin de financer certains prêts octroyés dans le cadre des activités d'aide au logement avant août 2016. Les emprunts à court terme, dont la durée initiale à l'échéance est de moins de 365 jours, étaient nuls au 31 décembre 2017 (nuls en 2016). Les emprunts à moyen terme incluent les billets à taux fixes dont la durée initiale à l'échéance varie de deux à dix ans.

Cette catégorie inclut également les emprunts sur les marchés de capitaux, qui se composent de billets à taux fixes dont la durée initiale à l'échéance varie de deux à dix ans. Les emprunts sur les marchés de capitaux sont arrivés à échéance en 2017.

Au 31 décembre 2017, la valeur comptable des emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de 15 millions de dollars inférieure (de 67 millions supérieure en 2016) au montant contractuel payable à l'échéance. Nos passifs jouissent de la reconnaissance totale du gouvernement et aucune variation importante de la valeur ne peut être attribuée à un changement du risque de crédit.

EMPRUNTS – AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette catégorie inclut les emprunts aux termes du Programme des OHC, ainsi que les emprunts à court et à moyen terme contractés auprès du gouvernement pour financer certains prêts des activités d'aide au logement, en incluant tous les prêts initiés après juillet 2016. Les emprunts à court terme, dont la durée initiale à l'échéance est de moins de 365 jours, étaient de 50 millions de dollars au 31 décembre 2017 (45 millions en 2016). Les emprunts à moyen terme incluent les billets à taux fixes dont la durée initiale à l'échéance varie de deux à dix ans. Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

(EN MILLIONS)	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	FLUX DE TRÉSORERIE		VARIATIONS HORS TRÉSORERIE			SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
		ÉMISSIONS	REMBOURSEMENTS	VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR	ACCROISSEMENT	ÉLIMINATIONS	
2017							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	5 632	1 083	(2 069)	(82)	–	–	4 564
Emprunts sur les marchés de capitaux	273	–	(273)	–	–	–	–
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 905	1 083	(2 342)	(82)	–	–	4 564
Autres passifs financiers							
Obligations hypothécaires du Canada	218 829	40 243	(29 467)	–	40	(403)	229 242
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 327	1 060	(1 030)	(12)	5	–	4 350
Total – Autres passifs financiers	223 156	41 303	(30 497)	(12)	45	(403)	233 592
Total	229 061	42 386	(32 839)	(94)	45	(403)	238 156
2016							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	6 339	1 764	(2 399)	(72)	–	–	5 632
Emprunts sur les marchés de capitaux	739	–	(465)	(11)	–	10	273
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7 078	1 764	(2 864)	(83)	–	10	5 905
Autres passifs financiers							
Obligations hypothécaires du Canada	212 080	40 096	(32 330)	–	35	(1 052)	218 829
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 194	448	(364)	–	49	–	4 327
Total – Autres passifs financiers	216 274	40 544	(32 694)	–	84	(1 052)	223 156
Total	223 352	42 308	(35 558)	(83)	84	(1 042)	229 061

Lorsque la SCHL détient des OHC jusqu'à l'échéance ou en achète sur le marché primaire, les flux de trésorerie connexes sont éliminés de l'état consolidé des flux de trésorerie. Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, des OHC arrivées à échéance de 345 millions de dollars (108 millions en 2016) ont été éliminées des remboursements dans le tableau ci-dessus ainsi que des placements en valeurs mobilières—ventes et échéances dans l'état consolidé des flux de trésorerie. Aucun achat n'a été réalisé sur le marché primaire pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 (aucun en 2016).

POUVOIRS D'EMPRUNT

Le ministre des Finances approuve chaque année le plan d'emprunt de la SCHL de même qu'il établit les limites et les modalités des emprunts. Ces limites et modalités s'appliquent aux emprunts sur les marchés de capitaux ainsi qu'aux emprunts auprès du gouvernement du Canada contractés depuis avril 2008 pour les activités d'aide au logement et de titrisation.

Les pouvoirs d'emprunt ont été révisés en 2017 pour appliquer des limites séparément aux emprunts à court terme en cours et aux emprunts à long terme contractés pour des activités autres que l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (FCLL) de même qu'aux emprunts en cours pour la FCLL. Ces limites s'établissaient, respectivement, à 2,4 milliards de dollars, 775 millions de dollars et 625 millions de dollars en 2017. Les emprunts à court terme réels en cours au 31 décembre 2017, les emprunts à long terme contractés en 2017 et les emprunts pour la FCLL en cours au 31 décembre 2017 atteignaient, respectivement, 50 millions de dollars, 561 millions de dollars et 84 millions de dollars. Les pouvoirs d'emprunt de la SCHL doivent aussi être approuvés par le ministre des Finances pour tout nouvel emprunt sur les marchés de capitaux. Il n'y avait pas d'emprunts sur les marchés de capitaux en cours au 31 décembre 2017 (273 millions de dollars en 2016).

Pour les pouvoirs d'emprunt en 2016, la limite des emprunts en cours s'élevait à 14,5 milliards de dollars. Le solde en capital réel des emprunts en cours était de 7,6 milliards de dollars au 31 décembre 2016.

L'autorisation législative, qui est distincte des limites ci-dessus et qui ne s'applique pas aux emprunts de la FCH, stipule que la limite des emprunts en cours, compte non tenu des emprunts auprès du gouvernement, ne peut en aucun temps dépasser 20 milliards de dollars (20 milliards en 2016). Le solde en capital des emprunts en cours était nul au 31 décembre 2017 (275 millions de dollars en 2016).

15. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des variations d'un ou de plusieurs titres, taux, indices ou autres instruments sous-jacents. Nous utilisons des instruments dérivés pour gérer nos risques.

Les swaps d'intérêts sont des transactions où deux parties échangent des paiements d'intérêts selon un montant nominal précis et un échéancier préétabli, calculés à des taux fixes ou variables convenus d'avance. Les montants nominaux ne font pas l'objet de l'échange. La valeur des swaps est fondée sur les variations des taux d'intérêt. Nous concluons ces swaps pour gérer le risque de réinvestissement, le risque de refinancement ou les incidences d'une non-concordance entre les encaissements liés aux actifs et les décaissements relatifs aux passifs.

Les contrats de change à terme sont négociés hors cote par deux parties qui conviennent d'échanger une monnaie contre une autre à un taux fixé au début du contrat en vue d'un règlement à une date prédéterminée. La valeur de ces contrats est fondée sur les variations des taux de change et d'intérêt. Nous concluons de tels contrats pour gérer le risque de change lié aux titres de créance libellés en dollars américains.

Le tableau qui suit présente le montant nominal des transactions sur instruments dérivés comptabilisées dans les états financiers consolidés. Le montant nominal, qui est hors bilan, sert de point de référence pour le calcul des paiements, mais il ne représente ni la juste valeur ni le gain ou la perte possible, compte tenu du risque de crédit ou de marché lié à de tels instruments.

(EN MILLIONS)	2017				2016			
	DURÉE MOYENNE À L'ÉCHÉANCE	MONTANT NOMINAL	JUSTE VALEUR		DURÉE MOYENNE À L'ÉCHÉANCE	MONTANT NOMINAL	JUSTE VALEUR	
			ACTIF	PASSIF			ACTIF	PASSIF
Swaps d'intérêts	2 ans	7 709	51	26	3 ans	9 218	86	32
Contrats de change à terme	1 an	1 824	10	13	–	–	–	–
Total		9 533	61	39		9 218	86	32

RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le tableau qui suit présente le risque de crédit lié aux instruments dérivés selon la durée à l'échéance. La valeur de remplacement représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours, en incluant les intérêts courus, ayant une juste valeur positive, après la prise en compte des accords généraux de compensation. La valeur de remplacement correspond à notre risque de crédit maximal lié aux instruments dérivés. Le risque de crédit éventuel correspond à une estimation de la variation éventuelle de la valeur marchande de la transaction jusqu'à l'échéance, calculée en fonction du montant en capital nominal des contrats en appliquant des facteurs conformes aux lignes directrices du BSIF.

L'équivalent de risque de crédit est égal au total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. L'équivalent pondéré en fonction des risques est déterminé en appliquant au montant de l'équivalent de risque de crédit une mesure standard, définie par le BSIF, du risque de crédit de la contrepartie.

(EN MILLIONS)	VALEUR DE REMPLACEMENT			2017		2016	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	RISQUE DE CRÉDIT ÉVENTUEL	ÉQUIVALENT DE RISQUE DE CRÉDIT	ÉQUIVALENT PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES	ÉQUIVALENT PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES
Instruments dérivés	6	26	5	18	55	11	85

La juste valeur des sûretés que nous détenons relativement à nos instruments dérivés était nulle au 31 décembre 2017 (nulle en 2016).

16. PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

PRODUITS D'INTÉRÊTS, PRODUITS DE PLACEMENTS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Le tableau qui suit présente le total des produits et charges d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers et les produits de dividendes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et du résultat global.

(EN MILLIONS)	2017			2016		
	PRODUITS D'INTÉRÊTS	PRODUITS DE PLACEMENTS	CHARGES D'INTÉRÊTS	PRODUITS D'INTÉRÊTS	PRODUITS DE PLACEMENTS	CHARGES D'INTÉRÊTS
Équivalents de trésorerie – Prêts et créances	1	4	–	2	3	–
Actifs financiers disponibles à la vente	–	529	–	–	516	–
Prêts – Prêts et créances	4 606	–	–	4 461	–	–
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	–	(3)	–	–	(3)	–
Emprunts – Autres passifs financiers	–	–	4 476	–	–	4 343
Total des intérêts sur les instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 607	530	4 476	4 463	516	4 343
Total des intérêts sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	101	–	93	135	1	123
Total des intérêts	4 708	530	4 569	4 598	517	4 466
Produits de dividendes	–	43	–	–	47	–
Total	4 708	573	4 569	4 598	564	4 466

¹ Sur le total des produits d'intérêts sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, une tranche de 55 millions de dollars (82 millions en 2016) se rapporte à des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, une tranche de 25 millions (30 millions en 2016), à des instruments dérivés et une tranche de 21 millions (23 millions en 2016), à des placements en valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et à des équivalents de trésorerie.

GAINS (PERTES) SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) sur les instruments financiers.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements en valeurs mobilières	(10)	(7)
Prêts	(57)	(54)
Emprunts	82	80
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	15	19
Détenus à des fins de transaction – Instruments dérivés	20	(24)
Disponibles à la vente – Placements en valeurs mobilières ¹	89	56
Prêts et créances – Remboursements anticipés	78	42
Emprunts – Autres passifs financiers ²	(55)	(144)
Total	147	(51)

¹ En incluant des pertes de change de 54 millions de dollars (montant nul en 2016) attribuables à la conversion des titres de créance libellés en dollars américains.

² En incluant des pertes de 67 millions de dollars (149 millions en 2016) sur les remboursements d'emprunts, déduction faite des gains de 12 millions (5 millions en 2016) sur les émissions d'emprunts.



17. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des actions.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est lié aux variations de la juste valeur d'un instrument financier ou de ses flux de trésorerie futurs en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont gérés conformément à leurs politiques de répartition de l'actif, lesquelles limitent le risque de taux d'intérêt par rapport aux contraintes internes et aux indices de référence.

Les activités d'aide au logement sont exposées au risque de taux d'intérêt quand les paiements de capital et d'intérêts sur les actifs et passifs sont assortis de dates de paiement, de révision des taux ou d'échéance différentes. Certains prêts sont assortis d'un privilège de remboursement anticipé ou d'une option de révision des taux. Puisque nous ne pouvons pas rembourser par anticipation, sans pénalité, nos emprunts auprès du gouvernement du Canada de 8 914 millions de dollars (9 959 millions en 2016), nous sommes exposés au risque de taux d'intérêt. En ce qui concerne certains prêts initiés dans le cadre des activités d'aide au logement avant août 2016, nous utilisons des instruments dérivés pour gérer les risques de réinvestissement et de refinancement ainsi que les décalages entre les flux de trésorerie des prêts, des réinvestissements du capital et des emprunts. Pour les prêts initiés dans le cadre des activités d'aide au logement après juillet 2016, nous avons comme stratégie de faire concorder les actifs et les passifs d'un même portefeuille, en structurant nos emprunts de sorte que les obligations y afférentes concordent avec les entrées liées aux prêts. Dans le cadre de cette stratégie, nous n'utilisons pas d'instruments dérivés et la durée pendant laquelle les remboursements de capital doivent être réinvestis est considérablement réduite.

Les prêts aux termes du Programme des OHC sont exposés tant au risque de taux d'intérêt qu'au risque de remboursement anticipé et de réinvestissement. Ce dernier s'entend du risque que les prêts hypothécaires auxquels sont adossés les TH LNH soient remboursés par anticipation, en tout ou en partie, et que ces remboursements anticipés doivent être immédiatement réinvestis. Pour atténuer ces risques, nous concluons des swaps avec des institutions financières agissant en qualité de contreparties agréées. Selon ces swaps, les risques de taux d'intérêt ainsi que de remboursement anticipé et de réinvestissement sont transférés aux contreparties de swap. Nous versons tous les intérêts tirés des TH LNH et des actifs de réinvestissement sous-jacents aux contreparties, qui nous remettent des montants égaux aux paiements des intérêts sur les OHC. Grâce aux swaps, les variations des taux d'intérêt ainsi que les remboursements anticipés et les réinvestissements aux termes du Programme des OHC n'ont aucune incidence sur l'état consolidé des résultats et du résultat global.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est lié aux variations de la juste valeur d'un instrument financier ou de ses flux de trésorerie futurs en raison des variations des taux de change. Nous sommes exposés au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. Nos politiques internes limitent les placements en monnaies étrangères et exigent la pleine couverture économique du risque de change. Au 31 décembre 2017, nous détenons 1 792 millions de dollars de titres de créance disponibles à la vente libellés en dollars américains (montant nul au 31 décembre 2016).

La stratégie que nous employons pour couvrir entièrement le risque de change est le recours continu à des contrats de change à terme de courte durée. En vertu de ces contrats, dont la plupart font l'objet d'un règlement net, nous échangeons des dollars américains contre des dollars canadiens à un taux fixé au début du contrat en vue d'un règlement à une date prédéterminée. Comme il s'agit de contrats à terme de courte durée, nous devons continuer d'appliquer notre stratégie pour couvrir entièrement le risque de change tout au long de la durée des titres de créance libellés en monnaies étrangères. Les données présentées dans le tableau de la valeur à risque ci-dessous reflètent l'incidence compensatoire des instruments de couverture. Le risque de change n'était pas significatif au 31 décembre 2017 (non significatif en 2016).

AUTRE RISQUE DE PRIX

L'autre risque de prix est lié aux variations de la juste valeur d'un instrument financier ou de ses flux de trésorerie futurs en raison des fluctuations des prix du marché, autres que celles qui engendrent des risques de taux d'intérêt et de change. Nous sommes exposés à un autre risque de prix en raison des variations des cours des titres de capitaux propres détenus dans le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire. La juste valeur de ces placements était de 1 173 millions de dollars au 31 décembre 2017 (1 242 millions en 2016). Nous limitons notre risque lié aux placements en titres de capitaux propres en respectant des marges de tolérance et différentes mesures de diversification et d'évaluation du risque.

ANALYSES DE SENSIBILITÉ

VALEUR À RISQUE

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte

éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR au 31 décembre pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau ci-dessous. La VAR est présentée séparément pour chaque facteur de risque de marché et pour l'ensemble du portefeuille. Les incidences de la diversification découlent du fait que la corrélation des risques de marché n'est pas parfaite. Il y a donc un avantage à diversifier les placements. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés d'obligations et d'actions, et de 26 semaines relativement à la volatilité.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Placements en valeurs mobilières		
Disponibles à la vente		
Risque de taux d'intérêt	213	271
Risque sur actions	43	66
Incidence de la diversification	(50)	(78)
VAR totale	206	259

SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de marché pour les portefeuilles de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement est évalué en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou détenus à des fins de transaction pour les activités d'aide au logement, nous avons établi qu'une variation de 200 pb des taux d'intérêt n'aurait pas une incidence significative au 31 décembre 2017.

Les prêts et emprunts évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur.

(EN MILLIONS)	2017		2016	
	VARIATION DES TAUX D'INTÉRÊT		VARIATION DES TAUX D'INTÉRÊT	
	-200 PB	+200 PB	-200 PB	+200 PB
Augmentation (diminution) de la juste valeur de l'actif net ¹	(56)	49	(62)	61

¹ La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

Les produits d'intérêts nets des activités d'aide au logement sont aussi sensibles aux variations des taux d'intérêt.

La variation maximale défavorable des produits d'intérêts nets, qui est limitée à 1,5 million de dollars selon notre politique, était de 1,2 million au 31 décembre 2017 (1,4 million en 2016). Ce montant est calculé par l'analyse de scénarios fondés sur diverses simulations de volatilité des taux d'intérêt selon un degré de confiance de 95 % sur une période d'un an.

18. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Nous sommes exposés au risque de crédit lié à diverses sources, notamment le défaut de paiement des emprunteurs en raison des contrats d'assurance prêt hypothécaire, le risque de crédit de contrepartie institutionnelle découlant des cautionnements en vertu des programmes des TH LNH et des OHC, les ententes de prêt, les placements en titres à revenu fixe, les actions privilégiées et les transactions sur instruments dérivés. Le tableau qui suit présente la répartition détaillée du risque de crédit.

RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL

(EN MILLIARDS)	2017	2016
Assurance prêt hypothécaire : contrats d'assurance en vigueur (note 7)	480	512
Cautionnements de paiement périodique : cautionnements en vigueur (note 8) ¹	477	452

¹ Le risque reflète les instruments sous-jacents qui peuvent également être assurés par la SCHL ou par d'autres assureurs hypothécaires.

Pour les actifs financiers autres que les instruments dérivés, le risque de crédit maximal est égal à la valeur comptable. Pour les instruments dérivés, le risque de crédit maximal est présenté à la note 15.

Le risque de crédit lié à l'assurance prêt hypothécaire est géré en faisant preuve de prudence dans la conception des produits, la souscription des prêts et la gestion des cas de défaut, ainsi qu'en constituant des réserves en capital adéquates, tel qu'il est indiqué aux notes 7 et 10.

Le risque de crédit lié aux cautionnements de paiement périodique est géré en faisant preuve de diligence raisonnable dans l'agrément des émetteurs de TH LNH, en surveillant constamment la qualité du crédit d'un émetteur et sa conformité aux programmes et en exigeant que tous les prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH soient assurés contre le défaut de paiement des emprunteurs. Nous atténuons davantage ce risque en nous faisant attribuer tous les droits, titres et intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents afin de toucher les paiements de capital et d'intérêts en cas de défaut d'un émetteur.

Le risque de crédit lié aux prêts octroyés dans le cadre des activités d'aide au logement est en partie atténué grâce à des mesures comme des garanties d'emprunt par d'autres entités gouvernementales, tel qu'il est indiqué à la note 13. Les pertes liées aux défauts de paiement peuvent être recouvrées auprès de divers ordres de gouvernement.

En vertu du Programme des OHC, les prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes qui nous ont cédé leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH. Les prêts sont assortis d'une sûreté composée des TH LNH et des actifs de réinvestissement connexes acquis lors des transactions. La sûreté est détenue en notre nom et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les prêts. Pour le Programme des OHC, les sûretés détenues doivent être notées R-1 (élevé) ou AAA par au moins deux agences de notation financière.

Aux termes du Programme des OHC, nous sommes exposés à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties de swap. Nous atténuons ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties de swap hautement notées et en exigeant des sûretés fondées sur les notes. Toute contrepartie de swap doit avoir une note minimale de BBB (élevé) ou l'équivalent selon au moins deux agences de notation.

La juste valeur des sûretés détenues aux termes du Programme des OHC s'élevait à 234 832 millions de dollars, ou 100,4 % de la valeur comptable des prêts, au 31 décembre 2017 (226 947 millions, ou 101,6 %, en 2016).

Le risque de crédit lié aux placements en titres à revenu fixe, aux actions privilégiées et aux instruments dérivés est géré en appliquant des politiques qui prévoient des notes minimales pour les contreparties et des limites de diversification pour les portefeuilles de placements par émetteur, note, durée et secteur d'activité, ainsi qu'en concluant des accords juridiques appropriés et en exigeant des sûretés pour les instruments dérivés.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la détention d'instruments financiers émis par des entités qui sont présentes dans le même secteur ou la même région ou qui exercent des activités semblables de telle manière qu'elles sont touchées de manière similaire par l'évolution de la conjoncture économique ou d'autres conditions.

Le tableau qui suit présente la concentration du risque de crédit, par secteur et par région, de nos placements en valeurs mobilières et de nos transactions sur instruments dérivés :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2017		2016	
Par secteur				
Provinces	6 336	26,1 %	8 193	30,9 %
Institutions financières	5 001	20,6 %	6 130	23,2 %
Gouvernement fédéral	4 544	18,7 %	4 552	17,2 %
Secteur industriel	3 432	14,1 %	1 902	7,2 %
Secteur énergétique	1 468	6,0 %	1 587	6,0 %
Autres	3 510	14,5 %	4 112	15,5 %
Total¹	24 291	100 %	26 476	100 %
Par région				
Canada	20 019	82,4 %	23 837	90,0 %
États-Unis	2 705	11,1 %	1 110	4,2 %
Autres	1 567	6,5 %	1 529	5,8 %
Total¹	24 291	100 %	26 476	100 %

¹ Le total inclut les équivalents de trésorerie de 884 millions de dollars (1 991 millions au 31 décembre 2016), les placements en valeurs mobilières de 23 346 millions (24 399 millions au 31 décembre 2016) et les instruments dérivés ayant une juste valeur positive, déduction faite des sûretés, de 61 millions (86 millions au 31 décembre 2016).

QUALITÉ DU CRÉDIT

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières selon un système de notation financière interne.¹

(EN MILLIONS)	2017				2016			
	AAA	DE AA- À AA+	DE A- À A+	MOINS DE A-	AAA	DE AA- À AA+	DE A- À A+	MOINS DE A-
Équivalents de trésorerie	335	218	331	–	586	587	818	–
Placements en valeurs mobilières ²								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	409	541	283	1	391	490	275	17
Disponibles à la vente	5 420	4 419	9 199	1 969	5 434	5 187	9 065	2 335

¹ Les notes internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notes correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notes intrinsèques. La note interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la note intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une note intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

² Inclut les placements en titres à revenu fixe et les actions privilégiées seulement.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Nous limitons le risque de crédit lié aux transactions sur instruments dérivés en traitant avec des contreparties dont les notes respectent nos politiques de gestion des risques d'entreprise, en concluant des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) pour les instruments dérivés et, le cas échéant, en fixant des seuils de sûreté fondés sur les notes dans les annexes de soutien du crédit (ASC).

Les conventions-cadres de l'ISDA établissent les modalités qui s'appliquent à toutes les transactions que nous concluons avec les contreparties. Les procédures et les calculs des frais de résiliation en cas de défaut de l'une ou l'autre des parties y sont définis. Conformément à ces conventions-cadres, nous avons un droit juridiquement exécutoire de régler toutes les transactions couvertes par une convention avec une même contrepartie pour leur montant net en cas de défaut de celle-ci. Toute contrepartie sur instrument dérivé doit avoir une note minimale de A- ou l'équivalent selon au moins deux agences de notation.

Les ASC, qui font partie des conventions-cadres de l'ISDA, stipulent les sûretés nécessaires aux transactions sur instruments dérivés ainsi que les modalités selon lesquelles la sûreté est transférée pour atténuer le risque de crédit. Conformément aux ASC, nous avons le droit, en cas de défaut de la contrepartie, de liquider la sûreté détenue et d'affecter le produit tiré de la liquidation aux montants à recevoir de la contrepartie. Les sûretés détenues pour compenser le risque lié à l'évaluation à la valeur de marché ne sont pas affectées à d'autres fins que la compensation de ce risque.

TITRES ACQUIS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS DE REVENTE

Par leur nature, ces soldes ont un faible risque de crédit puisque leurs durées sont courtes et qu'ils sont garantis par les titres sous-jacents acquis dans le cadre des conventions et par toute marge supplémentaire obtenue des contreparties.

Ces transactions sont assujetties aux conventions-cadres de rachat qui établissent les modalités de toutes les conventions de rachat conclues avec chaque contrepartie. Selon ces conventions, nous avons un droit juridiquement exécutoire de régler toutes les transactions de rachat avec une même contrepartie pour leur montant net en cas de défaut de celle-ci. Ces conventions stipulent en outre que les contreparties doivent nous fournir des marges si le risque auquel elles nous exposent dépasse un seuil fixé en fonction des notes. Les titres détenus en tant que marge admissible incluent les titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement, en incluant les sociétés d'État et la FCH. Les titres sur marge ne doivent pas être affectés à d'autres fins que la compensation de ce risque. En cas de défaut d'une contrepartie, nous avons le droit de liquider ces titres. Nous ne détenons pas de titres sur marge au 31 décembre 2017 (1 million de dollars en 2016).



ACCORDS DE COMPENSATION ET COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent présentent les incidences potentielles des accords de compensation décrits précédemment.

ACTIFS FINANCIERS

(EN MILLIONS)	(I)	(II)	(III) = (I) - (II)	(IV)		(V) = (III) - (IV)
	MONTANT BRUT DES ACTIFS COMPTABILISÉS	MONTANT BRUT COMPENSÉ DANS LE BILAN CONSOLIDÉ	MONTANT NET DES ACTIFS PRÉSENTÉS DANS LE BILAN CONSOLIDÉ ¹	MONTANT BRUT NON COMPENSÉ DANS LE BILAN CONSOLIDÉ		MONTANT NET
				INSTRUMENTS FINANCIERS ²	SÛRETÉS FINANCIÈRES REÇUES ³	
2017						
Instruments dérivés ¹	78	–	78	(41)	–	37
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente ¹	–	–	–	–	–	–
Total	78	–	78	(41)	–	37
2016						
Instruments dérivés ¹	110	–	110	(35)	–	75
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente ¹	17	–	17	–	(17)	–
Total	127	–	127	(35)	(17)	75

¹ Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les titres acquis dans le cadre de conventions de revente sont comptabilisés au coût amorti.

² Le montant brut des instruments financiers non compensé dans le bilan consolidé se rapporte au montant comptabilisé pour les passifs sur instruments dérivés et les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser ce montant avec celui comptabilisé pour les actifs sur instruments dérivés et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente relativement à chaque contrepartie en cas de défaut de celle-ci.

³ En cas de défaut d'une contrepartie, nous avons le droit de liquider la sûreté financière détenue pour compenser le montant dû par la contrepartie. Pour les instruments dérivés, ce montant reflète la juste valeur de la sûreté que nous fournissons à la contrepartie de swap. Pour les titres acquis dans le cadre de conventions de revente, ce montant reflète la juste valeur de la marge fournie par la contrepartie et des titres que nous avons acquis avec l'engagement de les revendre à la contrepartie à une date ultérieure.

Les actifs sur instruments dérivés présentés dans le tableau ci-dessus sont rapprochés dans le bilan consolidé de la manière suivante :

(EN MILLIONS)	2017	2016
Actifs sur instruments dérivés présentés dans le tableau de compensation	78	110
Moins les intérêts courus à recevoir présentés séparément dans le bilan consolidé	(17)	(24)
Solde des actifs sur instruments dérivés présentés dans le bilan consolidé	61	86

PASSIFS FINANCIERS

(EN MILLIONS)	(I)	(II)	(III) = (I) - (II)	(IV)		(V) = (III) - (IV)
	MONTANT BRUT DES PASSIFS COMPTABILISÉS	MONTANT BRUT COMPENSÉ DANS LE BILAN CONSOLIDÉ	MONTANT NET DES PASSIFS PRÉSENTÉS DANS LE BILAN CONSOLIDÉ ¹	MONTANT BRUT NON COMPENSÉ DANS LE BILAN CONSOLIDÉ		MONTANT NET
				INSTRUMENTS FINANCIERS ²	SÛRETÉS FINANCIÈRES FOURNIES ³	
2017						
Instruments dérivés ¹	41	–	41	(41)	–	–
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ¹	297	–	297	–	(296)	1
Total	338	–	338	(41)	(296)	1
2016						
Instruments dérivés ¹	35	–	35	(35)	–	–
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ¹	704	–	704	–	(695)	9
Total	739	–	739	(35)	(695)	9

¹ Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat sont comptabilisés au coût amorti.

² Le montant brut des instruments financiers non compensé dans le bilan consolidé se rapporte au montant comptabilisé pour les actifs sur instruments dérivés et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser ce montant avec celui comptabilisé pour les passifs sur instruments dérivés et les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat relativement à chaque contrepartie en cas de défaut de celle-ci.

³ Ces montants reflètent la juste valeur des titres que nous avons vendus aux contreparties avec l'engagement de les racheter de celles-ci à une date ultérieure.

Les passifs sur instruments dérivés présentés dans le tableau ci-dessus sont rapprochés dans le bilan consolidé de la manière suivante :

(EN MILLIONS)	2017	2016
Passifs sur instruments dérivés présentés dans le tableau de compensation	41	35
Moins les intérêts courus à payer présentés séparément dans le bilan consolidé	(2)	(3)
Solde des passifs sur instruments dérivés présentés dans le bilan consolidé	39	32

19. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle du fait que nous pouvons éprouver des difficultés à nous acquitter des obligations liées à nos passifs financiers. Le risque de liquidité inclut le risque de liquidité du financement, soit le risque que nous ne puissions nous acquitter de nos obligations de paiement au moment opportun parce que nous ne pouvons faire des prélèvements sur nos facilités de trésorerie, et le risque de liquidité du marché, soit le risque que nous ne puissions liquider ou compenser une position particulière sans subir de pertes parce que la capacité d'absorption du marché est insuffisante ou que le marché est perturbé.

Les principales obligations financières nous exposant au risque de liquidité incluent notamment les suivantes :

- le paiement des règlements dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire;
- l'application des cautionnements de paiement périodique que nous fournissons si des liquidités suffisantes ne sont pas disponibles pour payer le capital et les intérêts sur les TH LNH émis par les émetteurs agréés ou les OHC émises par la FCH;
- les paiements requis pour les emprunts et les instruments dérivés.

Selon notre politique sur le risque de liquidité, des limites appropriées et d'autres mesures d'atténuation sont établies afin de disposer de ressources suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie courants et prévus.

Les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont gérés en veillant à ce que les flux de trésorerie soient suffisants pour répondre aux demandes de règlement attendues. Les sources de liquidité incluent les droits, les primes, les produits de placements et les produits tirés de la vente et de l'arrivée à échéance des placements.



Pour les programmes des TH LNH et des OHC, le fait de ne pas parvenir à réunir les fonds nécessaires au moment opportun pour remplir nos obligations de cautionnement de paiement périodique représente notre risque de liquidité. À titre de caution, nous sommes exposés au risque de défaut des émetteurs de TH LNH, au risque de défaut des contreparties de convention de rachat ou de swap pour le Programme des OHC, au risque de dépréciation des sûretés admissibles pour le Programme des OHC, au risque de panne des systèmes ou à d'autres défaillances opérationnelles. Pour nos cautionnements de paiement périodique, nous avons comme politique de conserver des liquidités suffisantes pour couvrir la plus grande exposition à une seule contrepartie à une date de paiement donnée. La trésorerie, les placements à court terme et les placements en valeurs mobilières inclus dans les portefeuilles de placements des activités de la SCHL peuvent servir à l'application des cautionnements de paiement périodique. Si l'application de nos cautionnements de paiement périodique devenait nécessaire dans l'immédiat, d'autres sources de liquidité incluraient nos facilités de trésorerie et une marge de crédit de 350 millions de dollars auprès de l'agent payeur central. L'agent payeur central agit au nom de la FCH pour certaines fonctions de paiement aux termes du Programme des OHC, notamment la perception des paiements mensuels sur les TH LNH achetés ainsi que l'administration et la présentation des flux de trésorerie. D'autres politiques en vigueur visant à atténuer le risque de liquidité concernent la qualité élevée des placements autorisés, selon les accords de fiducie de la FCH, et des contreparties de swap, de même que les lignes directrices établies pour la surveillance des échéances.

Le portefeuille de placements des activités d'aide au logement est géré en veillant à ce que les flux de trésorerie soient suffisants pour répondre aux besoins de financement si des événements imprévisibles venaient perturber les activités et combler les besoins imprévus, de même qu'en facilitant le recours au Programme d'emprunt des sociétés d'État. Conformément à la stratégie de gestion de l'actif et du passif, les actifs sont maintenus au même niveau que les passifs. Les instruments dérivés servent à couvrir la non-concordance des flux de trésorerie. Les facilités de trésorerie, la trésorerie et les placements à court terme en titres négociables constituent d'autres sources de liquidité. Pour combler des besoins additionnels de liquidités, nous pouvons aussi avoir accès au Programme d'emprunt des sociétés d'État, sous réserve de l'approbation du ministère des Finances.

Au 31 décembre 2017, nous disposons de facilités de trésorerie à un jour de 300 millions de dollars (300 millions en 2016) auprès de notre banquier sur lesquelles aucun prélèvement n'avait été effectué.

Nous atténuons également le risque de liquidité en concluant des conventions-cadres de compensation de l'ISDA qui permettent de réduire le montant des liquidités nécessaires pour satisfaire aux obligations liées aux instruments dérivés.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES

Le tableau qui suit présente nos flux de trésorerie contractuels non actualisés, en incluant les intérêts courus, à payer à l'égard de nos passifs financiers selon la durée résiduelle à l'échéance; par conséquent on ne peut pas les rapprocher avec le bilan consolidé.

(EN MILLIONS)	MOINS DE 1 MOIS	DE 1 À 3 MOIS	DE 3 À 12 MOIS	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	75	223	–	–	–	298
Instruments dérivés	2	(3)	19	12	–	30
Emprunts – désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	11	301	894	3 175	400	4 781
Emprunts – Autres passifs financiers	122	6 724	37 388	167 092	47 102	258 428
Dividendes à payer	500	1 000	500	–	–	2 000
Créditeurs et autres passifs	28	215	19	118	–	380
Total	738	8 460	38 820	170 397	47 502	265 917

(EN MILLIONS)	MOINS DE 1 MOIS	DE 1 À 3 MOIS	DE 3 À 12 MOIS	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL 2016
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	469	235	–	–	–	704
Instruments dérivés	2	–	8	19	–	29
Emprunts – désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	138	365	855	4 292	489	6 139
Emprunts – Autres passifs financiers	130	5 461	28 848	160 465	51 772	246 676
Créditeurs et autres passifs	27	235	31	158	9	460
Total	766	6 296	29 742	164 934	52 270	254 008

Les engagements au titre des prêts et des cautionnements sont présentés, respectivement, aux notes 26 et 8.

20. DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS

Le tableau qui suit présente la composition des débiteurs et autres actifs.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Droits du gouvernement du Canada différés	224	200
Coûts d'acquisition différés (note 7)	165	149
Sauvetages ¹	164	87
Immobilisations corporelles et incorporelles	84	58
Recouvrements nets estimés auprès des emprunteurs	73	53
Actifs non courants détenus en vue de la vente	51	58
Débiteurs	46	39
Impôt sur le résultat à recouvrer	4	–
Autres	24	30
Total	835	674

¹ Les sauvetages sont des prêts hypothécaires ou des prêts qui bénéficient des mesures de gestion des cas de défaut offertes dans le cadre de l'assurance prêt hypothécaire afin de permettre aux emprunteurs de surmonter leurs difficultés financières. Une provision pour pertes de crédit est établie pour ces sauvetages. Au 31 décembre 2017, la provision s'élevait à 113 millions de dollars (181 millions en 2016) pour des sauvetages de 277 millions (268 millions en 2016).

21. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le tableau qui suit présente les variations du solde des immeubles de placement. Les informations relatives à la détermination de la juste valeur des immeubles de placement sont fournies à la note 11.

(EN MILLIONS)	2017			2016		
	ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE	AIDE AU LOGEMENT	TOTAL	ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE	AIDE AU LOGEMENT	TOTAL
Solde au début de l'exercice	98	169	267	102	156	258
Acquisitions	–	–	–	1	–	1
Sorties ¹	(52)	–	(52)	–	–	–
Gains (pertes) nets latents comptabilisés en résultat net ²	3	87	90	(5)	13	8
Solde à la clôture de l'exercice	49	256	305	98	169	267

¹ En incluant une sortie de 30 millions de dollars pour une contrepartie autre qu'en trésorerie (montant nul en 2016); voir la note 11.

² Inclus dans les autres produits.

22. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS

Le tableau qui suit présente la composition des créditeurs et autres passifs.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Dépenses des programmes de logement à payer	239	281
Droits du gouvernement du Canada	81	104
Financement différé pour le Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable	80	13
Impôt sur le résultat à payer	–	6
Autres passifs	161	144
Total	561	548



23. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Les régimes à prestations déterminées incluent le régime de retraite et le régime complémentaire ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que de retraite.

Depuis le 4 avril 2013, il n'y avait plus de nouveaux participants au volet à prestations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire. Les employés admissibles qui se sont joints à la Société après cette date avaient été inscrits au volet à cotisations déterminées des régimes. En 2016, la Société a scindé le volet à cotisations déterminées du régime de retraite et a transféré les cotisations à un nouveau régime de retraite à cotisations déterminées autonome. L'adhésion de nouveaux participants à ce régime de retraite à cotisations déterminées autonome a cessé le 31 décembre 2017 et tous les employés ont été transférés à un nouveau régime de retraite à prestations déterminées modifié. Tous les changements du régime de retraite ne s'appliqueront qu'aux services rendus à compter du 1^{er} janvier 2018. Tous les avantages accumulés par les employés au titre des régimes existants avant la date d'entrée en vigueur demeureront inchangés.

Les cotisations à notre régime de retraite à prestations déterminées doivent être versées dans un fonds géré séparément (Caisse de retraite), tandis que le régime complémentaire à prestations déterminées et les avantages postérieurs à l'emploi autres que de retraite ne sont pas capitalisés et que les prestations sont payées directement par la Société.

Conformément à une convention de fiducie que nous avons conclue avec les fiduciaires de la Caisse de retraite (fiduciaires), ceux-ci sont responsables de la gestion et de l'administration de la Caisse de retraite. On compte huit fiduciaires, dont notre président, un membre de notre Conseil d'administration, trois membres de la haute direction et trois membres du Conseil des pensions (une combinaison d'employés actuels et retraités). Les fiduciaires élaborent les politiques et objectifs d'investissement en fonction de la philosophie d'investissement et du cadre d'appétit pour le risque établis par le Conseil d'administration et examinent périodiquement ces politiques. Le Comité des placements de la Caisse de retraite aide les fiduciaires dans la gestion des placements pour le régime de retraite à prestations déterminées.

La politique de répartition de l'actif de la Caisse de retraite est fondée sur le principe de la diversification des placements dans différentes classes d'actif pour faire contrepoids au passif du régime de retraite à prestations déterminées. La politique actuelle, qui est fondée sur des principes d'investissement axés sur le passif, prévoit 40 % de placements en actions de sociétés ouvertes, 41 % de placements en titres à revenu fixe et 19 % de placements dans des propriétés immobilières et des infrastructures, sur la base de l'actif net. La politique autorise les écarts par rapport aux pourcentages ciblés à l'intérieur d'une certaine fourchette. Elle permet un recours modeste à l'effet de levier, à concurrence de 25 % de la valeur de l'actif net pour l'achat de titres à revenu fixe, afin de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille. Les placements de la Caisse de retraite sont exposés aux risques de crédit, de liquidité et de marché. Le plus important de ces risques est la volatilité de l'actif découlant de la conjoncture du marché. Le passif au titre du volet à prestations déterminées du régime de retraite est ajusté en fonction de l'indice des prix à la consommation, de sorte qu'il est exposé aux risques de taux d'intérêt et d'inflation et aux changements d'espérance de vie des participants aux régimes. Le risque de taux d'intérêt est le plus important, puisque la valeur actualisée du passif est calculée selon un taux d'actualisation établi en fonction du rendement des obligations de sociétés canadiennes notées AA. Si le rendement de l'actif de la Caisse de retraite est inférieur à celui de ces obligations, le niveau de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées diminue. Les risques financiers sont gérés principalement par la diversification de l'actif et selon des stratégies de placement prudentes.

L'évaluation actuarielle du volet à prestations déterminées de notre régime de retraite au 31 décembre 2017 indique un surplus selon l'approche de continuité. Par conséquent, nous ne sommes pas tenus de verser des paiements spéciaux. L'évaluation selon l'approche de solvabilité, qui suppose une liquidation du régime à la date de l'évaluation, indique un déficit au 31 décembre 2017, et nous comptons faire des paiements spéciaux de 28 millions de dollars en 2018 pour réduire ce déficit.

Nous continuons à verser le plein montant des cotisations normales ainsi qu'à surveiller la situation du régime de retraite à prestations déterminées. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 décembre 2018 et les résultats seront communiqués dans les états financiers consolidés de 2018.

Le tableau qui suit présente l'obligation au titre des prestations déterminées relative aux régimes à prestations déterminées.

(EN MILLIONS)	RÉGIMES DE RETRAITE		RÉGIMES D'AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	
	2017	2016	2017	2016
Capitalisation partielle ou intégrale	2 263	2 046	–	–
Sans capitalisation	93	80	135	125
Obligation au titre des prestations déterminées	2 356	2 126	135	125

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ET RÉGIMES D'AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les tableaux suivants présentent des informations sur les régimes à prestations déterminées.

2017 (EN MILLIONS)	CHARGE DE RETRAITE COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT NET				PRESTA- TIONS PAYÉES	RÉÉVAL. DES MONTANTS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PREST. DÉTERM. COMPT. DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ¹	COTISA- TIONS DES EMPLOYÉS	COTISA- TIONS DE LA SCHL	31 DÉCEMBRE 2017
	1 ^{ER} JANVIER 2017	COÛT DES SERVICES RENDUS	CHARGES (PRODUITS) D'INTÉRÊTS	SOUS- TOTAL COMPTA- BILISÉ EN RÉSULTAT NET					
Régimes de retraite									
Obligation au titre des prestations déterminées	2 126	29	81	110	(96)	205	11	–	2 356
Juste valeur des actifs du régime	(1 867)	–	(71)	(71)	96	(85)	(11)	(103)	(2 041)
Passif des régimes de retraite	259	29	10	39	–	120	–	(103)	315
Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi									
Obligation au titre des prestations déterminées	125	1	5	6	(5)	9	–	–	135
Juste valeur des actifs du régime	–	–	–	–	5	–	–	(5)	–
Passif des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	125	1	5	6	–	9	–	(5)	135
Passif des régimes à prestations déterminées	384	30	15	45	–	129	–	(108)	450

¹ La répartition détaillée des gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est présentée dans les tableaux supplémentaires qui suivent.

2016 (EN MILLIONS)	CHARGE DE RETRAITE COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT NET				PRESTA- TIONS PAYÉES	RÉÉVAL. DES MONTANTS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PREST. DÉTERM. COMPT. DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ¹	COTISA- TIONS DES EMPLOYÉS	COTISA- TIONS DE LA SCHL	31 DÉCEMBRE 2016
	1 ^{ER} JANVIER 2016	COÛT DES SERVICES RENDUS	CHARGES (PRODUITS) D'INTÉRÊTS	SOUS- TOTAL COMPTA- BILISÉ EN RÉSULTAT NET					
Régimes de retraite									
Obligation au titre des prestations déterminées	2 065	31	81	112	(88)	25	12	–	2 126
Juste valeur des actifs du régime	(1 742)	–	(67)	(67)	88	(51)	(12)	(83)	(1 867)
Passif des régimes de retraite	323	31	14	45	–	(26)	–	(83)	259
Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi									
Obligation au titre des prestations déterminées	122	1	5	6	(5)	2	–	–	125
Juste valeur des actifs du régime	–	–	–	–	5	–	–	(5)	–
Passif des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	122	1	5	6	–	2	–	(5)	125
Passif des régimes à prestations déterminées	445	32	19	51	–	(24)	–	(88)	384

¹ La répartition détaillée des gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées comptabilisés dans les autres éléments du résultat global est présentée dans les tableaux supplémentaires qui suivent.

Le tableau qui suit présente des informations supplémentaires détaillées sur les diverses sources de réévaluation comptabilisées dans les autres éléments du résultat global incluses dans les tableaux précédents.

(EN MILLIONS)	(GAINS) PERTES SUR LA RÉÉVALUATION COMPTABILISÉS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				
	RENDEMENT DE L'ACTIF DES RÉGIMES (EN EXCLUANT LES PRODUITS D'INTÉRÊTS)	CHANGEMENTS ACTUARIELS DÉCOULANT DE CHANGEMENTS DES HYPOTHÈSES DÉMOGRAPHIQUES	CHANGEMENTS ACTUARIELS DÉCOULANT DE CHANGEMENTS DES HYPOTHÈSES FINANCIÈRES	CHANGEMENTS ACTUARIELS DÉCOULANT DE L'EXPÉRIENCE DES RÉGIMES	TOTAL COMPTABILISÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL
Exercice clos le 31 décembre 2017					
Régimes de retraite					
Obligation au titre des prestations déterminées	–	–	206	(1)	205
Juste valeur des actifs du régime	(85)	–	–	–	(85)
Passif des régimes de retraite	(85)	–	206	(1)	120
Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi					
Obligation au titre des prestations déterminées	–	–	6	3	9
Passif des régimes à prestations déterminées	(85)	–	212	2	129
Exercice clos le 31 décembre 2016					
Régimes de retraite					
Obligation au titre des prestations déterminées	–	4	22	(1)	25
Juste valeur des actifs du régime	(51)	–	–	–	(51)
Passif des régimes de retraite	(51)	4	22	(1)	(26)
Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi					
Obligation au titre des prestations déterminées	–	(1)	5	(2)	2
Passif des régimes à prestations déterminées	(51)	3	27	(3)	(24)

La réévaluation de l'actif des régimes correspond à l'écart entre le taux de rendement réel de l'actif des régimes à prestations déterminées et le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation. Le rendement réel de l'actif des régimes s'est établi à 156 millions de dollars (118 millions en 2016).

Le tableau qui suit présente des informations sur la juste valeur de l'actif des régimes.

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2017				2016			
	COTÉ	NON COTÉ	TOTAL	EN %	COTÉ	NON COTÉ	TOTAL	EN %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	–	2	0,1 %	1	–	1	0,1 %
Placements à court terme ¹	97	–	97	4,8 %	40	–	40	2,1 %
Obligations et débiteures ²								
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	212	–	212	10,4 %	178	–	178	9,5 %
Autres titres	807	1	808	39,6 %	278	1	279	14,9 %
Actions								
Actions canadiennes	455	–	455	22,3 %	448	–	448	24,0 %
Actions étrangères	499	1	500	24,5 %	472	–	472	25,3 %
Infrastructures	–	76	76	3,7 %	–	70	70	3,7 %
Titres à rendement réel ³	237	–	237	11,6 %	209	4	213	11,4 %
Actifs immobiliers déduction faite des prêts hypothécaires à payer	–	197	197	9,6 %	–	170	170	9,1 %
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	–	(519)	(519)	(25,4) %	–	–	–	–
Autres passifs déduction faite des actifs qui ne sont pas des placements	–	(24)	(24)	(1,2) %	–	(4)	(4)	(0,1) %
Total	2 309	(268)	2 041	100,0 %	1 626	241	1 867	100,0 %

¹ En incluant 97 millions de dollars ou 3,8 % (40 millions ou 2,1 % en 2016) de placements dans des titres émis ou garantis par des parties liées.

² En incluant 39 millions de dollars ou 1,5 % (18 millions ou 1,0 % en 2016) de placements dans des titres que nous avons cautionnés (OHC) et 172 millions de dollars ou 6,7 % (160 millions ou 8,5 % en 2016) de placements dans des titres émis ou garantis par des parties liées.

³ En incluant 234 millions de dollars ou 9,0 % (209 millions ou 11,2 % en 2016) de placements dans des titres émis ou garantis par des parties liées.

HYPOTHÈSES

L'actif et l'obligation au titre des prestations déterminées ont été calculés au 31 décembre 2017 à des fins comptables. Pour faire ces calculs, les hypothèses suivantes ont été retenues.

	RÉGIMES DE RETRAITE		RÉGIMES D'AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	
	2017	2016	2017	2016
Obligation au titre des prestations déterminées				
Taux d'actualisation	3,4 %	3,9 %	3,4 %	3,9 %
Taux de croissance de la rémunération	3,3 %	2,8 %	3,3 %	2,8 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Coût des prestations				
Taux d'actualisation	3,9 %	4,0 %	3,9 %	4,1 %
Taux de croissance de la rémunération	2,8 %	3,0 %	2,8 %	3,0 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %	2 %	2,0 %
Évolution des coûts médicaux				
Taux tendanciel initial des coûts médicaux	–	–	5,6 %	5,7 %
Baisse du taux tendanciel des coûts médicaux à ¹	–	–	4,5 %	4,5 %
Année de l'atteinte du taux tendanciel final	–	–	2028	2029
Espérance de vie des participants qui ont atteint l'âge de 65 ans				
Hommes	24 ans	24 ans	24 ans	24 ans
Femmes	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans

¹ Diminution moyenne par année de 0,1 % (0,1 % en 2016).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de l'obligation au titre des prestations déterminées. La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations de retraite déterminées est de 15 ans (15 ans en 2016).

Les hypothèses portant sur la mortalité sont fondées sur les tables normalisées publiées par l'Institut canadien des actuaires.

SENSIBILITÉ

Le tableau qui suit présente l'incidence des changements des hypothèses.

(EN MILLIONS)	AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES	AUGMENTATION (DIMINUTION) DU COÛT NET DES PRESTATIONS INCLUS DANS LES CHARGES OPÉRATIONNELLES
Augmentation/diminution de 50 pb du taux d'actualisation	(191)/217	(10)/10
Augmentation/diminution de 50 pb du taux de croissance de la rémunération	25/(24)	3/(3)
Augmentation/diminution de 10 pb du taux d'inflation	33/(33)	2/(2)
Augmentation/diminution de 100 pb du taux d'évolution des coûts des soins de santé	11/(9)	–
Augmentation d'un an de l'espérance de vie des participants	77	4

Les analyses de sensibilité ci-dessus sont fondées sur le changement d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. En pratique, il est improbable que cela se produise et il pourrait y avoir corrélation entre les changements de certaines hypothèses. La méthode et les types d'hypothèses utilisées pour préparer les analyses de sensibilité n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

FLUX DE TRÉSORERIE

En 2018, nous prévoyons cotiser environ 55 millions de dollars aux régimes à prestations déterminées.

RÉGIME À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Le régime à cotisations déterminées inclut le volet à cotisations déterminées du régime de retraite d'avant 2016, le nouveau régime de retraite à cotisations déterminées autonome établi en 2016 et le régime complémentaire.

Les cotisations de la SCHL à ce régime se sont élevées à 4 millions de dollars (3 millions en 2016).



24. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Charge d'impôt exigible	519	439
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption de différences temporaires	58	2
Total de la charge d'impôt comptabilisée en résultat net	577	441
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global		
Gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente	(46)	(3)
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	(50)	(14)
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	(23)	5
Total du recouvrement d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(119)	(12)
Total	458	429

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le taux prévu par la loi et le taux d'imposition réel.

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2017	2016
Résultat avant impôt	2 380	1 819
Taux d'imposition prévu par la loi	25 %	25 %
Impôt selon le taux prévu par la loi	595	455
Différence permanente	(18)	(14)
Charge d'impôt sur le résultat	577	441
Taux d'imposition effectif	24,2 %	24,2 %

Le taux d'imposition prévu par la loi de 25 % correspond au taux d'imposition fédéral de 38 % moins une réduction du taux général de 13 %.

Les tableaux qui suivent présentent l'actif et le passif d'impôt différé qui découlent de l'incidence fiscale des différences temporaires.

(EN MILLIONS)	2016	VARIATION DANS LE RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	VARIATION DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS	VARIATION DANS LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	2017
Actif d'impôt différé					
Juste valeur des instruments financiers	24	(21)	(3)	–	–
Avantages postérieurs à l'emploi	59	(11)	23	–	71
Pertes nettes réalisées sur les emprunts	24	11	–	–	35
Total de l'actif d'impôt différé	107	(21)	20	–	106
Passif d'impôt différé					
Juste valeur des immeubles de placement	(35)	(23)	–	–	(58)
Autres	(6)	(8)	–	–	(14)
Provision pour règlements	(119)	(6)	–	7	(118)
Total du passif d'impôt différé	(160)	(37)	–	7	(190)
Actif (passif) d'impôt différé net	(53)	(58)	20	7	(84)

(EN MILLIONS)	2015	VARIATION DANS LE RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	VARIATION DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS	VARIATION DANS LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	2016
Actif d'impôt différé					
Juste valeur des instruments financiers	24	(7)	7	–	24
Avantages postérieurs à l'emploi	71	(7)	(5)	–	59
Pertes nettes réalisées sur les emprunts	–	24	–	–	24
Total de l'actif d'impôt différé	95	10	2	–	107
Passif d'impôt différé					
Juste valeur des immeubles de placement	(33)	(2)	–	–	(35)
Autres	(6)	–	–	–	(6)
Provision pour règlements	(114)	(10)	–	5	(119)
Total du passif d'impôt différé	(153)	(12)	–	5	(160)
Actif (passif) d'impôt différé net	(58)	(2)	2	5	(53)

L'actif d'impôt différé a été entièrement comptabilisé puisque nous croyons qu'il est probable que ces éléments seront réalisés dans le cours normal de nos activités.

25. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le gouvernement et ses ministères, organismes et sociétés d'État, les principaux dirigeants et les membres de leur famille immédiate ainsi que le régime de retraite sont des parties liées.

Tous les renseignements sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes qui ne sont pas présentés ailleurs sont fournis ci-dessous.

Aucune information n'est présentée concernant les transactions ou les soldes entre entités qui ont été éliminés lors de la consolidation.

GOVERNEMENT DU CANADA ET SES MINISTÈRES, ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Nous sommes liés à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement, notre propriétaire commun. Nous concluons des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal de nos activités.

Les tableaux qui suivent présentent les produits acquis et à recevoir ainsi que les placements dans des instruments émis ou garantis par le gouvernement.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Produits de placements – Équivalents de trésorerie	1	1
Produits de placements – Placements en valeurs mobilières	58	55
(EN MILLIONS)	2017	2016
Équivalents de trésorerie	67	189
Placements en valeurs mobilières	4,191	3,806
Intérêts à recevoir – Placements en valeurs mobilières ¹	12	11

¹ Inclus dans les intérêts courus à recevoir.

Nous payons des droits au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 20 millions de dollars (17 millions en 2016) pour les activités de titrisation et 36 millions (25 millions en 2016) pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants, à savoir les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités. Celles-ci incluent les membres du Conseil d'administration ainsi que les membres suivants de la haute direction : le président et premier dirigeant, le chef des finances, le chef de la gestion des risques, le dirigeant principal de l'information et les premiers vice-présidents.

(EN MILLIERS)	2017			2016		
	CONSEIL D'ADMINISTRATION	AUTRES PRINCIPAUX DIRIGEANTS	TOTAL	CONSEIL D'ADMINISTRATION	AUTRES PRINCIPAUX DIRIGEANTS	TOTAL
Avantages à court terme	107	3 986	4 093	130	4 734	4 864
Avantages postérieurs à l'emploi	–	682	682	–	805	805
Total	107	4 668	4 775	130	5 539	5 669

Le solde à recevoir des principaux dirigeants était nul au 31 décembre 2017 (nul en 2016).

RÉGIME DE RETRAITE

Le tableau qui suit résume les charges d'intérêts que nous avons engagées et les charges administratives que nous avons recouvrées auprès du régime de retraite.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Charges d'intérêts – Payées au régime de retraite pour ses placements en OHC ¹	1	1
Charges opérationnelles recouvrées – Payées par le régime de retraite à l'égard des services administratifs fournis	4	5

¹ Voir la note 23 pour des informations supplémentaires sur les placements en OHC du régime de retraite.

Le solde à recevoir du régime de retraite était de 22 millions de dollars au 31 décembre 2017 (9 millions en 2016).



26. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

PRÊTS

Les engagements en cours au titre des prêts, déduction faite des remises, s'établissaient à 239 millions de dollars au 31 décembre 2017 (166 millions en 2016) et sont normalement réalisés dans un délai de deux ans.

SAUVETAGES DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Les engagements en cours au titre des avances consenties sur des prêts hypothécaires ou d'autres prêts pour aider les emprunteurs à surmonter leurs difficultés financières totalisaient 16 millions de dollars au 31 décembre 2017 (24 millions en 2016) et sont normalement réalisés dans un délai de dix ans. Des avances de 14 millions de dollars sont prévues au cours des cinq prochains exercices.

LETTRES DE CRÉDIT

Nos lettres de crédit en circulation sont de 125 millions de dollars (107 millions en 2016).

POURSUITES

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 8 millions de dollars (9 millions en 2016). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. Nous ne prévoyons pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle nous sommes partie aura une incidence défavorable importante sur notre situation financière.

AUTRES OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Le tableau qui suit présente les obligations financières contractuelles résiduelles estimées, établies d'après l'engagement minimal.

(EN MILLIONS)	2018	2019	2020	2021	2022	2023 ET PAR LA SUITE
Programmes de logement ¹	1 478	1 407	1 274	1 205	1 134	4 990
Autres obligations contractuelles	102	53	45	42	42	26
Contrats de location simple	16	14	13	11	10	15
Total	1 596	1 474	1 332	1 258	1 186	5 031

¹ Le total des obligations financières contractuelles résiduelles au titre des programmes de logement s'échelonne sur des périodes d'au plus 25 ans (25 ans en 2016).

En plus des engagements minimaux susmentionnés, diverses parties avaient droit à un montant total de 676 millions de dollars au 31 décembre 2017, qui peut être octroyé au cours des deux prochaines années dans le cadre de l'investissement dans le logement abordable si les diverses parties aux ententes satisfont aux critères établis.

INITIATIVES D'AIDE AU LOGEMENT

Nous avons une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 80 millions de dollars au 31 décembre 2017 (montant nul en 2016) relativement à des fonds reçus du gouvernement et destinés uniquement au Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable.

Nous avons également une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 75 millions de dollars pour l'initiative Financement de la construction de logements locatifs.

27. CHARGES OPÉRATIONNELLES

Le tableau qui suit présente la composition des charges opérationnelles.

(EN MILLIONS)	2017	2016
Charges de personnel	261	268
Amortissement des locaux et du matériel de bureau	3	5
Autres biens et services administratifs	293	192
	557	465
Moins les charges opérationnelles des programmes de logement ¹	(161)	(146)
Total des charges opérationnelles	396	319

¹ Ces charges représentent les charges opérationnelles que nous avons engagées pour soutenir et administrer les programmes de logement dans le cadre des activités d'aide au logement. Elles sont remboursées par le gouvernement sous forme de crédits parlementaires et sont comptabilisées dans les dépenses des programmes de logement (voir la note 6).

28. ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Le tableau qui suit présente les actifs et les passifs que nous nous attendions à recouvrer ou à régler après 12 mois aux 31 décembre 2017 et 2016.

(EN MILLIONS)	2017			2016		
	1 AN OU MOINS	PLUS DE 1 AN	TOTAL	1 AN OU MOINS	PLUS DE 1 AN	TOTAL
Actif						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	887	–	887	1 995	–	1 995
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	–	–	–	17	–	17
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	322	912	1 234	177	996	1 173
Disponibles à la vente	2 302	19 810	22 112	2 356	20 870	23 226
Instruments dérivés	15	46	61	3	83	86
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	603	2 303	2 906	702	3 318	4 020
Prêts et créances	38 817	199 127	237 944	29 702	197 608	227 310
Intérêts courus à recevoir	705	–	705	705	–	705
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	27	99	126	15	44	59
Immeubles de placement	–	305	305	–	267	267
Débiteurs et autres actifs	278	557	835	248	426	674
	43 956	223 159	267 115	35 920	223 612	259 532
Passif						
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	297	–	297	704	–	704
Instruments dérivés	14	25	39	2	30	32
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 135	3 429	4 564	1 270	4 635	5 905
Autres passifs financiers	38 564	195 028	233 592	29 324	193 832	223 156
Intérêts courus à payer	545	–	545	542	–	542
Dividende à payer	2 000	–	2 000	–	–	–
Créditeurs et autres passifs	458	103	561	396	152	548
Provision pour règlements	317	238	555	390	264	654
Primes et droits non acquis	1 712	4 975	6 687	1 699	4 865	6 564
Passif des régimes à prestations déterminées	95	355	450	89	295	384
Passif d'impôt différé	–	84	84	–	53	53
	45 137	204 237	249 374	34 416	204 126	238 542
Montant net	(1 181)	18 922	17 741	1 504	19 486	20 990

29. INFORMATIONS COMPARATIVES

Certaines informations comparatives présentées dans l'état consolidé des résultats et du résultat global ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Ces mêmes informations comparatives ont été reclassées en conséquence dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Pour l'émission d'OHC, nous engageons des charges qui sont remboursées en totalité par les vendeurs de TH LNH pour le Programme des OHC. Tel qu'il est indiqué à la note 2, notre méthode comptable consiste à inclure les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'OHC et les remboursements connexes dans le passif comptabilisé initialement. Les coûts de transaction et les remboursements connexes ont totalisé 69 millions de dollars en 2017 (68 millions en 2016), de sorte que l'incidence nette sur les emprunts comptabilisés initialement a été nulle. Auparavant, les charges et les remboursements connexes étaient inclus dans les charges opérationnelles et les autres produits, de sorte que l'incidence nette sur le résultat net était nulle. Nous avons reclassé les informations comparatives de 2016 conformément à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Certaines informations comparatives présentées dans la note 14 ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude. Les OHC détenues par la SCHL et arrivées à échéance étaient auparavant présentées dans les remboursements et sont maintenant incluses dans les éliminations.

30. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Le 22 mars 2018, nous avons déclaré un dividende de 1 milliard de dollars sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire, qui devrait être payé d'ici le 30 juin 2018.

GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

CADRE LÉGISLATIF

Constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), la Société rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre responsable de la SCHL—en ce moment le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social. Notre cadre législatif est formé des dispositions de la Loi sur la SCHL, de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion de nos affaires et de la conduite de nos activités conformément aux lois applicables et aux règlements administratifs de la Société. Dans le cadre de sa fonction de gérance, le Conseil d'administration établit l'orientation stratégique de la Société à l'appui des politiques et priorités du gouvernement; il garantit l'intégrité et la pertinence des politiques, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de la Société; il veille à ce que les principaux risques auxquels la Société est exposée soient identifiés et gérés; et il évalue et surveille le rendement et les résultats. Le Conseil d'administration a pour devoir de protéger les intérêts à court et à long terme de la Société, d'en préserver les actifs et d'agir avec prudence et professionnalisme dans l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil est composé d'un président, du président et premier dirigeant de la SCHL, du sous-ministre du ministre responsable de la SCHL, du sous-ministre des Finances et de huit autres administrateurs. Les chartes du Conseil d'administration et de ses comités (vérification; régie de la Société et nomination; ressources humaines, gestion des risques; fiduciaires de la Caisse de retraite) se trouvent sur notre site Web. Le Conseil se réunit au moins cinq fois par année et tient une assemblée publique annuelle.

Notre Conseil d'administration cherche continuellement à améliorer ses politiques et ses pratiques en matière de gouvernance et de gestion des risques afin de s'assurer qu'elles demeurent adaptées à la situation et aux besoins de la Société et qu'elles continuent de tenir compte des lois applicables, des directives concernant la gouvernance des sociétés d'État et des pratiques exemplaires reconnues. Notre Conseil d'administration contribue aussi à promouvoir, à l'échelle de la Société, une culture d'intégrité qui est soutenue par notre Code d'éthique et de conduite.

Afin de relever les occasions d'améliorer le rendement du Conseil et de former et de perfectionner les administrateurs, le Conseil fait l'objet de deux types d'évaluations, effectués en alternance. Une année, on procède à une évaluation par les pairs et l'autre, à une évaluation globale de l'efficacité du Conseil au moyen d'une comparaison avec les conseils d'administration d'autres sociétés d'État et institutions financières.

RÉMUNÉRATION ET PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

MEMBRE	RÉMUNÉRATION	PRÉSENCES/RÉUNIONS					
		CONSEIL D'ADMINISTRATION	RÉGIE ET NOMINATION	VÉRIFICATION	RESSOURCES HUMAINES	GESTION DES RISQUES	FIDUCIAIRES DE LA CAISSE DE RETRAITE
Robert P. Kelly	Nota ¹	9/9	5/5	2/4	4/4	3/4	-
Evan Siddall	S.O.	9/9	5/5	3/4	4/4	4/4	4/4
Navjeet (Bob) Dhillon	29 200	9/9	-	4/4	-	4/4	-
Louise Poirier-Landry	25 700	9/9	-	4/4	-	4/4	4/4
Paul Rochon	N.D.	9/9	-	-	-	4/4	-
Bruce Shirreff	26 700	9/9	5/5	4/4	4/4	4/4	-
Peter Sharpe	26 200	9/9	5/5	3/4	4/4	4/4	-
Louise Levonian	N.D.	7/9	3/5	-	3/4	-	-

* Le tableau ci-dessus indique toutes les présences aux réunions des comités, que l'administrateur soit membre ou non du comité.

¹Note : En janvier 2016, M. Kelly a renoncé à toute indemnité quotidienne jusqu'à nouvel ordre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Photo prise en mars 2018

DE GAUCHE À DROITE

Peter Sharpe

(du 5 février 2015 au 4 février 2019)
Président du Comité des ressources humaines

Paul Rochon

Sous-ministre des Finances

Dana Ades Landy

(du 30 janvier 2018 au 29 janvier 2022)

Derek Ballantyne

Président du Conseil d'administration
(en fonction le 29 avril 2018)

Linda Morris

(du 14 décembre 2017 au 13 décembre 2021)

L. Daniel Gauvin

(du 14 décembre 2017 au 13 décembre 2021)

Navjeet (Bob) Dhillon

(du 5 février 2015 au 4 février 2019)
Président du Comité de vérification

Bruce Shirreff

(du 30 janvier 2018 au 29 janvier 2021)
Vice-président du Conseil d'administration
à compter du 11 janvier 2018
Président du Comité de gestion des risques

Anne Giardini

(du 2 janvier 2018 au 1^{er} janvier 2022)

Janice Abbott

(du 14 décembre 2017 au 13 décembre 2021)

Evan Siddall

Président et premier dirigeant
Président du conseil des fiduciaires de la
Caisse de retraite

NE FIGURENT PAS SUR LA PHOTO

Louise Levonian

Sous-ministre, Emploi
et Développement social

Louise Poirier-Landry

(du 30 janvier 2014 au 29 janvier 2018)

Robert P. Kelly

Président du Conseil d'administration
(du 29 avril 2013 au 6 mars 2018)
Président du Comité de régie de la
Société et de nomination



CADRES SUPÉRIEURS

COMITÉ DE LA HAUTE DIRECTION

(au 5 février 2018)



Evan Siddall

Président et premier dirigeant

Evan a travaillé au Canada et aux États-Unis pour quelques-unes des plus grandes banques d'investissement du monde. Pendant son expérience à la Banque du Canada, dans la foulée de la crise financière mondiale, il a dirigé l'élaboration d'une infrastructure financière capable de contrer les risques systémiques. Depuis son arrivée à la SCHL en 2014, il pilote un projet visant à transformer la SCHL en organisation de haute performance et d'innovation qui a pour vision d'être au cœur d'un système de logement de classe mondiale.



Romy Bowers

Chef des activités commerciales

Romy est arrivée à la SCHL en 2015 après avoir cumulé plus de 15 ans d'expérience auprès de grandes institutions financières du secteur privé au Canada. Jusqu'à tout récemment, elle pilotait les activités de gestion des risques de la Société. Elle s'appuie maintenant sur son savoir-faire et sa connaissance des clients pour diriger les activités commerciales de la SCHL.



Deborah Greenberg

Chef des affaires juridiques et secrétaire générale

Spécialiste du droit commercial et de la gouvernance, Deborah avait occupé des rôles de conseillère auprès de dirigeants de grandes sociétés canadiennes du secteur privé avant de se joindre à la SCHL l'an dernier. C'est elle qui est chargée d'établir le cadre juridique et de gouvernance pour l'ensemble des activités de la Société. Elle agit aussi comme secrétaire générale.



Charles MacArthur

Premier vice-président, Aide au logement

En plus de 20 ans à la SCHL, Charlie a acquis de l'expérience aux quatre coins du Canada et développé une connaissance approfondie des marchés de l'habitation. Il est à la tête de l'équipe chargée de l'exécution de la Stratégie nationale sur le logement.



Paul Mason

Dirigeant principal de l'information

Paul s'est joint à la SCHL en 2016 après plus de 20 ans d'expérience en direction des opérations informatiques dans de grandes sociétés financières et technologiques. Il dirige la transformation technologique et opérationnelle de la SCHL.



Steven Mennill

Chef de la gestion des risques

L'expérience de Steve à la SCHL et son savoir-faire en urbanisme et en économie en font l'une des sommités en matière de logement au Canada. Fort de 23 ans d'expérience à la SCHL, notamment comme intervenant clé dans la stratégie mise sur pied par le Canada en réaction à la crise mondiale de 2008-2009, il est maintenant responsable des projets de gestion des risques de la Société.



Marie-Claude Tremblay

Première vice-présidente, Personnes et Stratégie

Pendant sa carrière au service de la population canadienne, Marie-Claude a occupé des postes dans plusieurs ministères fédéraux. Elle est cadre supérieure depuis son arrivée à la SCHL en 2010. Dans le cadre de ses fonctions actuelles, elle établit des liens entre les personnes et la stratégie de la SCHL, supervise l'élaboration de stratégies et s'occupe des ressources humaines et des relations publiques.



Michel Tremblay

Premier vice-président, Politiques et Recherche

La carrière de Michel est marquée par les postes de haut niveau qu'il a occupés, notamment dans les domaines des finances et de la technologie. Michel, qui s'est joint à la SCHL en 2005, a joué un rôle prépondérant dans la conception de la Stratégie nationale sur le logement. Il dirige aujourd'hui les efforts de modernisation et de renforcement des capacités de recherche et d'analyse de données de la SCHL, qui se traduiront par l'élaboration de politiques axées sur les données.



Lisa Williams

Chef des finances

Avant de se joindre à la SCHL en 2003, Lisa était auditrice de sociétés d'État au Bureau du vérificateur général du Canada. Le leadership dont elle a récemment fait preuve au sein de l'équipe des opérations d'assurance visant les immeubles collectifs à la SCHL, notamment comme vice-présidente, Opérations d'assurance—Immeubles collectifs, en 2016, a contribué à l'excellent rendement financier de l'organisation. Elle est maintenant responsable de l'équipe des finances de la SCHL.

COMITÉ DE GESTION

Fatima Barros

Vice-présidente, Audit et Évaluation

Isabelle Bougie

Vice-présidente, Activités régionales

Mark Chamie

Vice-président, Marchés financiers

Kathleen Devenny

Vice-présidente, Planification et analyse financières

Nathalie Fredette

Vice-présidente, Opérations d'assurance

Christina Haddad

Vice-présidente, Relations publiques

Steffan Jones

Vice-président, Stratégie et excellence organisationnelle

Nadine Leblanc

Chef déléguée de la gestion des risques

Neil Levecque

Directeur des données et vice-président, Stratégie technologique

Audrey Moritz

Vice-présidente, Marchés de l'habitation et Indicateurs du logement

Caroline Sanfaçon

Vice-présidente, Prêts et investissements – Logement abordable

Carla Staresina

Vice-présidente, Gestion des relations avec les clients

Debbie Stewart

Vice-présidente, Gestion des solutions clients – Logement abordable

Glen Trevisani

Vice-président, Opérations d'assurance – Immeubles collectifs



GLOSSAIRE

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres sociétés.

Cas de défaut en assurance prêt hypothécaire

Dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire, il y a défaut lorsqu'un emprunteur a raté l'équivalent d'au moins un paiement à la date de présentation de l'information financière.

Cautionnements en vigueur

Total des cautionnements liés au paiement périodique du capital et des intérêts aux détenteurs de titres émis par des prêteurs agréés et fondés sur des prêts à l'habitation, en vertu du Programme des TH LNH, ainsi que des OHC émises par la FCH.

Contrats d'assurance en vigueur

Total des soldes des prêts hypothécaires couverts par les contrats d'assurance prêt hypothécaire à une date donnée.

Indice de l'importance des règlements

Correspond au rapport (exprimé en pourcentage) entre les règlements d'assurance et le montant initial des prêts assurés pour les règlements payés au cours de la période.

Pourcentage de pertes

Le pourcentage de pertes correspond au rapport des règlements pour la période aux primes et droits acquis au cours de la même période pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Ratio des charges au titre du Budget de fonctionnement

Ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour l'ensemble des activités de la SCHL (FCH exclue) pour la période sur les primes, droits, droits de cautionnement et droits de demande perçus, les produits d'intérêts nets des activités d'octroi de prêts et les crédits parlementaires régularisés.

Ratio des charges opérationnelles

Assurance prêt hypothécaire : le ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour la période sur les primes et droits acquis au cours de la même période pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Titrisation : le ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour la période, excluant les charges opérationnelles liées à l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées, sur les droits de cautionnement acquis au cours de la même période.

Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis

Dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire, ce ratio est exprimé en pourcentage. Le capital disponible est constitué du total des capitaux propres ajusté en fonction des actifs ayant une exigence de capital de 100 %. Le capital minimal requis est calculé en appliquant des facteurs de risque aux actifs d'investissement et aux passifs, conformément aux lignes directrices établies par le BSIF.

Ratio du capital disponible sur le capital requis

Dans le cadre des activités de titrisation, ce ratio exprimé en pourcentage désigne le capital disponible par rapport au capital requis, celui-ci étant calculé en appliquant des facteurs de risque aux actifs d'investissement et aux passifs, conformément à un cadre élaboré d'après des principes de capital réglementaire et de capital économique.

Ratio produits/employé

Correspond au ratio pour la période des primes, droits, droits de cautionnement et droits de demande perçus, produits d'intérêts nets des activités d'octroi de prêt et crédits parlementaires régularisés sur les équivalents temps plein (ETP).

Rendement de la cible de capital immobilisé

Correspond au résultat net annualisé, ajusté en fonction des résultats d'après le niveau de capital immobilisé de la SCHL établi à 165 % selon le TCM, divisé par la moyenne pondérée de la cible de capital immobilisé pour la période.

Rendement des capitaux propres

Correspond au résultat net annualisé divisé par la moyenne des capitaux propres à l'ouverture et à la clôture de la période. Il sert à illustrer le rendement opérationnel.

Rendement du capital requis

Représente le résultat net annualisé, ajusté afin de ne pas tenir compte des produits de placements générés sur le capital qui excède le capital requis, divisé par le capital requis moyen pour la période.

Taux de prêts en souffrance

Le taux de prêts en souffrance correspond au rapport (exprimé en pourcentage) des prêts dont les paiements sont en retard, habituellement depuis plus de 90 jours, au nombre de prêts assurés en cours de remboursement.

Test du capital minimal (TCM)

Le test du capital minimal fait référence au capital minimal requis calculé en appliquant des facteurs de risque aux actifs et passifs des activités d'assurance prêt hypothécaire, selon une méthode prescrite par le BSIF.

AUTRES TERMES DU GLOSSAIRE

Besoins impérieux

On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation est non conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si le coût des logements acceptables (conformes aux trois normes) sur le marché local correspond à 30 % ou plus de son revenu avant impôt. Un logement est de qualité convenable si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures. Un logement est de taille convenable si le nombre de chambres est suffisant compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO). Un logement est abordable si le ménage qui l'occupe y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt.

Émetteur agréé

Entreprise qui, ayant rempli les critères d'admissibilité de la SCHL, est admise à émettre et à administrer des TH LNH cautionnés.

emili

Système automatisé exclusif d'évaluation du risque et d'approbation en ligne des demandes d'assurance prêt hypothécaire mis au point par la SCHL.

Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH)

La FCH, une entité ad hoc, fait l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation assurés admissibles, comme les TH LNH, et émet les OHC. Elle fait aussi l'acquisition de placements de grande qualité et réalise certaines opérations de couverture connexes. Nous consolidons les comptes de la FCH avec nos activités de titrisation. Les actifs et passifs de la FCH ne nous appartiennent pas et ne sont pas détenus ou assumés en notre faveur. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont des organisations caritatives.

Investissement dans le logement abordable (IDLA) 2011-2019

Depuis avril 2011, les nouveaux fonds fédéraux consacrés au logement abordable sont fournis dans le cadre de l'IDLA. Se voulant à l'origine un engagement de trois ans (2011-2014), l'IDLA a été prolongé jusqu'à 2019. Au total, le gouvernement fédéral aura investi plus de 1,9 milliard de dollars sur huit ans dans le but de réduire le nombre de Canadiens dans le besoin en matière de logement. Aux termes de l'IDLA, les provinces et les territoires versent une contribution équivalente à celle du fédéral et se chargent de la conception et de l'application des programmes.

Prêteur agréé

Établissement prêteur désigné comme prêteur agréé par la SCHL en vertu de la LNH. Seuls les prêteurs agréés peuvent bénéficier de l'assurance prêt hypothécaire offerte par la SCHL.

Programmes de logement

Programmes dont les activités sont financées par les crédits parlementaires affectés à l'aide au logement, à l'analyse de marché et à la recherche.

Programme de prêts pour les infrastructures municipales (PPIM) 2009-2011

Dans le cadre du budget de 2009, nous avons consenti aux municipalités un montant de 2 milliards de dollars sous forme de prêts directs à faible coût, sur une période de deux ans close le 31 mars 2011, pour le financement de travaux d'infrastructures liés au logement.

Programmes d'octroi de prêts

Nous octroyons des prêts en vertu de la LNH à des organismes de parrainage de logements sociaux subventionnés par le gouvernement fédéral, à des Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités, et nous offrons également des prêts de soutien au secteur du logement non subventionné. Notre portefeuille de prêts comprend des prêts renouvelables et des prêts non renouvelables accordés autant dans les réserves que hors des réserves. Le Prêt direct est l'initiative d'emprunt que nous utilisons actuellement pour refinancer les prêts renouvelables que nous avons accordés et pour financer de nouveaux engagements dans les réserves. La SCHL étant une société d'État, les prêts peuvent être financés à des taux d'intérêt moindres, ce qui réduit le coût de l'aide gouvernementale requise pour les ensembles de logements sociaux. Le Prêt direct vise le seuil d'équilibre.

Soutien au logement

Engagements contractuels relatifs à l'habitation et aux infrastructures municipales qui aident à réduire les problèmes d'abordabilité des ménages à revenu faible ou modeste, à procurer du logement aux étudiants et à fournir des moyens pour produire des logements locatifs à prix abordable. Le soutien au logement englobe également des services auxiliaires cadrant avec notre mandat, soit les services du Centre du logement abordable, les prêts accordés aux municipalités pour les infrastructures liées au logement et d'autres engagements à long terme, comme les programmes visant les logements du marché et le programme concernant les équipements communautaires.





schl.ca/rapportannuel